

## **ENTRE COUR ET FERME**

**UNE FAMILLE DE FERMIERS GENERAUX A LA FIN DE  
L' ANCIEN REGIME**

**Philippe ALASSEUR 2017**

## **Table des matières**

Introduction p.4

Eléments de généalogie p.5

**Prologue** p.7

### **I Le fermier et la femme de chambre**

*Geoffroy Chalut de Verin et Elisabeth Varanchan*

- 1 La nourrice royale p.10
- 2 La faveur de la Dauphine p.15
- 3 La fortune de Chalut p.17
- 4 Le fermier général p.19
- 5 La fratrie Varanchan et la famille royale p.20
- 6 Le rang, les armes, les noms p.24
- 7 Les demeures p.26
- 8 Vie privée p.29
- 9 Des Américains à Passy p.33
- 10 Dernières années p.36

### **II Le fermier libertin**

*Louis Varanchan*

- 1 La ferme de Louis p.39
- 2 Logis et décors p.41
- 3 Un frère amateur d'art p.42
- 4 Libertinage p.44
- 5 Le cher oncle p.47
- 6 Fin de partie p.49

### **III Le neveu terrible**

*Le chevalier de Manville*

- 1 Un mariage à Versailles p.53
- 2 La cuiller en argent p.55
- 3 Des folies de sous-lieutenant p.57
- 4 Intermède espagnol p.61
- 5 Le Légataire Universel p.62
- 6 La Bastille p.65
- 7 Enfin libre p.70
- 8 Un autre monde p.73

## **IV La Vertu et les Larmes**

*Lucile et Nicolas Deville*

- 1 Marie-Catherine avant Lucile p.79
- 2 Au sein de sa famille p.81
- 3 Nicolas Deville p.83
- 4 Le don aux Enfants-Trouvés p.85
- 5 L'héritage de Chalut p.87
- 6 Vie conjugale au temps des Lumières p.90
- 7 Haro sur les fermiers p.92
- 8 Marie-Catherine après Lucile p.99

## **V L'espion qui venait de la Ferme**

*Paul Varanchan de Saint Geniès*

- 1 L'ascension d'un sous-lieutenant p.103
- 2 Le bonheur de vivre p.105
- 3 La chevalière d'Eon et autres vaisseaux fantômes p.106
- 4 Rêves d'Orient p.109
- 5 Les papiers du duc de Brunswick p.112
- 6 Dépôt de bilan p.116
- 7 Encore les Indes p.117
- 8 Le grand chambardement p.118
- 9 Premières années d'émigration p.120
- 10 Axel de Fersen p.123
- 11 La cour de Bade p.127
- 12 Retour en France p.132
- Annexe : lettre à Auguste de Montcabrier p.135

## **Post-scriptum** p.138

Annexe : de Varanchan à Beaumanoir p.139

## **Introduction**

Je me suis de longue date intéressé à la généalogie familiale. C'est un domaine où il est fréquent que le néophyte bénéficie de travaux antérieurs de quelque parent. Du côté maternel j'ai pu ainsi avoir accès aux recherches sur la famille Blondel développées par André Borgnis-Desbordes, que sa fille m'a permis de consulter après son décès.

Il était remonté à un des descendants Blondel du début du XIXème siècle nommé Pierre Joseph Beaumanoir. Pas d'élément particulier à son sujet sur le tableau généalogique manuscrit qu'il avait établi, sinon une note en marge assez nébuleuse : « ce Beaumanoir est né Varanchan ».

A quelques temps de là j'ai trouvé dans un document la trace d'un Varanchan de Saint-Geniès, colonel en Hollande sous Louis XVI. Du coup ma curiosité a été éveillée. De longues recherches aux Archives nationales et à la Bibliothèque de France m'ont fait découvrir les Varanchan, une famille de fermiers généraux de la fin de l'Ancien Régime qui présente la particularité de n'avoir jamais été étudiée, contrairement à d'autres familles de financiers de la même époque comme les Boullongne, les Crozat, les Laborde et bien entendu Helvétius ou Lavoisier.

A partir des éléments recueillis j'ai rédigé cinq monographies sur des membres de cette famille m'ayant plus particulièrement intéressé. A l'origine de leur ascension sociale, le choix de la marseillaise Catherine Varanchan pour être la nourrice de la fille aînée de Louis XV. A la génération suivante, sa fille Elisabeth épouse le fermier général Chalut de Vérin ; son fils Louis est aussi fermier général ; un petit-fils, Dejean de Manville, se distingue surtout comme mauvais sujet ; au contraire une petite-fille adoptée, épouse du fermier général Deville, mène une vie méritante qui n'épargnera pas la guillotine à son mari ; un troisième petit-fils, Paul Varanchan de Saint-Geniès, après avoir été un temps fermier général, poursuit à travers l'Europe une vie d'aventurier et d'agent secret jusqu'à la Restauration.

La réunion de ces cinq monographies, revisitées pour limiter les redites, constitue la matière de ce livre. J'y ai ajouté en annexe une étude sur le « Varanchan né Beaumanoir » d'André Borgnis-Desbordes qui, s'il n'a jamais été fermier général ni n'a fréquenté la Cour de Versailles, m'a conduit au reste de sa famille.

## Eléments de généalogie

**Joseph Varanchan** (1688-1762) écrit souvent aussi Varanchamp, avec ou sans particule, né à Berre, négociant à Marseille, maire de Berre de mars 1724 à mai 1725, directeur des fermes au Mans en 1740, puis en Lorraine et Barrois de 1742 à 1762. Epouse en 1716 à Marseille **Catherine Vignon** (v.1696- 1746), fille du marchand marseillais Louis Vignon. Catherine devient en 1727 nourrice d'Elisabeth de France, fille aînée de Louis XV. Elle est enterrée à N.D. de Versailles le 3 janvier 1746. Huit enfants, dont cinq arrivés à l'âge adulte qui suivent.

**1-Louis Varanchan** (1717-1792) né à Marseille, commis au bureau des finances en 1746, directeur des fermes à Limoges de 1754 à 1758, directeur des fermes à Saint-Quentin de 1758 à 1762, fermier général de 1762 à 1791, mort à Paris.

**2-Elisabeth (de) Varanchan** (1718-1780) née à Marseille, femme de chambre de la Dauphine d'Espagne puis de la Dauphine de Saxe. Epouse en 1751 **Geoffroy Chalut de Verin** (1705-1787) trésorier de la Dauphine, fermier général en 1753. Il sera également par la suite conseiller secrétaire du Roi, maître d'hôtel de la reine Marie Antoinette et trésorier de Madame, comtesse de Provence.

**2-1 Marie Catherine Desroches** (1769-1840) dite **Lucile**, née à Vassy de père inconnu, entrée à l'Hôpital des Enfants trouvés de Paris en 1773, recueillie en 1775 par les Chalut qui l'élèvent comme leur fille. Dotée de 300.000 livres par Chalut ; épouse à Paris en 1785 **Nicolas Deville** (1749-1794) premier secrétaire aux Affaires étrangères puis fermier général, guillotiné pendant la Terreur. Six enfants, d'où une nombreuse descendance.

**3-Catherine Victoire (de) Varanchan** (1719-1763) née à Marseille, femme de chambre de Madame Victoire, fille de Louis XV. Mariée en 1753 à Charles Claude **Dejean**, fermier général des poudres et salpêtres de France, veuf et déjà père d'une fille qui sera comtesse de Sabran, puis marquise de Boufflers. Morte à Paris, laissant un fils unique qui suit.

**3.1-Charles Henry Geoffroy Dejean**, dit le chevalier **Dejean de Manville** (1754-après 1805) Né à Paris, émancipé en 1771. Officier, cumule les dettes. Mis à la Bastille de 1784 à 1788 à la demande de sa famille sous le nom de Villeman. Interdit de 1784 à 1789 sous curatelle de son oncle Louis Varanchan. Capitaine à la Légion des Ardennes en 1793 puis au 23<sup>ème</sup> Chasseur. Encore attesté en décembre 1805.

**4-Joseph François Varanchan de Saint-Geniès** (1723-après 1797) né à Marseille, officier dans la garde Wallonne du roi d'Espagne. Maître d'hôtel de la comtesse de Provence de 1774 à 1777, cède cette charge à son fils en gardant la survivance, la reprend de 1787 à 1790. Deux enfants de son épouse espagnole **Joargina Rodriguez**, un autre enfant de la parisienne **Jeanne Poullain**. Ils suivent

**4.1-Paul Maxime Joseph Antoine Varanchan de Saint-Giniès** (vers 1747-1820) Né en Espagne, sous-lieutenant en France à quinze ans. Adjoint à la charge de fermier général de son oncle Chalut de 1776 à 1780. Maître d'hôtel de la comtesse de Provence de 1777 à 1787. Colonel au service du parti des Patriotes en Hollande pendant le conflit de 1785-1787. Passe au service de la Russie, puis collabore en émigration à des réseaux contre-révolutionnaires. Séjourne à Carlsruhe puis en Suisse. Rentre en France à la Restauration. Marié en 1779 à Lyon à Anne Madeleine Mazoyer, d'où un fils, Armand Léonce Varanchan de Saint-Geniès (v.1785-1861), homme de lettre, sans descendance connue.

**4.2-Josèphe Marie Françoise Antoinette Gratia Thoriba Varanchan de Saint-Geniès** (1752-v.1800) Née à Vigo en Galice. Epouse vers 1776 le comte **d'Esparbès de Lussan**, qui avait eu d'un premier mariage une fille qui deviendra la vicomtesse de Polastron, maîtresse du futur Charles X. Quatre enfants désignés comme légataires universels par leur grand-oncle Louis Varanchan. Morte en émigration. Nombreuse descendance jusqu'à nos jours.

**4.3-Pierre Joseph Varanchan, dit Beaumanoir puis Varanchan de Beaumanoir** (1757-1840) Né à Paris, déclaré comme le fils de Joseph François Varanchan et de Jeanne Poullain. Porte à son premier mariage avec Marie Thérèse Grand Adam et à son second mariage avec Marie Jeanne Urbaine Gouppil le nom de Beaumanoir. Combat sous ce nom en Vendée du côté des Bleus et comme officier sous l'Empire. Rallié à Louis XVIII, il est fait chevalier de la Légion d'honneur et ajoute une particule à Beaumanoir. Prend en 1829 pour nom complet Varanchan de Beaumanoir. Un fils du deuxième mariage, d'où une nombreuse descendance jusqu'à nos jours.

**5-Henriette Catherine (de) Varanchan** (1724-1761) Née à Marseille, femme de chambre de Mesdames Henriette, Louise et Sophie, filles de Louis XV. Mariée à Versailles en 1759 à Charles Louis Sextius **Grimaldi, marquis de Regusse**, second président du Parlement de Provence, d'où une fille morte avant juillet 1771.

## Prologue

Carmontelle a été le portraitiste à la mode dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle. Il savait d'une main rapide rendre dans un dessin aussi bien les traits que la personnalité de son modèle, avec esprit mais sans jamais tomber dans la caricature. « Il a le talent de saisir singulièrement l'air, le maintien, l'esprit de la figure. Il m'arrive chaque jour de reconnaître des gens que je n'ai vu que dans ces recueils » a écrit Grimm. A la fin du règne de Louis XV et sous Louis XVI à peu près tous ceux qui comptaient à la Cour et à la ville ont été croqués par lui.

Un de ses dessins représente le financier Geoffroy Chalut de Vérin sur la terrasse de sa propriété de Saint-Cloud. Il est vêtu d'un habit bleu ouvert sur un gilet assorti, avec parements et dentelles. Appuyé d'un genou sur une chaise, il déclame une tragédie de sa composition. C'est un homme d'une bonne cinquantaine d'années aux traits énergiques, manifestement sûr de lui, mais dont la physionomie révèle aussi une certaine bonhomie.

Sur un deuxième dessin, une femme aux cheveux tirés en arrière et poudrés sous un bonnet de dentelle est assise devant une table à broder. Ses joues sont maquillées de rouge, au goût de l'époque. Elle porte une robe marron avec des garnitures blanches brodées de fleurs multicolores et converse avec une amie installée en vis à vis. Son visage détendu reflète une tranquille gaieté. Cette élégante un peu rondelette est Elisabeth Varanchan, l'épouse de Geoffroy Chalut, qui paraît ici nettement plus jeune que son mari, à peine la quarantaine<sup>1</sup>.

Elisabeth Varanchan est à l'origine de la place enviable tenue par sa famille dans la société parisienne de la fin de l'Ancien Régime avant que la Révolution ne la disperse. Ce livre est consacré à leur histoire. S'y mêlent le service des princes, l'administration des finances royales, les arts et les plaisirs et même l'ombre de la Bastille, dans ces années précédant la Révolution dont Talleyrand célébrait la douceur de vivre. Suit le temps de la guillotine et de l'émigration.

---

<sup>1</sup> Les deux dessins appartiennent aujourd'hui au musée de Chantilly, n° aujourd'hui au musée de Chantilly, n° d'inventaire DE CAR 24 et DE CAR 228 ; au verso du premier est inscrit « M. de Chalut de Saint-Véran (sic), ancien fermier général, écuyer du Roi, maître d'hôtel de la reine Marie-Antoinette, déclamant sa tragédie de l'Amiral Binck sur la terrasse du château de Saint-Cloud en 1760 » ; le second est titré au recto « Mme de Chalut et Mme de Spon .1760 ».

Il sera beaucoup question dans ce qui va suivre de la Ferme générale et de prix calculés en livres. Quelques mots de rappel ou d'initiation<sup>2</sup>.

Au XVIIIème siècle le roi concède la levée des principaux impôts indirects à une compagnie de financiers qui en fait l'avance, la Ferme générale. Tous les six ans, un bail est passé entre la Couronne et la Ferme par l'intermédiaire d'un prête-nom qui répartit l'avance prévue à égalité entre la cinquantaine de fermiers généraux membres de la compagnie. Cent dix millions de livres par an dans le bail de 1756, cent soixante-deux dans celui de 1774, les montants ne cessent d'augmenter de bail en bail. Système intéressant pour la monarchie, puisqu'elle est ainsi garantie de recevoir à date fixe une somme déterminée et n'a pas à mettre en place une administration chargée de la percevoir. Les fermiers se chargent eux-mêmes du recouvrement fiscal et se remboursent sur ces recettes en prélevant de surplus l'intérêt prévu au bail. Certains d'entre eux sont assez riches pour assurer l'avance qui leur incombe sur leurs fonds propres. D'autres pour y parvenir doivent recourir à l'emprunt ou associer à leur ferme des tiers qui touchent alors une participation à leurs bénéfices.

La Ferme n'est pas seulement une immense puissance financière qui fournit la moitié des revenus de la couronne. C'est aussi une lourde machine administrative. Trente mille agents répartis sur toute la France veillent au prélèvement des impôts indirects concédés, les principaux étant la gabelle, les droits sur les tabacs et ceux sur la circulation des marchandises. Une surveillance stricte veille à éviter les détournements. Des instruments de contrôle efficaces sont en place et les nouveaux fermiers généraux doivent effectuer de longues tournées d'inspection en province avant d'accéder aux fonctions centrales.

A Paris, une organisation complexe assure le bon fonctionnement de l'ensemble. Au sommet, une commission restreinte, le comité des caisses, se réunit les lundi et vendredi matins. Y sont prises les décisions importantes en matière financière, commerciale (achat du tabac ou du sel) et les nominations aux principaux emplois. Viennent ensuite des comités spécialisés, dont les plus prestigieux sont ceux des grandes gabelles, des cinq grandes fermes et du tabac. Certains sont plus secondaires, comme le comité en charge des retraites des employés de la ferme (une mesure sociale très en avance sur l'époque). Des fermiers dits de correspondance assurent en outre les relations avec la province, divisée en une cinquantaine de directions territoriales

---

<sup>2</sup> Pour qui s'intéresse à la Ferme générale le livre de référence est Yves Durand, *Les fermiers généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Maisonneuve et Larose 1996

L'accès d'un nouveau membre à la compagnie suppose l'accord du roi, et donc la recommandation d'un haut personnage, membre de la famille régnante, ministre ou maîtresse officielle du moment. Le souverain subordonne souvent son agrément à conditions : l'association avec une autre personne qu'il veut aussi avantager, ou le versement pendant la durée du bail d'une pension à une personne qu'il désigne. Sa Majesté Très Chrétienne n'hésite pas non plus à exiger parfois pour son propre compte un discret mais substantiel pot de vin. Nous rencontrerons quelques-unes de ces intrigues dans les pages qui suivent.

Le montant de deux baux est indiqué ci-dessus en livres. C'est la principale unité de compte de l'époque, avec l'écu qui vaut le triple. Il n'est pas facile de traduire en valeur actuelle les sommes en livres du dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autant plus que les dépenses ne sont plus de même type. Pour donner quelques points de repère le salaire annuel d'une fille de cuisine était d'une centaine de livres, plus le gîte et le couvert. Un brigadier de la Ferme, sorte de gendarme des douanes intérieures encadrant quelques gardes, touchait autour de 400 livres. Un édit royal de 1768 fixe à 500 livres la portion congrue d'un curé de paroisse rurale, autrement dit son revenu minimum annuel. Le loyer d'un hôtel particulier à Paris se montait à environ trois mille livres. Celui des Chalut place Vendôme, exceptionnellement vaste et luxueux, était loué quatre fois plus.

Mais avant d'arriver aux Chalut et à la place Vendôme il faut faire un détour par la Provence.

# I LE FERMIER ET LA FEMME DE CHAMBRE

## 1- La nourrice royale

Le 17 mars 1716 est célébrée en l'église Saint-Ferréol de Marseille l'union de Catherine Vignon et de Joseph Varanchan. Les deux époux sont issus de familles de la bourgeoisie marchande locale dont les alliances peuvent être remontées sur deux siècles. Le marié a vingt-sept ans. Son père, Sébastien Varanchan, porte le titre ronflant de « Conseiller du Roy, receveur des gabelles au grenier à sel de la ville de Berre » : en bref, un percepteur d'impôts. La nouvelle épousée, âgée d'une vingtaine d'années, est la fille d'un riche négociant, Louis Vignon<sup>3</sup>

Ce Vignon compte à Marseille. Il est nommément cité dans un armorial de 1697, où sont décrits les blasons des principaux notables de la ville<sup>4</sup>. C'est aux noces de sa fille un solide vieillard d'environ quatre-vingt ans (il mourra à l'âge avancé de quatre-vingt onze ans, avec la réputation de ne jamais avoir été malade<sup>5</sup>), qui semble n'avoir rien refusé à la mère de Catherine, Isabeau Paul, une jeune cousine avec laquelle il s'est remarié sur le tard, sans dot ni contrat, en 1689.

Une rapide digression sur ce couple: Louis avait au moins deux fils d'un premier mariage et Isabeau risquait de se retrouver rapidement veuve et sans ressource. La maligne sut trouver Dieu ou le Diable savent comment les arguments pour faire établir par son barbon de mari en 1691 un contrat de mariage tardif lui garantissant de solides rentes viagères. S'y ajoutaient les bijoux qu'il lui avait offerts, dont la description a de quoi faire pâlir d'envie la Castafiore<sup>6</sup>. Les enfants Vignon du premier lit ont pu faire un peu la grimace, en voyant ainsi grignoter un héritage encore réduit

<sup>3</sup> Acte de mariage St-Ferréol du 17 mars 1716 et contrat du même jour devant Bezaudin (ou Beraudin ?), notaire à Marseille

<sup>4</sup> « Armorial de la ville de Marseille », établi en 1696 et publié en 1864 par G. de Montgrand.

<sup>5</sup> « Nouveau Mercure », août 1727, cité in « Marie Madeleine Mercier, nourrice de Louis XV » d'Odile Caffin-Carcy, Perrin, 2002, et acte de sépulture Marseille St-Ferréol 15 février 1725.

<sup>6</sup> Contrat Faubert (Haubert ?), notaire à Marseille, du 14 mai 1691. Entre autres libéralités, « deux colliers de perles contenant cent vingt-trois perles avec son fermoir d'or garni de dix-neuf diamants de la valeur en tout de douze cent livres et la chaisne d'or avec son clavier pesant en tout trente sept louis d'or »

par la naissance cinq ans plus tard de leur demi-sœur Catherine, la mariée de 1716.

Louis Vignon dote somptueusement l'enfant de sa vieillesse : vingt huit mille livres, une somme très supérieure à ce qui est d'usage à l'époque pour une union entre deux familles de la bonne bourgeoisie provençale. De son côté le père du marié fait don à son fils de tout l'ameublement d'une maison et lui attribue une rente annuelle de trois mille livres. Voilà donc les nouveaux époux Varanchan largement parés pour démarrer leur vie commune.

Ils s'établissent à Marseille, où Joseph pratique le négoce. Des enfants viennent au monde. Conformément à l'usage suivi alors en Provence dans toutes les couches sociales, Catherine les allaite elle-même.

Survient la Grande Peste.

Un bateau venant de Syrie, la peste à bord, une quarantaine négligée : l'épidémie frappe Marseille en 1720. En deux ans, elle y fera quarante mille morts.

Malgré l'isolement rigoureux de la ville ordonné par le Parlement d'Aix le reste de la Provence est bientôt touché. La moitié de la population de Berre est emportée et parmi elle Sébastien Varanchan qui succombe en juin 1721.

C'est seulement en mars 1722 que Joseph peut gagner Berre pour s'occuper de la succession de son père. L'y attendent dans une cassette les papiers paternels et des espèces provenant en partie des recettes des gabelles.

Chargé d'arrêter les comptes entre ce qui revient au trésor public et ce qui relève de la succession, il tarde à le faire et complique encore la situation en s'attribuant d'office plus de trente-deux mille livres. D'où contestations et procès avec le fermier des gabelles et avec son frère cadet François qui revendique sa part du gâteau. Ces contentieux n'empêchent nullement Joseph d'être nommé maire de Berre<sup>7</sup>, ni François d'en devenir juge et viguier. Mais l'affaire dure et s'envenime : Joseph est finalement poursuivi pour détournement et risque l'arrestation.

---

<sup>7</sup> D'après la mairie de Berre, Joseph Varanchan a été maire de la ville du 25 mars 1724 au 5 mai 1726 ; son frère François l'est à son tour en janvier 1735.

C'est peut-être pour trouver des appuis dans cette situation difficile que Catherine Varanchan gagne Paris fin 1726 ou début 1727. Elle est de nouveau enceinte, comme l'est pour la première fois la reine Marie Lezczynska, épouse de Louis XV. On recherche une nourrice pour le futur bébé royal. Les amis parisiens des Varanchan poussent Catherine à se proposer. Présentée à la duchesse de Ventadour, gouvernante des enfants de France, elle lui fait fort bonne impression : douceur, humeur égale, aspect avenant, madame Varanchan réunit toutes les qualités exigées d'une nourrice royale. Un parent médecin à Paris la recommande ensuite aux médecins du roi et à l'accoucheur de la reine, mettant en avant sa parfaite santé, ses enfants nourris sans problème et jusqu'à la longévité exceptionnelle de son père Louis Vignon. La candidature est retenue. A Marseille, cette promotion inattendue fait sensation. Elle est célébrée en vers dans un long poème en provençal où un ami de sa famille révèle à un interlocuteur

*Que la bello Catin Vignouno  
Qu'as couneissudo esten pichouno  
Fremo de Moussu Varanchan  
Ayen à Paris fa l'enfans  
Lou Rei la chausido et la presso  
Per nourri la magi Princesso<sup>8</sup>*

Catherine met au monde un enfant qu'elle ne nourrira pas jusqu'au bout<sup>9</sup>. Puis elle attend, comme toute la France, la naissance d'un Dauphin. Le 14 août 1727 la reine accouche de...deux jumelles, Elisabeth et Henriette, aussitôt surnommées « Madame Première » et « Madame Seconde ». La duchesse de Ventadour attribue l'aînée à Catherine, qui s'installe pour longtemps dans l'aile du château de Versailles réservée aux enfants royaux et à leurs suites.

Elle saura s'y faire apprécier, et aura en particulier l'habileté de plaire à Marie-Madeleine Mercier, l'ancienne nourrice de Louis XV devenue première femme de chambre de la reine, une autre provençale qui compte à

---

<sup>8</sup> La belle Catherine Vignon, que j'ai connue toute petite, femme de monsieur Varanchan, ayant eu un enfant à Paris, le roi l'a choisie et prise pour nourrir la princesse aînée. « Recueil de pouesiès prouvençalos » de François Toussaint Gros, publié à Marseille en 1734.

<sup>9</sup> On ne sait rien de ce frère ou de cette sœur de lait d'Elisabeth de France, sinon qu'il est né en région parisienne (cf. Nouveau Mercure et F.T.Gros) ; il est vraisemblablement mort jeune

la cour et qui a si bien su faire profiter sa famille de son influence que Catherine et ses enfants n'auront plus qu'à suivre ses traces<sup>10</sup>.

Madame Varanchan vient de passer trente ans. La voilà aux sources de toutes les faveurs. Ces faveurs, ce sont les postes prestigieux et rémunérateurs que le roi accorde de lui même ou le plus souvent à la demande d'un prince, d'un ministre ou d'une maîtresse. Il peut s'agir d'une charge dans les diverses Maisons des membres de la famille royale, d'un bénéfice ecclésiastique, d'un grade dans l'armée ou encore d'une place dans l'administration des finances, une des plus recherchées étant celle de fermier général. Ainsi des cinq fils de Marie-Madeleine Mercier l'un recevra une abbaye, trois tiendront de hauts grades dans l'armée accompagnés pour deux d'entre eux d'une charge de contrôleur général des Maisons du Roi, de la Reine ou de la Dauphine, un autre deviendra fermier général. Leurs trois sœurs épouseront toutes de hauts magistrats. Ce sont des perspectives semblables qui s'ouvrent pour Catherine et pour ses enfants. Mais d'autres solliciteurs seront sur les rangs et la compétition sera féroce.

Au départ, les enfants Varanchan sont trop jeunes pour que la question de leur future situation se pose déjà. Quand leur mère commence à nourrir Madame Première, le plus âgé, Louis, a dix ans. Suivent dans l'ordre Elisabeth, Catherine Victoire, Joseph François, Catherine Henriette et Anne. Une petite Louise née en 1720 est morte à vingt mois<sup>11</sup>. Pour l'anecdote, cinq de ces prénoms, Louis, Elisabeth, Henriette, Victoire et Louise sont aussi ceux des enfants de Louis XV. Comme ces derniers sont nés postérieurement et qu'il serait difficile d'imaginer que le Roi ait pris exemple sur madame Varanchan, on ne peut que relever la coïncidence.

Les enfants pouvant attendre, reste le mari, Joseph Varanchan. Il n'est bien entendu plus question de le chicaner pour l'affaire des gabelles de Berre<sup>12</sup>. Si pour les années 1727 à 1740 sa trace reste à retrouver, il est à cette dernière date directeur des fermes au Mans. En 1742 il devient

---

<sup>10</sup> Odile Caffin-Carcy, op.cit.

<sup>11</sup> Pour les enfants du couple Varanchan-Vignon voir BMS St-Ferréol de Marseille: baptêmes de Louis (11/3/1717), Elisabeth (16/5/1718), Catherine Victoire (1/5/1719), Joseph François (4/10/1723), Catherine Henriette (11/12/1724), Anne (20/4/1726), décès de Louise à vingt mois (22/6/1722). Anne aussi est vraisemblablement morte jeune.

<sup>12</sup> Pour les détails sur la succession de Sébastien Varanchan et l'affaire des gabelles de Berre, voir Archives de Monaco, fonds Grimaldi Réguisse, GR78 pièces 4 et 5, où on trouve cette phrase « Tout fut ensuite calmé par l'avantage qu'eut madame de Varanchan d'être choisie pour donner du lait à Madame Première de France ». Joseph quitte Berre dès 1727 et signe une procuration à Montbard le 27/9/1732.

directeur général des fermes de Lorraine et Barrois et réside à Nancy<sup>13</sup>. La Lorraine est alors un protectorat français, sous le règne débonnaire du beau-père de Louis XV, Stanislas Leeschynski. Les fonctions de Joseph le placent au centre du système fiscal du duché et doivent lui rapporter gros. Il les occupera jusqu'à son décès en 1762.

Passent les années. La petite « Madame Première » a vite grandi. Quand on la marie à douze ans à un infant d'Espagne qui la rend rapidement enceinte, elle écrit de Madrid pour demander que son ancienne nourrice, restée à Versailles, la rejoigne, « l'aimant infiniment ». Refus du Roi, que son principal ministre le cardinal de Fleury explique ainsi dans une lettre à la jeune princesse : « Madame Varanchan a une assez grosse famille, elle demanderait continuellement des grâces pour elle, et deviendrait à charge à votre cour »<sup>14</sup>.

Il faut pourtant maintenant penser à placer les enfants, mais Joseph est à Nancy et Catherine n'a plus auprès d'elle la princesse qu'elle a nourri. Et sa santé doit déjà décliner. Elle réussit à obtenir avec ce qui lui subsiste d'influence une charge de femme de chambre pour sa fille aînée dans la nouvelle Maison princière constituée pour Marie Thérèse d'Espagne qui épouse en février 1745 le Dauphin, fils unique de Louis XV. Pas d'anachronisme sur le titre : femme de chambre ne signifie pas alors soubrette, mais plutôt suivante. C'est un poste de second rang dans la Maison d'une princesse, que des femmes de chambre accompagnent continuellement, servant de truchement entre elle et le petit personnel qui exécute. Moins qu'une des dames de compagnie, recrutées presque exclusivement dans la haute noblesse, mais beaucoup plus qu'une simple domestique.

Catherine Varanchan meurt moins d'un an après le mariage princier et est enterrée à Notre-Dame de Versailles le 3 janvier 1746. Mais avec Elisabeth auprès de la Dauphine, la génération suivante a le pied à l'étrier.

Un étrier qui manquera de peu d'être vidé, l'infante mariée à dix-huit ans à un Dauphin qui n'en a pas encore seize ne faisant que passer à Versailles. En juillet 1746, elle met au monde une petite fille et meurt trois jours plus tard. Le Dauphin, très amoureux, en est désespéré.

---

<sup>13</sup> Almanach royal pour les années considérées.

<sup>14</sup> Echange de lettres entre Elisabeth de France et Fleury, juillet 1741, in Casimir Stryienski « Le gendre de Louis XV, don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme » C.Lévy 1904 page 75 et suivantes. « Je voyais ses larmes prêtes à sortir malgré elle » écrit à Fleury l'ambassadeur de France Vauréal après avoir transmis la lettre de refus.

Heureusement pour Elisabeth, le dévouement avec lequel elle a assisté sa maîtresse dans ses derniers instants a été remarqué. Aussi quand le Dauphin se remarie quelques mois plus tard à Marie Josèphe de Saxe - devoir dynastique oblige – elle est tout naturellement reconduite dans sa charge auprès de cette deuxième Dauphine.

Son étonnante carrière commence.

## 2- La faveur de la Dauphine

Les mémoires de l'académicien Marmontel et celles du duc de Luynes nous donnent une idée d'Elisabeth Varanchan au moral et au physique<sup>15</sup>. Pour le premier c'est « une femme excellente, de peu d'esprit, mais de beaucoup de sens, et d'une douceur, d'une égalité, d'une vérité de caractère inestimables ». Plus laconique, Luynes se contente de la juger en 1749 « fort jeune et fort jolie ». Le portrait de Carmontelle de 1760 conserve des traces de cette beauté dans un âge plus mûr ou la guette déjà un embonpoint qui triomphera dans ses dernières années.

Elle a quelques années de plus que Marie Josèphe de Saxe qui vient d'arriver à Versailles : vingt-huit contre quinze. L'âge d'une grande sœur. Une amitié sincère lie bientôt la petite Allemande, catapultée sans préparation dans les cabales de Versailles, à sa suivante assez jeune pour la comprendre, assez adulte pour la guider. Luynes relève que « madame la Dauphine l'aime beaucoup ». Marmontel donne plus de détails : « après avoir été femme de chambre favorite de la première Dauphine, elle avait passé à la seconde, et elle en était plus chérie encore. Cette princesse n'avait pas d'amie plus fidèle, plus tendre, plus sincère, ou, pour mieux dire, c'était la seule amie véritable qu'elle eut en France. Aussi son cœur lui était ouvert jusqu'au fond de ses plus secrètes pensées, et dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles, elle n'eut qu'elle pour conseil, pour consolation et pour appui ».

Des consolations, la jeune princesse peut en avoir besoin, entre l'étiquette écrasante de la Cour, un mari consacrant trop de temps aux livres et aux dévotions, un Roi affectueux mais peu disponible, une Reine morose et l'aisance souveraine de la marquise de Pompadour qui, tout en respectant parfaitement les formes, ne va pas s'en laisser imposer par cette petite fille. Et dans cette ambiance les grossesses infructueuses se succèdent, quatre fausses couches dans les deux premières années de

---

<sup>15</sup> Mémoires du duc de Luynes , Tome X page 136 et Mémoires de Marmontel , éditions Mercure de France, 1999, page 170

mariage selon Luynes. La dernière en date, en mai 1749, est due à un coup involontairement porté par le Dauphin à son épouse dans son sommeil. Affolée, Marie Josèphe appelle ses femmes. On sait ainsi que si la première femme de chambre, madame Dufour, couche à la porte de la chambre princièrie mais au dehors, Elisabeth Varanchan y couche au dedans quand elle est de service<sup>16</sup>.

Naissent enfin des enfants menés à terme, Marie Zéphirine de France en 1750, le duc de Bourgogne en 1751. La Dauphine a fait partager à son mari les sentiments d'estime et d'amitié qu'elle porte à Elisabeth. Ils songent alors à l'établir : elle est toujours célibataire à maintenant trente ans passés, ce qui est tard pour l'époque. Mais sa situation de fortune est insuffisante pour obtenir une riche alliance.

Le couple princier envisage alors carrément de vendre certains de ses bijoux pour doter sa protégée. Le contrôleur général de leurs dépenses (Simon Mercier, frère de lait de Louis XV) les en dissuade et suggère d'obtenir du Roi un bon sur une prochaine nomination à la ferme générale pour le futur mari<sup>17</sup>.

Cet engagement et l'amitié des héritiers du trône : voilà qui peut attirer les prétendants. D'autant plus que le clan Varanchan s'est implanté à la Cour : les deux sœurs d'Elisabeth, Catherine Henriette et Victoire sont femmes de chambre de Mesdames, sœurs du Dauphin. En voilà assez pour qu'un autre membre de la maison de la Dauphine, le trésorier Geoffroy Chalut de Verin, décide de se déclarer.

Le contrat de mariage est signé le 12 septembre 1751 au domicile d'Elisabeth place Dauphine, l'actuelle place Hoche dont l'octogone dessine un des sites les plus harmonieux de la ville de Versailles. Elisabeth apporte une dot de cent mille livres en deniers, meubles et bijoux qui proviennent, indique le contrat, tant des biens de madame la Dauphine que des épargnes de la future épouse. Cela peut paraître peu au regard de l'inventaire des biens de Chalut au même acte, mais il faut aussi tenir compte de la promesse de ferme

---

<sup>16</sup> Luynes, op.cit. X, p.136

<sup>17</sup> Marmontel, op.cit. p.170. Une singularité à signaler : la revue anglaise "The Court Journal" du 17 janvier 1835 attribue à la fameuse madame Campan un récit selon lequel Elisabeth aurait découvert une amourette de la Dauphine. Son mariage et les avantages reçus par la suite auraient été le prix de son silence. L'anecdote est assez invraisemblable mais montre à quel point l'éclatante faveur d'Elisabeth a pu étonner ses contemporains, au point d'en chercher des explications rocambolesques.

La liste des témoins illustre la réussite des deux familles et leurs appuis : le contrat est porté au château où il recueille le 14 septembre les paraphes de Louis XV, de la Reine, du Dauphin, de la Dauphine, de cinq des filles du Roi...et de la marquise de Pompadour. Il est ensuite transporté dans divers hôtels et demeures de Versailles et de Paris : signent à leur tour le Garde des Sceaux, plusieurs ducs et duchesses (dont le duc de Luynes qui fera état du mariage dans ses mémoires), et des membres éminents du clergé, de la haute administration ou de la noblesse<sup>18</sup>. La cérémonie religieuse est célébrée le 22 à Notre-Dame de Versailles par l'abbé François Félix Chalut, frère du marié.

### 3- La fortune de Chalut

Geoffroy Chalut a quarante-six ans à son mariage, treize de plus que son épouse. Il appartient à une famille de notables du Bugey où il compte de nombreux cousins et où il possède les seigneuries de Verin et du Crozet. Son père s'est installé comme marchand à Lyon où Geoffroy naît en 1705 et où il semble avoir d'abord pratiqué la banque. D'après Luynes, l'essor de sa fortune est du à la protection de la comtesse de Mailly, maîtresse royale en titre en 1741. A une époque où la France s'engage dans la guerre de Succession d'Autriche, Chalut vise un poste de trésorier d'une des armées du Roi : il s'agit d'assurer les dépenses d'intendance et de se les faire ensuite rembourser en prenant au passage son profit. La comtesse, sans doute intéressée à la réussite de l'opération, oriente Chalut sur le maréchal de Maillebois qui le retient pour son armée. Reste à obtenir l'accord du trésorier de l'extraordinaire des guerres, de Launay, mais il a déjà choisi un autre candidat et au-dessus de lui le marquis de Breteuil, secrétaire d'état à la guerre, n'entend pas le bousculer. Il faudra toute l'insistance de madame de Mailly pour que finalement Breteuil se rallie et que Launay cède<sup>19</sup>.

Chalut est trésorier de l'armée française de Bavière pendant les campagnes de 1741, 1742 et 1743, brassant d'énormes sommes dont certaines ne lui ont pas encore été totalement remboursées dix ans plus tard<sup>20</sup>. On trouve dans ses comptes les noms des régiments les plus prestigieux de l'époque, Royal Infanterie, Royal Cavalerie, Royal Carabiniers, Normandie, Artois, Provence, Berry. C'est lui aussi qui fournit le ravitaillement de l'artillerie pendant le siège d'Ingolstadt. Malgré les lenteurs de certains règlements, il s'enrichit considérablement.

<sup>18</sup> Archives nationales, MC CXII 12/9/1751 et Luynes, op.cit. XI, p.228

<sup>19</sup> Luynes, op.cit. III, p.445

<sup>20</sup> L'état des biens de Chalut en 1751 est annexé à son contrat de mariage

Ces bénéfices vont être réinvestis dans l'achat d'une charge à la cour. En 1744, on s'apprête à marier le fils aîné du Roi. La Maison de la future Dauphine est constituée. Elle aura à sa tête en tant que surintendante la duchesse de Châteauroux, sœur de madame de Mailly et sa remplaçante dans le lit du Roi. Les principales charges de la nouvelle Maison sont comme d'usage vendues. Il ne suffit d'ailleurs pas de se porter acquéreur, encore faut-il être agréé pour son mérite et grâce à ses appuis. Si Chalut peut devenir pour deux cent mille livres trésorier de la Dauphine, il le doit sans doute à l'aide du clan Mailly mais aussi à la satisfaction qu'a suscité le travail accompli pour ravitailler l'armée<sup>21</sup>. Les autres charges sont d'un montant moins élevé, cent mille livres pour chacun des deux secrétaires des commandements, quatre vingt mille pour celle de maître d'hôtel acquise par Louis Vigor Mercier, un des fils de la nourrice de Louis XV, qui s'arrangera pour faire réduire la facture d'un quart. Le total atteindra plus de huit cent mille livres, consacrées au paiement de la vaisselle, des carrosses et des équipages de la future épousée.

C'est peut-être à cette occasion que Chalut a fait la connaissance d'Elisabeth, retenue pour être une des douze femmes de chambre qui assurent une présence continue auprès de la Dauphine.

Chalut ne se contente pas de cette charge de trésorier de la première, puis de la seconde épouse du Dauphin. Il multiplie les placements d'argent dans les domaines les plus divers: prise d'intérêt dans les octrois de Limoges, fourniture de vivres à l'armée des Flandres pour la campagne de 1748, armement de navires, traite négrière... Parallèlement, il prête de l'argent, de quelques centaines à quelques milliers de livres, à des personnages influents, grands seigneurs, chefs militaires, membre de la haute administration, sans oublier quelques Mailly, et s'en fait ainsi des obligés tout en s'enrichissant des intérêts. Un de ces prêts est atypique, tant par son montant que par son destinataire : les soixante douze mille livres avancés en 1750-51 au juif Hermann Khan. Peut-être est-il lié aux fournitures aux armées.

A une époque où les réseaux familiaux comptent beaucoup, c'est tout le clan Chalut qui progresse avec Geoffroy. Il a trois frères, François Félix, Félix et Jean. François Félix choisit l'Eglise. Après un doctorat en Sorbonne il devient en 1745 abbé commendataire de l'abbaye de Clairmont près du Mans qui rapporte à son bénéficiaire 8.000 livres de rente. Il sera

---

<sup>21</sup> Luynes, op.cit. V, p.437 et A.N. O/1/88, O/1/93 et O/1/3744

aussi chanoine de la Sainte Chapelle de Paris et grand vicaire de Meaux<sup>22</sup>. Félix entre dans l'armée. Il sert à partir de 1733 dans le prestigieux régiment des Dragons d'Orléans dont il prend le commandement en 1759. Il sera promu en 1770 au grade de maréchal de camp, l'équivalent du général de brigade d'aujourd'hui. Encore capitaine, il obtient en 1747 une charge de maître d'hôtel de la reine Marie Leyczynska<sup>23</sup>. Outre les rémunérations de ses fonctions, Geoffroy lui assure une rente de deux mille livres en contrepartie d'un prêt et de droits issus de l'héritage maternel. Le dernier frère, Jean, dit l'abbé Chalut, est aumônier de l'abbaye de Belleville en Beaujolais où il rencontre un abbé Arnoux qui l'accompagnera toute sa vie. Il sera par la suite « chevalier servant » de l'ordre de Malte (titre réservé à un membre n'ayant pas fait ses preuves de noblesse) et décoré de l'ordre de Saint-Louis. A lui aussi Geoffroy assure une rente viagère, qu'il augmente quelques jours avant son mariage<sup>24</sup>.

L'entrée dans la Maison de la Dauphine en 1744 pour Geoffroy, une abbaye en 1745 pour François, la Maison de la Reine en 1747 pour Félix : au milieu des années quarante, les fils Chalut ont déjà monté plus haut que les notables du Bugey dont ils sont issus.

#### 4 Le fermier général

Le stade suivant de l'ascension de Geoffroy Chalut est son association à la ferme générale.

Fort de la promesse qui lui a été faîte au moment de son mariage, il attend qu'une place se libère. Une première occasion se présente à la mort du fermier Camuset, mais celui-ci à un associé et lui succéder ne ferait de Chalut que le propriétaire d'une demi-place. Il préfère un report à l'opportunité suivante, qui se présente avec le décès du fermier de Villemur. Une difficulté imprévue survient alors : madame de Pompadour, épouse séparée du fermier général Le Normand d'Etiolles mais surtout maîtresse du Roi, a un candidat à placer et demande que l'on diffère encore d'un tour la nomination de Chalut. C'est alors que se manifeste l'étendue de la faveur d'Elisabeth auprès de la femme de l'héritier du trône : le Dauphin intervient énergiquement auprès de son père et, malgré la favorite, Chalut devient fermier général en octobre 1753<sup>25</sup>.

<sup>22</sup> MC XLVII/283 5/1/1775, inventaire après décès de l'abbé François Félix Chalut

<sup>23</sup> O/1/3717 f°106

<sup>24</sup> MC CXVI/364, 21/7 et 18/8/1751

<sup>25</sup> Luynes, op.cit. XIII, p.57 ; pour Yves Durand, op.cit, p.105, le prédécesseur de Chalut est La Motte

Il a quarante-huit ans, des fonctions importantes, une grosse fortune, une épouse influente. Le voila devenu un homme qui compte à Paris comme à Versailles.

Il restera fermier général jusqu'à sa mort, pendant trente quatre ans. A son début de carrière il participe surtout à des comités spécialisés mais dès le début des années 1770 il accède au prestigieux comité des caisses qui compte une quinzaine de membres. C'est en quelque sorte le directoire de la Ferme. On trouve régulièrement la signature de Chalut sur des délibérations marquantes : restructuration de gabelles provinciales, armement de navires garde-côtes, réorganisation du contentieux général... Cette signature est toujours accompagnée de celles de quelques collègues, le fonctionnement collégial étant de règle.

Bien entendu ses fonctions font qu'il est incessamment sollicité pour un emploi ou une faveur. Entre autres illustres quémandeurs, Voltaire en personne, qui lui écrit de Fernay en 1760 pour lui demander un passe-droit auprès des commis du poste de douane de Saconnex et le fait relancer sur le même sujet par madame d'Epinay<sup>26</sup>.

Beaucoup de fermiers profitaient de leur position pour pousser leur famille. Il ne semble pas que Chalut ait pratiqué le népotisme. Tout au plus trouve-t-il un poste d'employé aux aides pour un lointain cousin, Joseph Pierre Pétrequin, qu'il a pris sous sa protection<sup>27</sup>. Mais tout naturellement il cherche à maintenir après lui sa charge dans sa famille. Le Roi l'autorise en 1775 à prendre pour adjoint et probable successeur un neveu d'Elisabeth, Paul Varanchan de Saint-Geniès. Pour peu de temps : une réforme de la Ferme supprime les postes d'adjoint cinq ans plus tard.

## 5- La fratrie Varanchan et la famille royale

Elisabeth est mariée, et bien mariée. Dans les années 1750 ses frères et sœurs vont aussi s'établir.

L'aîné, Louis, poursuit la tradition paternelle en faisant carrière dans la direction des fermes en province, d'abord à Limoges , puis à Saint-Quentin . Un marchepied vers la fructueuse fonction de fermier général quand l'occasion s'en présentera. Nous en reparlerons.

L'autre garçon, Joseph François, se fait appeler Varanchan de Saint-Ginier, souvent écrit Saint-Geniès, sans doute par l'adjonction à son

---

<sup>26</sup> Voltaire, Correspondance, lettre du 1<sup>er</sup> mars 1760

<sup>27</sup> Testament de Chalut de Vérin, MC, LIII/615, 13/2/1787

patronymie du nom d'un domaine. Il choisit la carrière des armes et entre à dix-huit ans comme cadet dans la Guarda marina espagnole, peut-être grâce à la protection de Madame Première mariée à un infant. Quatre ans plus tard il est nommé capitaine d'infanterie au régiment Bruselas, appartenant à la prestigieuse Garde Wallonne de Philippe V. Il sera promu par la suite lieutenant-colonel. Il devient parallèlement au milieu des années 1770 maître d'hôtel de la comtesse de Provence, épouse du futur Louis XVIII, cède cette charge à son fils aîné en 1777, retourne ensuite quelques temps en Espagne puis regagne définitivement la France<sup>28</sup>.

Leur sœur Victoire, femme de chambre de son homonyme Madame Victoire, fille de Louis XV, épouse en 1753 à Notre-Dame de Versailles Charles Claude Dejean, fermier général des poudres et salpêtres de France. Ce mariage est l'occasion de constater à quel point les Varanchan et les Chalut sont liés à l'époque. Joseph a envoyé de Nancy procuration à Geoffroy Chalut pour confirmer son consentement. La cérémonie est célébrée par l'abbé François Félix Chalut. Félix Chalut, capitaine des dragons, est un des deux témoins de la mariée, l'autre étant un Polignac. La fratrie Varanchan au grand complet mêle au bas de l'acte sa signature à celle des Chalut<sup>29</sup>. Victoire mourra à quarante-quatre ans en 1763.

La dernière sœur, Catherine Henriette, a servi comme femme de chambre trois autres filles du Roi, Mesdames Henriette, Louise et Sophie. Elle fait en 1759 un brillant mariage en épousant, toujours à Notre-Dame de Versailles et toujours avec François Félix Chalut comme célébrant, Sextius Grimaldi, marquis de Régusse et second président du Parlement de Provence. Encore un veuf âgé. Cette fois Joseph Varanchan est présent, ainsi que ses deux autres filles et ses gendres. Les deux fils, Joseph François et Louis ne signent pas à l'acte. Sans doute sont-ils loin de Versailles. Signe par contre un ami des Chalut que nous retrouverons, l'écrivain Jean-François Marmontel.<sup>30</sup>

La nouvelle marquise de Régusse ne le reste que deux ans. Elle meurt en 1761, laissant une petite fille qui n'atteindra pas l'âge adulte. Le marquis ne tarde pas à convoler en troisièmes noces.

Au milieu des années 1760, la fratrie est donc réduite à trois personnes, Louis, Elisabeth et Joseph François.

<sup>28</sup> Voir plus loin la deuxième partie consacrée à Louis et Joseph François

<sup>29</sup> Registre N-D. de Versailles 22/12/1753. La dot de la mariée est de 40.000 livres plus une pension de 1.000 livres sur le Trésor royal cf. MC XVI/799 succession Dejean

<sup>30</sup> Contrat de mariage, archives de Monaco GR 78 pièce 1. Comme sa sœur Victoire Henriette a une dot de 40.000 livres et une pension de 1.000 livres sur le Trésor. Mariage et sépulture N-D de Versailles 29/5/1759 et 20/10/1761.

Autant que la Ferme, le proche service de la famille royale est source d'honneurs et de profits. Geoffroy Chalut accumule les fonctions. Trésorier de la Dauphine, il est en outre nommé en 1759 « conseiller secrétaire du Roi maison couronne de France et de ses finances », une charge qui entraîne l'attribution de la noblesse. La mort de Marie-Joseph de Saxe en 1767 vide d'objet son poste de trésorier, mais il est fait l'année suivante lecteur de la chambre du Roi, et en garde l'honorariat après 1781. A l'arrivée d'une nouvelle Dauphine, Marie-Antoinette d'Autriche, épouse du futur Louis XVI, il devient son maître d'hôtel ordinaire, et le reste quand elle devient en 1774 reine de France. Il est aussi trésorier de Madame, belle-sœur du nouveau roi et comtesse de Provence<sup>31</sup>.

Certaines de ces charges peuvent être très rémunératrices. Pour ses seules fonctions de trésorier de Madame pendant l'année 1775, Chalut perçoit 25.291 livres en gages et indemnités diverses. On peut supposer que s'y ajoutaient quelques épices à l'occasion des règlements. Chalut est en effet amené à manier des sommes énormes : il verse ainsi 158.245 livres pour les seuls gages de la Maison de la défunte première Dauphine au dernier trimestre 1746 (dont 5.822 livres pour les douze femmes de chambre ; parmi elles, mademoiselle Varanchan, sa future épouse). En complément, assisté de son homme de confiance Desjardins, il mène en permanence des opérations de placement financier pour les princesses dont il gère les fortunes. Bien entendu il opère aussi des placements parallèles pour son propre compte<sup>32</sup>.

Etre trésorier n'est cependant pas une sinécure : il faut faire vérifier par ses secrétaires et signer en personne toutes les dépenses de bouche, vêtue, carrosses et chevaux. A côté des grandes dépenses de la Maison, Chalut intervient dans les domaines les plus divers : verser à la Dauphine de la part du Roi son « argent de poche », quatre mille livres par mois auxquels s'ajoutent deux fois par an douze mille livres; trancher des cas épineux même à enjeu modeste : ainsi les 64 louis distribués en aumônes par Marie-Josèphe de Saxe lors d'un passage à Paris sont-ils à imputer sur sa cassette personnelle ou relèvent-ils des frais de Maison ? C'est la seconde solution, la plus favorable à la princesse, qui sera retenue<sup>33</sup>. Autre exemple du règlement de frais courants parmi d'innombrables autres, ces

<sup>31</sup> Chalut trésorier des dauphines : O/1/88 f°339, O/1/93 f°360, O/1/3744 et 3745 ; lecteur du Roi O/1/113 f°138 et O/1/125 f°253 ; secrétaire du Roi V/2/43 (13/8/1759, dossier d'enquête) et V/2/72 ; trésorier de Madame R/5/82

<sup>32</sup> Voir pour le seul 1<sup>er</sup> trimestre 1761 de nombreuses pièces au carton MC CXVI/403

<sup>33</sup> Luynes, op.cit. VI, p.356 et VIII, p.254

factures présentées par Cozette, tapissier aux Gobelins mais aussi fournisseur en lingerie de la Dauphine. Pour un seul trimestre, il y en a pour plus de dix-huit cent livres en dépenses ordinaires, sans compter les dépenses extraordinaires. Chalut règle. Comme il règle après intervention du père Soldini, confesseur de la Dauphine, une somme due à un de ses protégés. Le billet écrit à cette occasion nous montre un Geoffroy Chalut si occupé qu'il s'excuse de devoir donner rendez-vous avant huit heures du matin<sup>34</sup>. Il est vrai qu'entre la Cour et la Ferme il ne devait pas chômer.

Son épouse Elisabeth continue à servir la Dauphine après son mariage, ses soeurs Catherine Henriette et Victoire étant avant les leurs comme nous l'avons vu femmes de chambre des filles de Louis XV. Au début des années 1760, la faveur d'Elisabeth de Varanchan (la particule de courtoisie est devenue à cette époque d'usage fréquent pour les enfants de la nourrice royale, sauf pour Louis qui ne l'insère jamais dans sa signature) et à travers elle celle de la fratrie est au plus haut. Elle se traduit très concrètement en numéraire. Les pensions pleuvent : 2.000 livres de rente viagère pour Elisabeth, portées à 3.000 en souvenir des services de sa mère ; 1.000 livres pour Catherine Henriette et Victoire. La génération suivante bénéficie de la manne. Thoriba Varanchan de Saint-Geniès, fille de Joseph François, se voit attribuer en 1761 une pension de 800 livres en considération du peu de fortune de son père et des services de sa tante Chalut (encore Elisabeth !). Elle a neuf ans. La même année la fille du marquis de Régusse et de Catherine Henriette Varanchan est encore un bébé. Le Roi ne lui en octroie pas moins une pension de 800 livres, tant au titre des services de son père que de ceux de Catherine Henriette, qui vient de mourir, auprès de Madame Sophie. En 1764, Charles Dejean, orphelin de Victoire, reçoit à dix ans une pension de 1.000 livres<sup>35</sup>.

Les flux financiers entre les membres de la famille royale et ceux qui servent dans leurs maisons sont d'ailleurs complexes. Les charges sont achetées au prince ou à la princesse concernée, mais bénéficient d'une rémunération. A titre d'exemple il faut payer 45.000 livres pour devenir maître d'hôtel de Madame mais Joseph François reçoit à ce titre 5.300 livres par an. D'autres versements se croisent : dans un sens les pensions accordées par le Roi à ses fidèles serviteurs et à leurs enfants, dans l'autre celles que le souverain intime aux détenteurs de certains postes de verser à ses proches. Ainsi Mesdames Adélaïde et Sophie, tantes de Louis XVI, et

---

<sup>34</sup> Archives des Yvelines J2378 fonds Soldini pièce 34

<sup>35</sup> Pensions d'Elisabeth et Henriette O/1/3715 ; de Thoriba O/1/117 f°653, O/1/681 et O/1\*/702 ; de mademoiselle de Regusse O/1/105 f°670 et O/1/656 ; de Charles Dejean O/1/678

sa belle-sœur la comtesse de Provence reçoivent-elles chacune 6.000 livres par an prises sur les bénéfices de la ferme de Chalut<sup>36</sup>.

Mais ces liens financiers ne doivent pas cacher l'essentiel : les avantages tirés de la proximité des princes, côtoyés quotidiennement (ou une partie de l'année pour les charges « par quartier », réparties entre plusieurs personnes). Ce voisinage est l'occasion de faire ou défaire la réputation d'un courtisan, de pousser un dossier ce qui vaudra la reconnaissance du quémandeur et son appui ou son or en retour, de contribuer à faire nommer à des postes clés parents ou alliés.

Elisabeth Varanchan connaît le jeu à merveille. Le bilan de sa faveur est impressionnant. Outre les pensions citées plus haut elle est à l'origine de la nominations de trois fermiers généraux : son mari en 1753, son frère Louis en 1762 et son neveu Paul Varanchan de Saint-Geniès en 1775<sup>37</sup>. Si on met à part princes du sang, ministres influents ou maîtresse royales, c'est sans doute une des rares personnes à avoir eu une telle influence sur la composition de la Ferme.

Les rapports entre les Bourbons et les Varanchan sont bien entendu totalement inégaux. Mais leur réalité est incontestable : ils se sont poursuivis sur trois générations. Quatre des cinq enfants de la nourrice de Madame Première ont servi à Versailles la famille royale. Il faut y ajouter son petit-fils Paul et les multiples charges de son gendre Chalut. Et remarquer une exception, celle de Louis Varanchan, décidément atypique, dont l'histoire viendra plus loin.

## 6- Le rang, les armes, les noms

Avant de poursuivre cette chronique familiale, quelques mots sur le rang social des protagonistes.

Les Varanchan comme les Chalut sont d'origines bourgeoises. Mais noblesse et bourgeoisie sont étroitement imbriquées dans le milieu de finances où ils évoluent. Les travaux d'Yves Durand ont fait bonne mesure de la vieille image du fermier général, roturier enrichi souvent parti du plus bas de l'échelle sociale, en démontrant qu'au XVIIIème siècle la Compagnie a toujours comptée une majorité de nobles, soit de naissance, soit par acquisition en cours de carrière.

---

<sup>36</sup> Ernest Lavisse, Histoire de France, livre IV.

<sup>37</sup> Les nominations à la Ferme du frère et du neveu sont traitées en deuxième et cinquième partie.

Les alliances des Varanchan –il n'y en a pas pour les frères de Chalut– se font aussi bien dans la noblesse que dans la bourgeoisie. Joseph François, le frère cadet d'Elisabeth, épouse la fille d'un marchand espagnol, son fils Paul une Mazoyer issue d'une famille de négociants lyonnais, mais sa fille est comtesse de Lussan, une de ses sœurs marquise de Régusse, une autre la femme du fermier général des poudres et salpêtres Dejean, issu d'une famille de petite noblesse.

Même si elles ne donnent que l'apparence de la noblesse, les particules se multiplient. Elles peuvent venir classiquement précéder un nom de terre pour distinguer diverses branches d'une même famille : Geoffroy signe ainsi toujours « Chalut de Vérin », d'une écriture en pattes de mouche. Son frère Félix, le maréchal de camp, est devenu « de Chalut ». Un autre frère, Jean, paraphe seulement « Chalut » ou plus souvent « l'abbé Chalut ». La branche de Joseph François complète Varanchan par « de Saint-Geniès ». Les femmes adjoignent à leur nom celui de leur mari et signent Varanchan de Chalut, Varanchan de Régusse, Varanchan de Dejean, de Varanchan de Lussan.

Les deux familles scellent leurs lettres de leurs armoiries, une croix ondée d'azur sur fond d'or pour les Chalut, une tour coiffée de quatre créneaux et surmontée de deux colombes et d'une fleur de lys pour les Varanchan. Joseph François fait souvent suivre abusivement son nom du terme « écuyer », attribut des nobles non titrés. Ce n'est qu'exceptionnellement le cas pour Louis, sans doute à la suite de l'excès de zèle d'un scribe. Il signe du seul mot Varanchan, sans fioriture, alors que la signature de son frère s'étale largement et s'accompagne d'arabesques.

Un dernier mot sur les noms de famille et leurs variantes orthographiques. Elles sont limitées pour les Chalut, même si on trouve de ci de là un Chalus avec un s ou un Verrin avec deux r. Du côté Varanchan, c'est en revanche la fantaisie la plus complète. On ne sait comment était prononcé ce nom provençal, mais les plumes d'oc et d'oïl l'assaisonnent à toutes les sauces : Varanchamp, Varanchant, Varanchon, Veranchan, etc... Dans un acte de 1759, la mariée est désignée en marge comme « Catherine Henriette Varanchan », devient « de Varanchamp » dans le corps du texte et signe en bas « de Varanchan ». L'Almanach Royal de 1757 écrit « de Varanchamp » pour Joseph, le père et Varanchamp tout court pour Louis, le fils, qui dans l'édition de 1778 du même almanach est Varanchan ou de Varanchan selon les pages. Joseph François écrit Saint-Ginier avec deux i et un r, ou parfois un s ou un z, mais on trouve aussi Ginié ou Geniè sans consonne après le é pour son fils Paul qui peut de plus être Saint-Geniez ou Saint-Geniès. Cette dernière version est le plus souvent adoptée par sa soeur

Thoriba et prévaudra au XIXème siècle. Elle est généralement retenue ici par commodité.

## 7- Les demeures

La fortune constituée par Chalut comme trésorier des armées, puis comme fermier général, ne lui sert pas seulement à acheter des charges à la Cour. Elle lui permet de vivre sur un train de grand seigneur, et d'abord dans le choix de ses demeures. Au milieu des années 1740, il passe sans cesse de Paris, où siège la ferme, à Versailles où l'appelle son service à la Cour. Saint-Cloud est à mi-chemin. A côté du château qui appartient aux Orléans, la famille princière de Savoie-Carignan y possède un domaine, le fief de la Gâtine, dit aussi la Maison de l'Electeur en souvenir de l'un de ses anciens occupant : deux grands corps de logis couverts d'ardoise et de tuile à flanc de pente, face à la Seine et au village de Boulogne. Des jardins et des prairies descendant en pente raide jusqu'au fleuve. A la mort du prince Victor-Amédée de Savoie, ce domaine est mis en vente par ses héritiers. Chalut l'acquiert pour 32100 livres le 16 mai 1749. Il a sans doute réalisé une bonne affaire, la Gâtine étant offerte aux enchères depuis deux ans sans trouver preneur<sup>38</sup>.

Chalut devient manifestement amoureux de sa maison de Saint-Cloud. Il achète systématiquement les terrains en vente à proximité, souvent de petites parcelles de vignobles des coteaux de Seine, mais aussi de grandes pâtures ou des terrains incultes. Le domaine ne cesse de s'étendre, déborde largement sur Garches, pousse vers Suresnes et même passe le fleuve pour une annexe à Boulogne. Il finit par compter plus de quarante hectares. On garde trace de plus de cent cinquante actes d'achat durant les vingt ans qui suivent l'acquisition de la Gâtine<sup>39</sup>. Rien qu'en terres (car il achète aussi des maisons) Chalut y aura consacré plusieurs dizaines de milliers de livres.

Il restructure complètement les bâtiments et fait aménager des jardins magnifiques. Quand l'architecte paysager George Louis Le Rouge, après s'être promené dans toute l'Europe, publie en 1777 un « Détail des

---

<sup>38</sup> Les numéros de février et mai 1907 de la Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine et Oise contiennent un long article de P. Cornu sur le château de Béarn à St-Cloud (nom pris par le domaine au XIXème siècle), dont une vingtaine de pages est consacrée à la période Chalut de Verin. Il ne reste du domaine aujourd'hui que le nom d'un petit « square de la Gâtine ».

<sup>39</sup> Liste des actes d'acquisitions dans l'inventaire des papiers de Deville, héritier de Chalut, AN T1618 (et non T1678 comme indiqué par erreur dans Y. Durand, op.cit)

nouveaux jardins à la mode », on trouve parmi les trente planches l'illustrant le « Jardin de monsieur Chalut de Verin à Saint-Cloud », en bonne compagnie aux côtés de Marly, du Petit Trianon, mais aussi de Windsor, de Bessingen en Allemagne et du Sérail du Grand Turc à Constantinople<sup>40</sup>.

Le plan de Le Rouge nous montre une demeure d'une bonne cinquantaine de mètres de façade, donnant par un perron sur un parc aménagé qui sur trois cent mètres descend en pente rapide vers la Seine par paliers successifs. D'une première terrasse, on accède par des escaliers à deux grands parterres séparés par un bassin orné d'un jet d'eau. Suivent d'autres escaliers menant à un canal d'où jaillissent d'autres jets d'eau. Au-dessous, une longue cascade est entourée de pelouses coupées par des allées arrondies. Au niveau suivant la cascade aboutie à une nouvelle pièce d'eau et à un long canal la prolongeant vers le fleuve, dont les bassins s'insèrent dans une succession de bosquets disposés parallèlement dans le goût classique. Une très longue allée plantée d'arbres longe le jardin de haut en bas pour le séparer d'un vaste potager.

C'est sur la terrasse de Saint-Cloud que Carmontelle a dessiné Chalut. On aperçoit derrière lui une vasque ornée d'un arbuste, et en arrière plan la boucle de la Seine. C'est vraisemblablement aussi à Saint-Cloud qu'il a croqué Elisabeth brodant sur une terrasse dallée qui ouvre sur une allée arborée.

Chalut sait également bien se loger à Paris. Les documents le concernant le localisent dès 1744 place Louis le Grand, notre place Vendôme. Il y est encore au moment de son mariage et toujours en 1758. Au renouvellement du bail de ferme de 1762, il est passé non loin de là « rue et porte Saint-Honoré », tout près de la Madeleine. Il retrouve quatre ans après pour ne plus la quitter la place Louis le Grand où il loue en 1764 pour douze mille livres par an l'hôtel Crozat, avec un bail de neuf ans qu'il fait transformer l'année suivante en un bail à vie en son profit et en celui d'Elisabeth<sup>41</sup>.

---

<sup>40</sup> George Louis Le Rouge « Détail des nouveaux jardins à la mode », Paris 1777, planche 15 « Jardin de Mr Chalut de Verin à Saint-Cloud »

<sup>41</sup> MC VIII/1155 et 1162 pour les deux baux. Pour l'histoire de l'hôtel Crozat, devenu avec l'hôtel Gramont l'actuel Ritz, voir Henri Deroy, « Les hôtels du Crédit Foncier », Paris 1952, Jacques Hillairet « Dictionnaire historique des rues de Paris » et surtout le très bel ouvrage « La Place Vendôme » de T. Sarmant et L. Gaume, Paris 2002

L'hôtel Crozat, aujourd'hui le 17 place Vendôme, est flanqué à sa gauche par l'hôtel de Gramont et la Chancellerie et à sa droite par l'hôtel d'Evreux. Le richissime financier Antoine Crozat l'a fait construire au début du siècle par l'architecte Pierre Bullet. Le bailleur est son fils Crozat de Thiers, qui réside en voisin à l'hôtel d'Evreux où il a réuni une exceptionnelle collection de tableaux (achetée plus tard par Catherine II et à l'origine du musée de l'Ermitage). Le principal corps de logis donne sur la place. Un passage de porte cochère ouvre sur une cour intérieure flanquée de deux ailes de bâtiments. Au-delà, un jardin se poursuit jusqu'à une autre construction recelant les écuries et les greniers à foin, une deuxième porte cochère donnant sur la rue Neuve du Luxembourg, notre rue Cambon. Ces écuries abritent en 1780 quatorze chevaux, tous de robe noire.

A la demande de Crozat de Thiers le jardin n'est séparé que par un simple treillage en bois de celui de l'hôtel d'Evreux. Crozat s'est aussi réservé à titre viager l'usage de quelques pièces que Chalut récupère à son décès en 1770. La propriété de l'hôtel passe alors à une des filles du défunt, la marquise de Béthune, celle de l'hôtel voisin d'Evreux allant à une autre de ses filles, la duchesse de Broglie.

Dans cette vaste demeure vont loger Geoffroy et Elisabeth, avec chacun ses appartements privés, l'abbé Jean Chalut, qui dispose aussi de pièces réservées, et une nombreuse domesticité. Dans son « Tableau de Paris », un chroniqueur contemporain, Jean-Sébastien Mercier, indique que « dans telle maison de fermier général, vous trouverez vingt-quatre domestiques portant livrée, sans compter les marmitons, aides-cuisine, et six femmes de chambre pour madame ». Les Chalut vivent à peu près sur ce pied : ils ont maître d'hôtel, laquais, cuisinier, cocher, portier, femme de chambre et leurs multiples acolytes. Elisabeth et l'abbé disposent chacun de plusieurs domestiques personnels. Le service particulier de Geoffroy est régi par Leblanc, son valet de chambre. Son secrétaire Pierre Petry, son collaborateur le plus direct après son caissier Desjardins, habite aussi sur place, et avec lui les commis qui l'assistent.

Les pièces de réception et celles réservées aux maîtres sont richement meublées. Elles regorgent d'objets précieux. Chalut ne semble pas vouloir être en reste avec son voisin Crozat et acquiert lui aussi beaucoup d'œuvres d'art. Dix-sept pièces de son hôtel sont consacrées à les exposer. Les almanachs de l'époque citent cette collection comme une des curiosités à voir à Paris, même si pour l'un d'entre eux la quantité l'emporte sur la

qualité. Et quelle quantité ! Les murs sont couverts de tableaux, jusque quatre-vingt dans certaines pièces<sup>42</sup>.

La collection Chalut de Vérin a été étudiée dans un mémoire de maîtrise soutenu par Stanislas David. L'auteur y recense plus de deux cent tableaux et dessins. Les œuvres sont d'origines et d'époques très diverses, avec une forte représentation des écoles italiennes et hollandaises du XVII<sup>ème</sup> siècle. Le fermier général y tenait tant que, quand il loua meublée sa maison de Saint-Cloud, il fit clouer les tableaux aux murs pour être sûr qu'ils ne s'envolent pas.

La « campagne » de Saint-Cloud et l'hôtel de Paris ne sont pas tout. Chalut a de par ses fonctions à la Cour un appartement au Grand Commun de Versailles. Il est aussi propriétaire dans le Bugey, où il possède dès avant son mariage la terre de Vérin, dont il a pris le nom, et d'autres domaines. On ne sait s'il les visite parfois. Au moins en touche-t-il les revenus.

## 8-Vie privée

1749. Le futur académicien Jean François Marmontel a vingt-six ans<sup>43</sup>. Provincial ambitieux monté à Paris, il est en passe d'y devenir auteur de théâtre à succès, sur les traces de son maître Voltaire à qui il a un moment succédé dans le lit de madame Denis. Car c'est aussi un Don Juan qui multiplie les liaisons avec les actrices interprétant ses pièces. Il a ainsi soufflé mademoiselle Navarre au maréchal de Saxe, oncle de la Dauphine et ami du Roi. Le vainqueur de Fontenoy a eu le bon goût d'en rire et s'est facilement consolé avec une ravissante demoiselle Verrière de dix-huit ans qui lui a donné une petite fille baptisée Aurore. En juin de cette année là, le maréchal part en mission diplomatique auprès du roi de Prusse. Marmontel, qui a entre-temps remplacé la Navarre par mademoiselle Clairon, célèbre tragédienne, profite de son absence pour séduire mademoiselle Verrière. Saxe n'apprécie pas le comique de répétition. Il coupe les vivres à sa maîtresse et se répand en menace contre le galant qui juge plus prudent de quitter Paris pour prendre retraite à Passy dans la maison de campagne d'un richissime fermier général de ses amis, La

<sup>42</sup> Y/11282, 22/8/1787, scellées après décès de Chalut : énumération des pièces, meubles et tableaux de Saint Cloud et de la Place Vendôme. L'Almanach du voyageur de Paris signale la collection de Chalut dans ses éditions de 1783 à 1786.

<sup>43</sup> Sur ce qui suit, voir Marmontel, op.cit. et notamment sur Elisabeth Varanchan et sur Aurore de Saxe les pages 151, 170, 171 et 248.

Popelinière. Il s'y trouvera si bien qu'il y restera quelques années, bien au-delà de la mort du maréchal intervenue en 1750 .

C'est chez La Popelinière que Marmontel fait la connaissance des Chalut, nouvellement mariés. Une sinécure dans les services des bâtiments du Roi, due à madame de Pompadour qui se veut protectrice des arts, l'amène fréquemment à Versailles. Il y retrouve souvent Elisabeth. Elle est calme et douce, ce qui le change des caprices de ses comédiennes. Va commencer entre eux une longue amitié de plus d'un quart de siècle qui se transformera en liaison.

On ne sait ce qu'en a pensé Geoffroy Chalut, mais il est nettement plus âgé que les deux tourtereaux et l'époque est toute à l'indulgence pour les couples illégitimes dès lors que les règles d'apparence sont respectées. Couple où Elisabeth a plus aimé que Marmontel, qui note assez goujatement dans ses Mémoires « Elle n'était pas nécessaire à mon bonheur, il faut que je l'avoue ; mais j'étais nécessaire au sien ». Pour lui, madame de Chalut est une maîtresse parmi beaucoup d'autres. Il est d'ailleurs réputé pour ses performances sexuelles : avec un brin de jalouse Stendhal nous révèle qu'il « allait à dix sans se fatiguer<sup>44</sup>», attribuant perfidement à cette vigueur peu commune son succès auprès des femmes et partant sa réputation d'auteur à la mode.

Par Elisabeth, il compte bien se pousser auprès du Dauphin. L'occasion se présente quand le prince manque mourir de la petite vérole en 1752. Marmontel compose et fait éditer des « Vers sur la maladie de Monseigneur le Dauphin », complétés par un envoi... à Geoffroy Chalut de Vérin<sup>45</sup>. A partir des récits d'Elisabeth, il y détaille avec tout le pathétique requis le dévouement de la Dauphine pour soigner son mari. Elisabeth s'arrange pour que le poème soit lu par ses maîtres et obtient d'eux la promesse de quelques mots de remerciement, à l'occasion d'un de leurs dîner pris comme l'étiquette le veut en public. Un jour où madame de Chalut est de service à leur table, Marmontel se place face aux princes et attend. Il les voit discuter en le regardant mais aucun des deux ne lui fait signe d'approcher. Le dîner se passe ainsi et l'écrivain tout dépité sort de la salle avec le reste du public. Il est bientôt rejoint par une Elisabeth hilare qui lui donne le fin mot de l'histoire : le Dauphin et la Dauphine n'ont cessé de s'inviter réciproquement à l'appeler sans qu'aucun d'eux ne s'y décide. Il lui faut bien feindre d'en rire à son tour.

---

<sup>44</sup> Journal, 22 Pluviôse an XIII

<sup>45</sup> Luynes, op.cit. XII p.116

Mais le Dauphin n'a pas oublié Marmontel. Il lui a même trouvé un rôle à jouer. La petite Aurore, fille de mademoiselle Verrière, est par son père Maurice de Saxe cousine germaine de la Dauphine. Beaucoup plus dévot que le Roi, le Dauphin trouve cette parenté illégitime bien inopportun. Du coup, sachant que Marmontel a bénéficié aussi des faveurs de la mère, il lui attribue publiquement la paternité d'Aurore. Prévenu par Elisabeth, notre auteur manque s'en étrangler et proteste violemment : dans cette affaire, il n'a été que le successeur ! Il faudra toute l'influence d'Elisabeth auprès de la Dauphine pour que cette dernière convainque son mari de renoncer à sa si bonne idée.

Marmontel va cependant retrouver Aurore à Saint-Cloud chez les Chalut. La Dauphine a décidé de s'intéresser à sa jeune cousine. Pas question de la laisser à sa mère, maintenant entretenue par le prince de Turenne qui lui a fait un deuxième enfant. La petite fille lui est enlevée et est confiée à un couvent de Saint-Cloud. À la demande de la Dauphine, Elisabeth veille à son éducation et la reçoit souvent chez elle, au moins jusqu'à ce qu'elle soit en âge d'être admise dans la fameuse maison de Saint-Cyr.

Aurore de Saxe continue les années suivantes à fréquenter les Chalut et leur famille. Mariée très jeune par la Dauphine au comte de Horn, tué en duel peu après, elle attend dix ans pour se remarier au vieux financier Dupin qui lui donne en 1778 un fils baptisé Maurice François Elisabeth. Le premier prénom est celui du maréchal de Saxe, le deuxième celui du parrain, un Polignac, et le troisième celui de madame Chalut, choisie pour marraine. Vingt-six ans plus tard, Maurice Dupin sera le père d'une autre Aurore, notre George Sand<sup>46</sup>.

La position de Marmontel comme ami notoire de la famille est encore attesté par le fait qu'il signe comme témoin l'acte de mariage de Catherine Henriette Varanchan et du marquis de Régusse en 1759. Les années passant, il est toujours assidu à Saint-Cloud, même s'il est à Paris le locataire de madame Geoffrin, qui tient un des salons les plus réputés de la capitale. Quand le Dauphin meurt fin 1765, et encore plus quand la Dauphine le suit quinze mois plus tard, il cherche à consoler Elisabeth dont le profond chagrin n'est pas simulé. Il laisse entendre dans ses mémoires avoir recueilli d'elle à cette occasion des accusations de poison qu'il se refuse à détailler.

---

<sup>46</sup> George Sand, *Histoire de ma vie* Bibliothèque de la Pléiade, note page 1250

Et Geoffroy Chalut ? Quand ses multiples affaires lui laisse un peu de temps, il se pique de littérature. Le destin tragique de l'amiral Byng, un marin anglais exécuté en 1757 pour ne pas avoir su forcer le destin dans une bataille, lui inspire une tragédie dont il ne reste rien. Il en est assez fier pour demander à Carmontelle de le dessiner en train de la déclamer. Pour le reste, mis à part ses goûts de collectionneur, ses plaisirs privés nous échappent. Si les amours d'Elisabeth nous sont connues, rien de tel pour son époux. Frugalité ou discrétion ?

Le fermier général semble avoir été un homme pieux. Il multiplie les aumônes aux pauvres de Saint-Cloud, de Garches et de Boulogne comme aux Capucines de la place Vendôme. Il est aussi administrateur de l'hôpital des Enfants trouvés, la célèbre fondation de saint Vincent de Paul. C'est là qu'il remarque une délicieuse Marie Catherine de six ans, fille naturelle abandonnée. Elisabeth et lui s'en entichent et la recueillent dès 1775. Ils la surnomment Lucile et la considèrent dès lors comme leur fille.

Tout semble sourire à Elisabeth : Marmontel, resté célibataire, ne s'est jamais installé dans ses murs, logeant le plus souvent chez d'anciennes ou d'actuelles maîtresses qui lui prêtent ou lui louent quelques pièces de leur domicile. Et voici qu'il quitte la comtesse de Séran pour s'établir chez les Chalut dans un paisible ménage à trois. S'ouvre pour l'ancienne confidente de la Dauphine la perspective d'une vie heureuse, entre son vieux mari, son amant et sa petite pupille.

Elle reste coquette si on en croit la multitude de robes avec jupons assortis dont ses armoires sont emplies. Sans compter les dentelles et parements dont la valeur se compte en milliers de livres<sup>47</sup>. Mais ses charmes se sont enfuis. Un folliculaire la décrit aux approches de la soixantaine comme « une grosse brune, réparant avec le secours de l'art les outrages du tems, encore appétissante pour quiconque n'y regarde pas de si près ». Marmontel s'en détache et tombe amoureux à cinquante-quatre ans de la nièce d'un de ses amis, Adélaïde de Montigny, qui en a dix-huit. Il l'épouse fin 1777 et va s'installer dans sa belle-famille.

Elisabeth en est cruellement blessée et le lui fait durement savoir. Bachaumont rapporte les faits sans trop de délicatesse: «il (Marmontel) vivait avec la grosse Chalut, femme du fermier général, et il a essuyé de vifs reproches de cette amante délaissée ». Un autre libelliste raconte dans une de ces pseudos « lettres secrètes » qui courrent tout Paris que pour se venger l'amante trahie choisit de parfaire l'éducation du jeune fils du fermier général Caze.

---

<sup>47</sup> Inventaire après décès de madame de Chalut, MC CXVI/524, 23/10/1780

L'historiette s'étale sur dix pages. Elle est assez leste et sans doute un peu romancée. Les protagonistes y sont nommés Zeac, madame de Luchat et Martelmon (inutile de traduire). Martelmon « renommé pour ses vigoureux talens dans la carrière amoureuse, devenu sexagénaire, faiblissait considérablement ». Il met fin à sa longue liaison avec madame de Luchat pour épouser une jeune demoiselle dont les charmes le ragaillardiront. L'abandonnée est une beauté vieillissante « lubrique d'ailleurs et très propre à encourager merveilleusement la timidité d'un novice ». Elle prend pour élève un bâjaune, le jeune Zeac, qui profite si bien de son enseignement qu'il en fait bénéficier la femme du comédien Dugazon. Madame de Luchat l'apprend et pour se venger prévient le mari qui s'introduit dans la chambre du jouvenceau, le menace d'un pistolet, le fait avouer et le gratifie de quelques bons coups de houssine sur le cul. Ravie de cette leçon la vieille maîtresse colporte l'anecdote à qui veut l'entendre<sup>48</sup>.

## 9- Des Américains à Passy

L'abbé Jean Chalut, frère de Geoffroy, a pour compagnon de vie l'abbé Guillaume Arnoux. Les deux hommes partagent le même toit, alternant entre l'hôtel de la place Vendôme et une maison d'été située dans le petit village de Passy. Ils sont si intimes qu'ils envoient fréquemment leur courrier de leur part commune. Très présents dans les milieux littéraires parisiens, ils y ont pour interlocuteur habituel un troisième abbé, Mably. Ce frère de l'académicien Condillac s'est fait une réputation comme historien et économiste.

En 1777 les deux abbés se découvrent à Passy de nouveaux voisins : les représentants américains, envoyés par les Treize colonies pour essayer de convaincre la France de soutenir leur révolte contre l'Angleterre. Ils ont choisi de s'établir dans ce qui reste encore la campagne, à mi-chemin entre Paris et Versailles.

A leur tête, Benjamin Franklin qui à peine débarqué cherche à procurer des ressources aux Insurgents en négociant avec la Ferme générale la vente du tabac américain. Il lui suffit de deux mois pour trouver un accord complet sur les volumes et sur les prix. En tant que membre du comité des caisses Geoffroy Chalut est directement concerné par les achats de tabac étranger. Il s'est donc nécessairement mêlé au débat.

---

<sup>48</sup> Bachaumont *Mémoires secrets* 13 octobre 1777. *L'Espion anglais, ou Correspondance secrète entre Milord All'Eye et Milord All'Ear* 1784, Tome X lettre 1. Ici comme par la suite l'orthographe des citations n'est pas modifiée.

Des contacts directs s'établissent très vite entre l'ambassadeur de la jeune république américaine et le fermier général, les deux abbés jouant les intermédiaires. Le 6 janvier 1778, jour des Rois, Chalut invite à dîner Franklin et deux de ses collaborateurs, Dean et Arthur Lee. On est alors en pleine négociation du traité d'alliance que Louis XVI signera le mois suivant. Nouveau dîner le 1<sup>er</sup> mars, sur invitation d'Elisabeth. Des liens cordiaux se développent, renforcés par de petites attentions: les deux abbés donnent à Franklin une canne pour ses promenades, Geoffroy Chalut fait débloquer quarante bouteilles de rhum qui lui sont destinées et que les douanes retiennent, par un billet où il indique avec humour « bon sans payer de droits, puisque c'est pour sa santé <sup>49</sup>».

A peine arrivé, un nouveau représentant américain, John Adams, est pris en charge par les deux abbés qui lui rendent de bon matin une visite de voisinage. Ils découvrent qu'il désire améliorer ses notions très succinctes de français et lui proposent de le guider dans ses choix, lui indiquant quelle grammaire et quels dictionnaires acquérir, quels auteurs lire. Adams est un peu éberlué par les deux personnages et se demande même un moment si ce ne sont pas des agents de la Cour, mais il sait que Chalut est le frère du fermier général et qu'il est en outre chevalier de Malte et chevalier de Saint-Louis. Il est donc prudent de ménager ce septuagénaire, nettement plus âgé que son compagnon Arnoux encore dans les débuts de la cinquantaine. Et quand bien même les abbés seraient chargés de l'espionner ! L'Américain les trouve si sympathiques et cultivés qu'il conclut en lui-même, et reporte le soir dans ses carnets, que de tels espions pourraient faire d'excellents amis<sup>50</sup>.

On trouve des traces de cette amitié et même d'une véritable familiarité dans une nouvelle invitation envoyée par l'abbé Chalut à Franklin de la part de son frère en mai 1778.

« Madame de Chalut lui fait mille compliments et la petite Lucile désire sincèrement de l'embrasser quoiqu'elle ne veuille pas être américaine ; mais peut-être changera-t-elle de sentiment, elle vous sait toujours bon gré d'avoir voulu l'acheter. L'abbé Arnoux ici présent vous assure de son attachement respectueux. Monsieur Adams et le cher petit seront s'il vous plaît de la partie ». Le « cher petit » est petit-fils de

---

<sup>49</sup> Sur les échanges entre Franklin et les Chalut, voir *The papers of Benjamin Franklin*, Yale University Press, et l'édition sur internet par The Packard Humanities Institute : au total une quarantaine de lettres et billets ont été conservés (à noter qu'une lettre de vœux de bonne année d'Elisabeth à Franklin, vraisemblablement du 1<sup>er</sup> janvier 1778, est datée par erreur de 1784 dans cette édition).

<sup>50</sup> John Adams, *Autobiography*, 16/4/1778

Franklin qui l'a accompagné à Paris. Et quand l'abbé cite Lucile et ses huit ans, on devine la référence à un mot d'enfant auquel Franklin aura répondu par une taquinerie. Le dîner a lieu place Vendôme le 19 mai et est suivi d'une séance à l'Opéra où Chalut a sa loge.

Geoffroy Chalut appartient donc à la petite coterie des américanophiles de Paris, où se retrouvent des grands seigneurs comme La Rochefoucauld, Noailles ou La Fayette et des esprits éminents comme Turgot et Condorcet. Les deux abbés y sont des plus actifs, échangeant sans cesse avec les représentants américains, principalement Adams, ces billets qui tenaient le rôle aujourd'hui dévolu au téléphone et au courriel, multipliant les rencontres où on discute passionnément littérature, économie, sciences politiques. Benjamin Franklin évoquera plus tard plaisamment « l'Académie des Belles Lettres d'Auteuil ».

Au fil des ans les dîners se succèdent. C'est souvent Geoffroy Chalut qui reçoit, à Paris ou à Saint-Cloud. Tout est prétexte : entendre des musiciens italiens, fêter la victoire de Yorktown ou tout simplement le plaisir de se retrouver. Les carnets d'Adams gardent ainsi la trace d'une table de douze convives en novembre 1782 : lui-même, Benjamin Franklin et son petit-fils, l'homme d'affaire Matthew Ridley, Grand (sans doute le banquier chez qui sont déposés les fonds des transactions sur le tabac américain) sa femme et sa nièce, les deux abbés, Geoffroy Chalut, Lucile et un jeune homme qui n'est pas nommé. Une compagnie où se retrouvent français et américains, ecclésiastiques, diplomates et financiers, vieux messieurs (Franklin et les frères Chalut ont passé soixante-dix ans) et très jeunes gens. Derrière eux, jamais cités, une cohorte de valets assure le service. Le ton est gai. Geoffroy fait goûter à l'assistance les qualités de chanteuse de sa pupille. Il est très animé, raconte des histoires et montre des velléités malgré son âge de donner la réplique chantée à Lucile. L'abbé Arnoux taquine un peu Adams sur les succès féminins de son fils. Bref, un agréable moment de détente entre amis<sup>51</sup>.

Par les deux abbés, Adams fait la connaissance de Mably, qui prépare un ouvrage sur le système de gouvernement des Etats-Unis. Il lui donne quelques conseils et se verra dédicacer l'œuvre, la dernière de l'auteur qui meurt peu après, laissant Arnoux pour exécuteur testamentaire. Les années passent et le réseau amical s'étend. Abigail, la femme d'Adams, qui a rejoint son époux en France, vient s'y associer. Thomas Jefferson, nommé ambassadeur en France, est à son tour introduit dans le cercle et, après le départ des Adams, leur donne dans ses lettres des nouvelles des abbés. De son côté Franklin, lui aussi rentré, poursuit avec eux par dessus l'Atlantique des échanges bien dans le style de l'époque. «Il n'y a qu'un

---

<sup>51</sup> John Adams, id, 12/11/1782

peuple vertueux qui soit capable d'être libre » leur écrit-il de Philadelphie en 1787<sup>52</sup>.

Les amitiés américaines des Chalut étaient bien choisies : le plus illustre des « Pères fondateurs », Benjamin Franklin, les futurs deuxième et troisième présidents des Etats-Unis, John Adams et Thomas Jefferson. Il faut y ajouter le jeune John Quincy Adams, sixième président, quand il séjournera à Paris.

## 10- Dernières années

Trois ans après la trahison de Marmontel, Elisabeth tombe gravement malade. Le 14 octobre 1780, elle rédige son testament d'une écriture tremblée qui traduit son épuisement. Le contenu en est simple. Si on excepte quelques legs à des domestiques, ses deux frères et son neveu Dejean reçoivent chacun un tiers de ses biens. Les étoffes et dentelles vont à Lucile<sup>53</sup>.

Chalut va lui survivre sept ans. Un élève de Houdon l'a représenté dans sa vieillesse en un superbe buste où ses traits reflètent l'énergie et la bienveillance du portrait de Carmontelle, assorties cette fois d'un sourire un peu ironique ou désabusé. Il doit supporter tout le poids de sa charge de fermier général depuis la suppression du poste d'adjoint de son neveu Paul Varanchan de Saint-Geniès. Cumulé avec ses offices de cour, cela est lourd pour un homme allant sur ses quatre-vingt ans, même assisté par un bon secrétaire et une cascade de commis. Il cède son office de lecteur du Roi et en reçoit l'honorariat. Il n'en reste pas moins conseiller secrétaire du Roi, maître d'hôtel ordinaire de la Reine et trésorier de Madame.

En 1785, Chalut obtient l'agrément du Roi pour associer à sa ferme un garçon qu'il a remarqué, Nicolas Deville. Il le marie à Lucile et le considère dès lors comme son gendre et successeur<sup>54</sup>.

L'année suivante il doit se résigner à louer sa chère maison de Saint-Cloud. Non pour des raisons d'argent, mais comment résister au désir d'une princesse royale ? La reine Marie-Antoinette a acheté à trois pas de là le château de Saint-Cloud au duc d'Orléans. Quand le Dauphin âgé de quatre ans doit être isolé quelques semaines pour cause de petite vérole, elle trouve pratique de se faire prêter la maison de Chalut. Sa belle-sœur la comtesse d'Artois la découvre à cette occasion et décide qu'elle serait

<sup>52</sup> Lettre du 17 avril 1787 (en anglais)

<sup>53</sup> Y/14694c scellées du 16/10/1780 et MC CXVI/524, 17 et 23/10/1780

<sup>54</sup> L'histoire de ce couple est l'objet de la quatrième partie

idéale pour en faire son Petit Trianon personnel. Chalut regimbe un peu à la louer, fait monter les prix par mesure de dissuasion, ce qui le fera traiter de juif par le comte d'Artois dans une lettre à son homme d'affaire. Rien n'y fait ; la comtesse promet à son mari de faire toutes les économies du monde s'il lui finance sa fantaisie. Le fermier général finit par louer « à Monseigneur comte d'Artois, frère du Roi, et Madame comtesse d'Artois » pour dix-huit mille livres par an l'ancienne Maison de l'Electeur et une maison voisine avec tout leurs meubles qu'il prend la précaution de faire numérotter spécialement, ce qui permet aujourd'hui d'en identifier parfois un dans une salle de vente<sup>55</sup>.

Heureusement pour lui Chalut avait continué à investir à Saint-Cloud, s'y rendant acquéreur des droits de péage du pont sur la Seine mais surtout y achetant plusieurs maisons et leurs dépendances. Son but avoué était de posséder toutes celles situées sur la crête qui domine la Seine pour y constituer une immense terrasse, sans doute dans le goût de celle de Saint-Germain-en-Laye. Au moment où la Maison de l'Electeur passe à la comtesse d'Artois, il ne lui manque plus qu'une acquisition à réaliser pour finaliser ce projet. Il choisit de transférer sa résidence de campagne dans une de ces propriétés, la maison Mocquet, où les Deville ont bien entendu leur appartement. A la même époque Chalut cesse d'être locataire de l'hôtel de la place Vendôme pour en devenir propriétaire. Il l'achète quatre cent mille livres à la marquise de Béthune, Deville servant de prête-nom à l'opération<sup>56</sup>.

Le 21 mars 1787, Lucile accouche d'un fils qui reçoit les prénoms de Geoffroy Charles. Voilà Chalut quasi grand-père.

Mais il sent approcher le terme. Le 3 février 1787, il rédige son testament. Son seul frère survivant, l'abbé Chalut, se voit accorder douze mille livres de rente, ce qui est plus que confortable. Divers cousins éloignés reçoivent chacun quelques milliers de livres. Ne sont oubliés ni les collaborateurs, ni les domestiques, ni les pauvres de Paris qui reçoivent cent mille livres. Pour tout le reste, plusieurs millions de livres, Nicolas Deville est légataire universel. Les Varanchan, beaux-frères ou neveux, ne sont même pas cités. Le 13, le testament est déposé sous pli fermé chez un notaire, avec interdiction d'ouverture avant le décès<sup>57</sup>.

Les semaines passent. Geoffroy Chalut décline. Il doit commencer à radoter : on le décrit faisant copier et recopier sans cesse un drame écrit par lui, peut-être sa tragédie de l'amiral Byng. Le 21 août, il est à Saint-Cloud

<sup>55</sup> P.Cornu, op.cit.

<sup>56</sup> MC LXXI/76 14/4/1787 (deux actes)

<sup>57</sup> MC LIII/ 615 13/2/1787

avec les Deville. Son état est devenu si inquiétant que ses amis en sont prévenus. Il meurt au matin du 22, en présence de l'abbé Chalut, de son cousin le chevalier de Saint-Didier, de son avocat de Bonnières, de Deville et d'une vingtaine d'autres personnes. L'inhumation a lieu le lendemain au cimetière de l'église de Saint-Cloud. L'abbé Chalut et Deville mènent le deuil.

Son héritage sera l'objet de longs contentieux qui seront évoqués dans la partie consacrée au couple Deville.

## II LE FERMIER LIBERTIN

### 1- La ferme de Louis

Le fils aîné de la nourrice royale, Louis Varanchan, est né à Marseille en 1717. Monté à Paris sur les traces de sa mère il poursuit tout naturellement la tradition familiale en faisant carrière dans l'administration fiscale. Il n'est encore que commis au Bureau des finances en 1746<sup>58</sup>, puis devient comme son père directeur régional de la Ferme en province, d'abord à Limoges en 1754, puis à Saint-Quentin en 1758<sup>59</sup>. Un marchepied vers la fructueuse fonction de fermier général quand l'occasion s'en présentera.

En 1762 le vieux Joseph Varanchan meurt à Nancy à soixante-treize ans. Il laisse à ses fils un interminable procès relatif à l'héritage de Sébastien Varanchan mené contre la branche de la famille restée à Berre<sup>60</sup>. Cette même année Louis couronne sa carrière et l'ascension de sa famille en devenant fermier général comme son beau-frère Chalut. La faveur d'Elisabeth est bien entendue à l'origine de cette nomination, à laquelle a aussi contribué le versement d'un pot-de-vin de cinquante mille livres. Mais Louis ne dispose pas d'une fortune équivalente à celle de Chalut et doit pour réunir les fonds nécessaires au fonctionnement de sa charge y intéresser pour moitié son beau-frère le marquis de Régusse. Voilà son bénéfice réduit d'autant. Comme cet apport ne suffit pas il doit aussi emprunter. Les intérêts dus sont généralement au denier vingt (5%) mais vont parfois jusqu'à 10%<sup>61</sup>.

L'année suivante Elisabeth obtient de la Dauphine une promesse de place de fermier général pour un sieur Millochin qui devra y associer Louis pour moitié. Le bénéficiaire ne se fait pas d'illusion sur la reconnaissance de ses mérites : « l'intention de cette princesse (la Dauphine) n'a été en sollicitant la grâce accordée au sieur Millochin que de procurer au sieur

<sup>58</sup> Acte de sépulture de sa mère, N-D de Versailles 3/1/1746

<sup>59</sup> Almanach royal

<sup>60</sup> Journal de Durival, 17 novembre 1762 « Le S. Joseph Varanchan, directeur général des fermes de Lorraine, est mort la nuit dernière vers onze heures, après avoir soupé à son ordinaire. Il était impotent depuis plusieurs années. » Sur le procès : archives de Monaco, GR 78, pièces 4 et 5.

<sup>61</sup> Le pot-de-vin a été très officiellement passé dans les dépenses de sa charge : « A cause des 50.000 livres payées en exécution de la soumission fournie de l'ordre du Roy comme condition sans laquelle la demie place n'aurait pas été accordée à M. Varanchan ». Cet élément fait partie des comptes des deux premiers baux de Louis Varanchan annexés à une transaction avec Eyssautier le 9/7/1776, MC LXXXIII/ 580.

Varanchamp une moitié dans sa place » écrira-t-il quelques années plus tard, dans un mémoire où il souligne le rôle d'Elisabeth dans l'affaire. La nomination tardera et n'aboutira finalement pas, mais sera transformée en un bon du Roi négociable, c'est-à-dire la possibilité de vendre à un tiers la promesse de demi part<sup>62</sup>.

Après des débuts difficiles la situation de trésorerie du nouveau fermier général s'améliore. Dans le bail de Ferme renouvelé en 1768 ses besoins sont nettement moins pressants et il n'accepte plus de prêt supérieur à 5%. Après règlement de ses charges et versement de la moitié des profits à Regusse, puis à Eyssautier à qui Regusse vend ses droits<sup>63</sup>, ses comptes font apparaître pour ses douze premières années d'exercice un gain lui revenant en propre d'environ cent trente quatre mille livres, onze mille livres par an en moyenne ce qui est convenable mais pas énorme<sup>64</sup>.

Par la suite, Varanchan trouvera d'autres associés. Dans le bail de 1774, il a toujours une demi part, l'autre moitié étant répartie entre les sieurs Dufresnoy et Dupuis chacun pour 1/8<sup>ème</sup>, Doazan pour 1/24<sup>ème</sup> et l'indivision née d'une succession Brissard pour les 5/24<sup>ème</sup> restant. Dans les baux suivants (1780,1787), l'inventaire après décès des papiers de Varanchan ne porte plus trace d'association. Il a vraisemblablement réussi à obtenir et financer une part entière. Sa fortune s'est d'ailleurs notablement augmentée. Le maniement des fonds de la ferme lui permet de prêter de l'argent à de très nombreux particuliers, parmi lesquels plusieurs grands seigneurs, à des taux ne descendant pas au-dessous de 10%. Voilà de quoi réaliser de beaux profits quand on emprunte à 5% et a fortiori quand on n'est plus obligé d'emprunter. Au cours du règne de Louis XVI, Louis passe ainsi d'une solide aisance à la vraie richesse<sup>65</sup>.

Pendant toutes ces années son rôle à la Ferme est resté mineur. Contrairement à son beau-frère Chalut de Vérin, Louis Varanchan est un « petit » fermier général. Il a d'abord été affecté aux tournées d'inspection en province, puis à des comités secondaires. Les délibérations qui portent sa signature concernent souvent le règlement de problèmes subalternes. Il devra attendre la deuxième moitié des années 1770 pour participer à des

---

<sup>62</sup> Archives Nationales, T/975/1. Le bénéficiaire de la demi-part est bien le frère et non le père d'Elisabeth, contrairement à ce qu'indique Yves Durand dans « Les fermiers généraux au XVIII<sup>e</sup> siècle », p.119. D'autres auteurs ont d'ailleurs fait la même confusion et prétendu qu'Elisabeth avait obtenu une place de fermier général pour son père, alors que celui-ci était toujours directeur des fermes de Lorraine à son décès.

<sup>63</sup> MC XLV/543 1/4/1772

<sup>64</sup> MC LXXXIII 9/7/1776

<sup>65</sup> MC LXXXVI/883 7/11/1792, inventaire après décès de Louis Varanchan

comités plus importants et ne rejoindra le comité des caisses qu'en 1787, l'année du décès de Chalut.

## 2- Logis et décors

Avant sa nomination à la Ferme Louis Varanchan résidait à Saint-Quentin. Appelé à Paris par ses nouvelles fonctions, il commence par être hébergé chez les Chalut rue Saint-Honoré, puis les suit place Louis le Grand, où les deux beaux-frères habitent en octobre 1768. Il quitte au plus tard en 1775 la place Louis le Grand pour s'installer rue Feydeau, où il reste jusqu'à l'achat en septembre 1781 d'une maison rue de la Chaussée d'Antin.

Sans atteindre le niveau des hôtels particuliers de la place Vendôme cette maison correspond à l'habitation d'un riche bourgeois parisien. Un premier corps de bâtiment sur rue, ouvert d'une grande porte cochère flanquée du logement du portier et donnant sur une cour intérieure, comporte des remises, les écuries et quelques chambres de domestiques. La maison elle-même est entre cour et jardin. On y accède par un perron. Elle renferme en sous-sol plusieurs caves et les cuisines, au rez-de-chaussée et au premier des appartements en suite, sous les combles des chambres de service. On gagne le jardin, situé en contrebas du rez-de-chaussée, par un escalier extérieur en forme de fer à cheval. Le tout constitue une parcelle de mille quatre cent mètres carrés. Varanchan l'achète à crédit 85.000 livres, qu'il aura fini de régler en 1788<sup>66</sup>.

Il y loge son secrétaire, un valet de chambre, deux laquais, un portier, un cocher, un postillon, une femme de chambre, un frotteur et une cuisinière, à s'en tenir au personnel cité au moment de son décès, qui doit sans doute être complété par quelques petites mains affectées aux cuisines et à l'entretien de la maison. A la même période les remises et les écuries abritent trois voitures et six chevaux d'attelage. Pas de cheval de monte, le maître devant être trop âgé, mais une belle selle prisée 48 livres atteste d'une présence antérieure. Là encore on est loin du faste exceptionnel des Chalut, mais le train de vie traduit une belle fortune.

Louis va agréablement aménager la maison de la Chaussée d'Antin, et d'abord les caves, où en 1792 plus de six mille bouteilles de vins de toutes origines attendent son bon plaisir, sans compter quelques barriques. Mais il n'y a pas que les nourritures terrestres : sa bibliothèque compte plus de mille ouvrages, avec une préférence pour les esprits libres comme Scarron, Piron ou Voltaire. On y trouve aussi des écrits plus légers, Tom

---

<sup>66</sup> MC LXXXIII/606 19/9/1781

Jones ou les œuvres de l'abbé Prévost. L'absence d'ouvrage de piété dans les titres énumérés, comme celle d'œuvre d'art à motif religieux dans l'inventaire de ses biens, laisse deviner en Louis Varanchan un adepte des Lumières<sup>67</sup>.

### 3- Un frère amateur d'art

Il est difficile d'imaginer la décoration de la maison de Louis Varanchan à partir du seul inventaire que nous ayons qui se contente d'énumérer les gravures sous verre de chaque pièce sans les décrire. Mais elle doit peu différer de celle de son frère Joseph François qui est connue grâce au catalogue de son cabinet, comme on appelait alors aussi bien les collections d'œuvres d'art que les pièces où elles étaient exposées<sup>68</sup>.

Joseph François est entré très jeune dans la garde du roi d'Espagne. Il s'est marié avec la fille d'un marchand madrilène, Joargina Rodriguez, qui lui donne en 1752 une fille, Thoriba<sup>69</sup>. Il en avait déjà un fils aîné, Paul Maxime. Un troisième enfant, Pierre Joseph, lui naît à Paris en 1757 d'une dame Jeanne Poullain<sup>70</sup>. Au milieu des années 1770 Joseph François devient maître d'hôtel de Madame, comtesse de Provence et épouse du futur Louis XVIII. En 1777 il cède à son fils Paul sa charge chez Madame et met en vente ses collections parisiennes avant de retourner en Espagne.

Le catalogue de cette vente annonce en couverture « un choix curieux de Tableaux et Dessins montés sous verre, Marbres, Terres cuites, Meubles de boule, Pendule avec figures en bronze, dorées d'or moulu ; beaux Vases et Corbeilles de Fleurs d'Italie ; plusieurs Figures de Chinois et Pagodes ; différentes Porcelaines et autres objets. »

Un avis en deuxième page précise qu'« on y trouvera principalement les plus belles esquisses et les plus beaux dessins d'un de nos premiers

<sup>67</sup> MC LXXXVI/883 déjà cité

<sup>68</sup> Référence du catalogue : BNF 8-V 36-1701. La propriété de cette collection a été attribuée par les historiens d'art à divers membres de la famille Varanchan. Il semble bien qu'il faille suivre Georges Wildenstein en retenant Joseph François. Cf. Philippe Alasseur, *Varanchan, collectionneur d'art au XVIII<sup>e</sup> Siècle : tentative d'identification* Les Cahiers d'Histoire de l'Art, 2012.

<sup>69</sup> Carrière de Joseph François en Espagne : *Real compania de guardas marinas y colegio naval. Catalogo de pruebas de caballeros aspirantes* vol.1. Instituto Historico de Marina 1943 (il y est dénommé José Varenchau y Vignon). Naissance de Thoriba AN O/1/681 et O/1/117 f°653

<sup>70</sup> Pierre Joseph portera sa vie durant le nom d'emprunt de Beaumanoir et ne le fera précéder de celui de Varanchan que dans sa vieillesse cf. son dossier de Légion d'honneur, base Leonor

peintres toujours regretté (...) On verra avec plaisir beaucoup de pensées d'un de ses élèves devenu célèbre sans lui ressembler ».

Ce peintre et cet élève sont respectivement François Boucher et Jean-Honoré Fragonard, dont les œuvres représentent les deux tiers des tableaux et dessins vendus. Si on y ajoute les dessins de Baudouin, gendre et autre élève de Boucher, ce taux augmente encore. Boucher est représenté par de belles esquisses comme *Les Forges de Vulcain* ou *Les Trois Grâces supportant l'Amour* et par des dessins comme *La Présentation*, *Le Verrou* ou *L'Armoire* ; Fragonard par des toiles importantes comme *Le Cavalier vêtu à l'espagnole* ou *Les Baigneuses*, et de nombreux dessins parfois un peu lestes (le catalogue décrit plaisamment *Les Jets d'Eau* comme une œuvre « tout à fait folâtre ») ; on peut citer parmi les œuvres de Baudouin *La Belle Endormie*.

L'historien d'art Georges Wildenstein exagère donc à peine quand il indique que tout le cabinet émane de l'entourage de Boucher<sup>71</sup>. Il ne faut cependant pas négliger le reste de la collection, qui présente une particularité : si on excepte trois œuvres de peintres du XVII<sup>e</sup> siècle, tous les autres dessins et tableaux représentés dans la vente proviennent de contemporains. C'est le cas de Hubert Robert, Francesco Casanova, Norblin, Brenet, Lacroix, Peyrotte, Lagrenée, Caresme, Palmieri. C'est aussi le cas du sculpteur Clodion (*Vestale tenant une urne*). Joseph François achetait « moderne » et s'intéressait particulièrement aux études ou aux esquisses, avec un goût sûr que confirmera la postérité.

Les thèmes représentés correspondent aux inclinations de l'époque : épisodes bibliques, scènes mythologiques et scènes de genres souvent prétextes à célébrer le corps féminin, pastorales et ruines préromantiques, singeries... En y ajoutant les meubles à dorures, les statuettes d'Amours ou de nymphes et les porcelaines de Saxe des derniers numéros du catalogue, on trouve une bonne illustration du goût de l'époque dans le plaisant décor du cabinet de Joseph François.

L'ensemble de la collection fut cédé pour plus de 24.000 livres. On trouve aujourd'hui des œuvres provenant de la collection Varanchan aussi bien au Louvre que dans de nombreux musées d'Europe et d'Amérique.

---

<sup>71</sup> G.Wildenstein *Fragonard* Paris Londres 1960

## 4- Libertinage

Louis Varanchan paraît avoir été un libertin au sens classique du mot, c'est-à-dire avant tout un homme qui se veut libre. Il est symptomatique qu'il ait été le seul de sa famille à ne pas entrer au service d'un membre de la famille royale et qu'il n'ait pas non plus cherché à acquérir une charge anobliante. Sa bibliothèque est celle d'un honnête homme, pas d'un homme pieux comme son beau-frère Chalut. Son testament ne contient d'ailleurs que le minimum incompressible de formules religieuses. La Révolution venant il continue à montrer sa liberté d'esprit et son indifférence au qu'en-dira-t-on en finançant de Paris des émigrés.

Mais c'est aussi un libertin au sens devenu commun.

« Qu'est-il besoin que P...t fasse jouer la comédie à sa campagne ? Que V...n n'entretienne vingt maîtresses ; que L... ait une loge à tous les spectacles ; que L. B... bâtisse des palais... » Dans ce pamphlet contre les fermiers généraux datant des débuts de la Révolution, les initiales sont assez transparentes pour que chacun à Paris ait pu reconnaître Varanchan aux côtés de Puissant, Lavoisier et La Borde<sup>72</sup>.

S'il ne s'est jamais marié Louis a en effet accumulé les conquêtes faciles, semant au passage quelques bâtards. À une époque où il est de mode d'entretenir une maîtresse, fille d'opéra ou demi-mondaine, il multiplie les liaisons. Pour la seule courte période courant de mai 1767 à février 1768, les rapports de police sont édifiants. Ils lui attribuent d'abord les faveurs vénales d'une fausse baronne de Mongenay, qu'on peut avoir pour trois ou quatre louis et qu'il partage sans vergogne avec les ducs de Coigny et d'Aumont et un autre fermier général, Roussel. Suit une demoiselle Fontaine, fille d'une actrice de l'opéra que Varanchan chasse quand il apprend qu'elle lui fait des infidélités, puis une prétendue comtesse de Fontanelles, jolie brune de vingt-six ou vingt-sept ans, qu'il entretient quelques mois avant de la quitter pour le même motif. C'est alors le tour de la Faillon, une demoiselle d'une vingtaine d'années.

Les rapports de police nous disent presque tout sur cette Marie Barbe Sophie Faillon, petite picarde orpheline de deux parents employés de la Ferme, abandonnant très jeune un apprentissage d'ouvrière dentellière pour la prostitution dont elle tente de sortir en se haussant au rang de maîtresse entretenue. Elle est logée par un général Russe qui la jette dehors avec seulement ce qu'elle a sur le dos. La demoiselle lui avait refusé des fantaisies un peu trop salées : on peut avoir peu de vertu mais garder

---

<sup>72</sup> *Don patriotique des fermiers généraux*, pamphlet anonyme (cité par Yves Durand, op.cit.)

quelques principes ! Un des mécènes suivant, Duvaucel, trésorier des aumônes du Roi (un joli titre !), étant à sec, Louis Varanchan le remplace au début de 1768. Il y gagne une jolie blonde « l'œil vif, le sourcil bien fait, les dents belles, l'esprit très borné, l'âme un peu libertine et aimant à guerluchonner », c'est-à-dire toujours prête à s'amouracher d'un beau garçon qui la délassera de son protecteur officiel du moment. Le valet de cœur du moment s'appelle Ruhot. Elle partage avec lui les petits cadeaux de Louis<sup>73</sup>.

Un peu plus tard Sophie met au jour un fils à qui Varanchan attribue une rente viagère de quatre cent livres mais qu'il se garde bien de reconnaître, ce qui peut paraître sage<sup>74</sup>. Ce nouveau-né, Joseph Nicolas, portera cependant le nom de Varanchan et après la mort de Louis revendiquera un droit à une portion d'héritage en qualité d'enfant naturel, arguant de l'existence de la pension comme preuve de paternité à défaut de reconnaissance explicite<sup>75</sup>. A son mariage célébré à Paris en 1818, il donnera pour parents Louis Varanchan et Sophie Fayon.

D'une nouvelle liaison va naître un autre bâtard, que Louis ne reconnaîtra pas plus mais à qui il fera donner l'éducation réservée aux jeunes gens des meilleures familles. La mère est une jeune femme encore mineure, Louise Geneviève Gérard dite Mimi Dubois, elle-même fille naturelle d'une demoiselle Dubois. Le fils de Mimi est baptisé fin 1775 à Saint-Eustache sous le nom d'emprunt d'Alphonse Louis de Montfort. Peu après, suites de sa grossesse ou autre raison, Mimi se meurt. Elle lègue à Varanchan tout ses biens, bijoux et vaisselle, garde-robe, carrosse et chevaux (un retour au donataire d'origine ?). Une seule condition : qu'il la remplace dans ses obligations. Et l'acte énumère l'éducation du fils, les loyers de l'appartement, les gages des domestiques et même la nourriture des chevaux. Le fermier général tiendra ses engagements : il paie la nourrice du petit Alphonse Louis, puis ses études à Paris dans une pension à Picpus, suivie du collège de La Marche, du collège du Plessis et pour finir du prestigieux collège Louis le Grand, où Montfort côtoie les enfants de tout ce qui compte à la Cour et à la ville. Il lui constitue aussi un pécule en faisant des placements à son nom<sup>76</sup>.

Un climat de vaudeville entoure la naissance d'un nouvel enfant naturel en 1786. Louis a à son service depuis de longues années un couple Renaud, lui portier, on dirait aujourd'hui concierge, elle cuisinière, qui

<sup>73</sup> Sur tous le passage voir Camille Piton, *Paris sous Louis XV. Rapports des inspecteurs de police au Roi* 1906 vol 1 et 2.

<sup>74</sup> MC LXXXVI/883 déjà cité

<sup>75</sup> MC LXXXVI/887, 18/6/1793

<sup>76</sup> MC LXXXVI/883 déjà cité

l'ont suivi dans ses domiciles successifs. A peine engagés les Renaud avaient donné naissance à une petite Elisabeth que Varanchan a vu grandir. Grandir et embellir au point qu'il finit par la trouver à son goût. Voilà Elisabeth enceinte à dix-sept ans. Elle demande à son maître et amant de reconnaître l'enfant. Il s'y refuse, comme dans les autres cas. Mais il va tomber avec les Renaud sur des gens particulièrement coriaces, bien décidés à le faire céder, ou au moins à le faire payer un maximum.

Varanchan croit les avoir calmé en versant cinq cent livres pour les frais de grossesse et d'accouchement et en promettant aux parents Renaud de leur léguer par testament une rente viagère de quatre cent livres. Il va vite déchanter. En septembre 1786, Elisabeth donne le jour à une petite fille, et engage aussitôt des poursuites. Voilà Varanchan coincé. En cas de procès il risque gros, au moment où doit être renouvelé sa charge de fermier général dont le bail vient à expiration. La Compagnie se préoccupe peu de la moralité de ses membres mais elle a horreur du scandale. Mieux vaut payer, mais les Renaud demandent de solides garanties.

D'où la signature devant notaire le 25 septembre 1786 d'une convention qui mériterait de figurer en bonne place dans une anthologie de l'hypocrisie. Louis y décrit les faits à sa manière : les longs et loyaux services des Renaud, Elisabeth née et élevée sous son toit, sa surprise en apprenant qu'elle est enceinte, sa volonté d'aider dans ce malheur ces fidèles serviteurs, ce qui explique le versement des cinq cent livres et la promesse de rente. Suit son effarement en apprenant qu'Elisabeth le poursuit en paternité. Il lui accorde cependant toute son indulgence : la jeune fille est excusable de rechercher à assurer l'avenir de son enfant, fut-ce par ce moyen fallacieux. Pour l'aider à élever sa fille et « à tenir par la suite une meilleure conduite (!) », Varanchan, peu en reste de générosité, lui assure une rente viagère de mille livres, transmissible à l'enfant. Bien entendu l'acte précise que ces libéralités ne peuvent en rien constituer un aveu de paternité, et les Renaud se désistent du bout des lèvres, en leur nom et en celui de leur fille, de « tout ce qui a pu être fait ou déclaré » à l'encontre du sieur Varanchan.

Mais la chicane a de la ressource : le 25 septembre 1787 des « amis à défaut de parents de Marie Antoinette de Varanchan, fille illégitime de Louis de Varanchan et d'Elisabeth Marie Renaut » déposent devant un notaire au Châtelet de Paris une demande de désignation d'un tuteur et d'attribution d'une pension alimentaire pour l'enfant. Le désistement de la mère et des grands-parents est ainsi tourné par des compères!

On ne sait si cette demande aboutit. Il dut y avoir une nouvelle négociation, puisqu'en mars 1788 un acte notarié vient confirmer la rente

de quatre cent livres promise aux grands-parents. Parallèlement la rente de mille livres est régulièrement versée à Elisabeth, qui se marie en 1790 à un nommé Jarousseau.

Renaud conservera jusqu'à la mort de son maître sa place de portier rue de la Chaussée d'Antin. Les relations entre les deux hommes ont dû être curieuses<sup>77</sup>.

## 5- Le cher oncle

En tant que fils aîné Louis était traditionnellement le chef de la famille, même si ce rôle a été longtemps tenu en pratique par sa sœur Elisabeth. A la mort de cette dernière il est avec son frère Joseph François le dernier survivant des enfants de la nourrice royale. Mais se profile une autre génération, celle des neveux, que l'on pourrait baptiser « génération Louis XVI » : les deux enfants de Joseph François, Paul et Thoriba Varanchan de Saint-Geniès, et le fils unique de Catherine, Charles Dejean de Manville, ont à peu près l'âge du Roi.

Les deux garçons ont choisi l'épée de très bonne heure. Les troisième et cinquième parties qui suivent sont consacrées à leurs carrières respectives. Pour s'en tenir à leurs rapports avec leur oncle Louis, il suffit d'indiquer qu'ils dilapident leur fortune avec une telle légèreté que le fermier général est amené à s'entremettre entre eux et leurs créanciers pour leur éviter banqueroute et contrainte par corps. Il doit même gérer directement la fortune de Dejean quand celui-ci est interdit pour prodigalité.

Côté filles, il ne reste après la mort prématurée de mademoiselle de Régusse que Thoriba, « mademoiselle de Saint-Geniès », qui devient comtesse en épousant autour de ses vingt-cinq ans Louis François d'Esparbès de Lussan, un maréchal de camp qui en a vingt de plus. Il est veuf de la fille du fermier général Rougeot. Thoriba voit souvent Aurore de Saxe qui vient de se remarier avec Dupin, encore un veuf âgé, encore un fermier général. Les deux jeunes femmes n'ont que quelques années de différences. Elles chahutent ensemble et s'appellent pour rire monsieur le marquis et mon cher baron. Aurore a fait de Thoriba un portrait joyeusement railleur : « madame d'Esparbès de Lussan, mon amie, la plus aimable femme du monde et la plus jolie, bien qu'elle fut un peu louche et un peu contrefaite... » Ton de couventines<sup>78</sup>. Les deux jeunes femmes donnent bientôt chacune le jour à un premier enfant, Maurice Dupin en

<sup>77</sup> MC CV/1396 25/9/1786 ; CV/1403 18/3/1788 ; AN Y5157B 502/780

janvier 1778 pour Aurore, qui choisit comme on l'a vu Elisabeth Chalut pour marraine, et pour Thoriba un an plus tard Félicité de Lussan. Trois autres petits Lussan, deux filles et un garçon, suivront cette sœur aînée.

La bourse du bon oncle Louis est bien utile à tout ce petit monde : il verse une pension à Paul Varanchan de Saint-Geniès quand celui-ci est aux abois et la complète par une deuxième donnée à son épouse séparée qui élève seule leur fils Armand Léonce de Saint-Geniès. Mais sa préférée est manifestement Thoriba, la sœur de Paul, qui habite non loin de chez lui rue Saint-Marc avec son mari le comte d'Esparbès de Lussan et ses quatre enfants. Louis accorde au couple en 1785 un don de cent mille livres<sup>79</sup>. Il lui garantit par ailleurs une pension de quatre mille livres, dont il affecte une partie aux frais d'éducation des trois petites filles élevées comme il se doit dans un couvent.

La comtesse d'Esparbès de Lussan mène une vie de grande dame de l'époque, entre la cour et sa résidence parisienne. Bachaumont lui attribue en mai 1777 dans son journal (à moins que ce soit à l'autre madame d'Esparbès, sa belle-sœur), un charmant poème écrit à l'occasion de la visite privée de l'empereur Joseph II en France. Dans le même temps elle continue de percevoir une pension de la couronne au titre des services rendus par sa famille.

La très jeune fille du premier mariage de son mari, Louise d'Esparbès, brille dans le petit cercle de Trianon. Elle épouse le vicomte de Polastron, frère de la duchesse de Polignac, favorite de Marie-Antoinette, et surtout rend follement amoureux le comte d'Artois, le futur Charles X. La fille aînée de Thoriba, Félicité d'Esparbès, ressemblera beaucoup physiquement en grandissant à cette demi-sœur.

La bienveillance de Louis s'étend à la belle comtesse de Sabran, demi-sœur de son neveu Dejean, qui s'adresse tout naturellement à lui quand elle veut faire libérer des paysans arrêtés pour contrebande par les agents de la Ferme. « Je compte écrire dès demain une belle épître au gros seigneur Varanchan pour tâcher d'émouvoir sa sensibilité et obtenir leur grâce<sup>80</sup> » indique-t-elle à son amant Boufflers dans une lettre de mai 1787. A noter le gros seigneur pour Louis, après la grosse Chalut pour Elisabeth : les

<sup>78</sup> Georges Sand, *Histoire de ma vie*. Une note de l'édition de la Pleïade fait par erreur de la comtesse de Lussan la fille d'un fermier général (au lieu de la nièce) et l'appelle Jeanne alors que son acte de baptême lui donne pour prénoms Josèphe Marie Françoise Antoinette Gracia Thoriba.

<sup>79</sup> LII/594

<sup>80</sup> Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers 1778-1788 accessible sur Gallica

enfants de la nourrice royale avaient la vieillesse rebondie. La même comtesse de Sabran lui emprunte cent mille livres en 1785 et peine à rembourser. Louis accepte d'étaler les échéances jusqu'en 1796.

Mais la Révolution approche et Louis trouvera encore bien des occasions d'utiliser sa fortune.

## 6- Fin de partie

Le 22 août 1787, jour de la mort de Chalut, une de ces émotions populaires qui tendent à se multiplier à Paris rassemble douze cent personnes dans le quartier Saint-Honoré. Les autorités rétablissent rapidement l'ordre. Trois jeunes gens qui n'ont pas couru assez vite sont arrêtés. L'un d'eux est « gagne deniers commissionnaire », c'est-à-dire qu'il fait profession de porter des messages. Il dit avoir dix-sept ans et se nommer Nicolas Varanchant<sup>81</sup>. Le nom est assez rare pour que soit fait le rapprochement avec le Nicolas Varanchan qui quelques années plus tard revendiquera une part de l'héritage de Louis présenté comme son père naturel.

L'émeute du 22 août n'est qu'un des exemples des troubles qui gagnent le royaume. Le système est à bout de souffle, la Cour de plus en plus critiquée. La Ferme a beau faire rentrer assez efficacement l'impôt, la conjonction des dépenses improductives, du poids de la dette et de l'incapacité de Louis XVI à soutenir une politique cohérente et suivie de réformes conduit le pays à la faillite. En dernier recours les Etats généraux sont convoqués à Versailles en mai 1789. S'ouvre alors un processus qui aboutit en quelques mois à l'effondrement de l'Ancien Régime. L'année 1789 n'est pas terminée que la réalité du pouvoir est déjà passée du monarque à l'Assemblée. Quelques personnalités refusent ces changements et émigrent : à leur tête le comte d'Artois, vite rejoint par sa maîtresse madame de Polastron, la belle-fille de Thoriba. Mais à ce premier stade de la Révolution, rares sont ceux qui imaginent les dérapages sanglants des années qui viennent. L'optimisme, voire l'enthousiasme, prévalent généralement.

C'est donc vraisemblablement sans crainte particulière de voir ses dernières volontés troublées par les événements politiques que Louis Varanchan rédige son testament le 17 juin 1789, le jour même où à Versailles le Tiers s'autoproclame Assemblée Nationale.

Le texte de ce testament est plein d'enseignement sur la personnalité de son auteur et sur ses rapports avec sa famille. En tête, la rituelle

---

<sup>81</sup> Y/ 11431 22/8/1787

invocation à la Trinité, mais les formules pieuses s'arrêtent là. Ni don au clergé ni messe demandée. Les prières pour le repos de l'âme seront faites s'ils le désirent par les pauvres du quartier qui reçoivent trois mille livres, distribuées non par le curé de la paroisse mais par les administrateurs de la Société Philanthropique. Cette œuvre charitable est une création de Savalette de Langes, encore un financier, adhérent de la loge maçonnique des Amis Réunis qui compte dans ses rangs plusieurs fermiers généraux. Tout cela conforte l'image que donnait déjà le contenu de la bibliothèque, celle d'un Louis Varanchan libre penseur, tout au plus déiste et peut-être franc-maçon lui-même : la recherche sur ce dernier point n'a pas abouti.

Les pauvres (assez chicement) servis, les dispositions suivantes concernent très classiquement des dons aux collaborateurs et aux domestiques. Seuls les Renaud n'ont rien, Louis a déjà donné ! Pour la famille, il a retenu une approche assez étonnante. Ses héritiers naturels seraient faute d'enfant légitime son frère Joseph François et son neveu Dejean comme représentant de sa mère Victoire, la seule sœur à avoir laissé un enfant survivant. Pourtant ceux-là n'ont qu'une portion congrue. Joseph François se voit remettre ses dettes à son frère : on en ignore le montant réel mais leur première estimation avant inventaire à l'ouverture de la succession n'est que de quinze mille livres. Dejean reçoit trois mille livres de rente, toutes précautions étant prises pour en interdire la saisie par ses créanciers. Paul Varanchan de Saint-Geniès a l'usufruit de cent vingt mille livres, mais ne peut toucher au capital : il est destinée à son fils mineur Armand Léonce qui en héritera à son décès. Même chose pour Thoriba : elle n'a que l'usufruit du quart de l'héritage. Ce sont ses quatre enfants en bas âge, les petits d'Esparbès de Lussan, qui sont légataires universels.

La génération des petits-neveux est donc privilégiée par rapport au frère et aux neveux. Tout est fait pour que ces derniers disposent de revenus mais ne puissent rien aliéner. Et on retrouve cette inusuelle manière dans le codicille du 1<sup>er</sup> juillet qui complète le testament. Le jeune collégien Louis Montfort, le fils né des amours de mademoiselle Gérard, reçoit un legs assez considérable, cinquante deux mille livres. Mais là encore, il ne bénéficie que de l'usufruit, la nue-propriété étant destiné à ses enfants à naître (en légitime mariage, est-il précisé!) Des enfants qu'il faudra attendre un peu : Montfort va avoir quatorze ans.

Le testament est l'occasion pour Varanchan de signaler que ses biens immobiliers se limitent à sa maison de la Chaussée d'Antin, et que sa fortune est principalement mobilière. Il a complété en effet les revenus de son activité à la Ferme en agissant en banquier privé, prêtant à des particuliers de grosses sommes contre intérêts ou constitution de rente à

son profit. Une stratégie de placement très différente de celle de Chalut, qui investissait prioritairement en terrains<sup>82</sup>.

Un deuxième codicille du 11 mai 1791 n'apporte au testament que des modifications de détail. Mais pendant ce temps, les événements ont marché. La famille royale ramenée de force à Paris réduit son train de vie. De nombreuses charges de Cour sont supprimées. Le comte de Provence intègre la Maison de son épouse dans la sienne, ce qui fait disparaître l'office de maître d'hôtel de Madame exercée par Joseph François. Il est indemnisé par une rente annuelle viagère de 5321 livres, dont la pérennité est bien aléatoire vu les circonstances. Et l'histoire s'accélère : Mesdames Victoire et Adélaïde, les deux dernières filles de Louis XV, souhaitent à leur tour émigrer et prennent le prétexte d'un voyage à Rome. Pour financer ce départ, Louis, pourtant le seul de la fratrie à ne pas avoir servi personnellement un membre de la famille royale, avance à Madame Adélaïde deux cent mille livres. Les vieilles demoiselles réussiront, non sans quelques difficultés, à passer la frontière en mars 1791.

Ce même mois l'Assemblée Nationale vote la suppression de la Ferme générale. C'est la fin d'un monde, mais la Compagnie réagit avec sang-froid. Elle forme une commission chargée d'arrêter ses comptes avec l'Etat. Le travail est immense et supposera beaucoup de temps, malgré les impatiences révolutionnaires.

A la mi-juin, le Roi tente de retrouver sa liberté mais est repris à Varennes. Du coup, les jeux sont faits et le trône est perdu. Les journées révolutionnaires se succèdent. La dictature des sections fait peser sur Paris le malaise et la peur. L'émigration reprend et divise les familles. Thoriba va s'installer à Montpellier début 1791<sup>83</sup> puis passe la frontière. Le comte de Lussan son mari reste en revanche à Paris avec leurs enfants. Désaccord ou partage des rôles pour éviter la saisie des biens qui menace les émigrés?

Face à la montée des périls l'attitude de Louis Varanchan paraît inexplicable : outre son prêt à Madame Adélaïde, il n'a jamais autant avancé d'argent à des grands seigneurs que dans les années 1790-1792. On trouve parmi ses débiteurs la duchesse d'Aiguillon, les ducs d'Uzès et de La Vauguyon. La plupart des intéressés vont émigrer, ou sont déjà à l'étranger comme La Vauguyon, sorti de France dès 1789, qui emprunte depuis Madrid cent cinquante mille livres. Volonté d'aider d'anciennes relations en difficulté ? Hostilité à la Révolution ? Pari financier sur un retournement de situation ? Indifférence aux risques d'un homme qui sent

<sup>82</sup> Le testament et l'inventaire après décès contenant les éléments sur les prêts aux émigrés sont au carton MC LXXXVI/883 déjà cité.

<sup>83</sup> MC X/791

sa fin prochaine ? Quelles qu'en soient les raisons, Louis Varanchan apparaît dans ces mois cruciaux comme un des banquiers de l'émigration. Ce qui ne l'empêche pas de se mettre sur le tard à investir dans la pierre: en janvier 1792 il achète quatre maisons proches de la sienne dans le quartier de la Chaussée d'Antin<sup>84</sup>.

Sur le plan politique, cette année 1792 s'ouvre par le décret confisquant les biens des émigrés, se poursuit en avril par la déclaration de guerre aux Autrichiens vite alliés aux Prussiens, en juin par une première invasion des Tuilleries, en août par leur prise d'assaut et par l'arrestation de la famille royale, en septembre par les massacres de prisonniers, la victoire de Valmy et la proclamation de la République.

Les anciens fermiers sont poursuivis par la vindicte des milieux révolutionnaires, qui très classiquement orientent contre ces percepteurs d'impôt les rancœurs populaires. Vexations et visites domiciliaires se multiplient. Dans certains clubs des discours enflammés appellent à leur arrestation.

Louis Varanchan s'échappe juste avant que le piège ne se referme : il meurt de mort naturelle en son domicile de la Chaussée d'Antin le 7 novembre 1792. Un mois plus tard s'ouvre devant la Convention le procès de Louis Capet.

---

<sup>84</sup> MC LXXXVI/878 31/1/1792

### **III LE NEVEU TERRIBLE**

L'école de la Troisième République, ou du moins sa vulgate, a largement répandu l'image du jeune seigneur d'Ancien Régime libertin, prodigue et insolent, dont les excès ont délabré la santé comme la fortune. La morale voulait qu'il termine ruiné, miné par la vérole, tué en duel ou au mieux enfermé à la demande de sa famille dans une enceinte fortifiée.

Bien entendu peu de jeunes nobles de l'époque de Louis XVI ont correspondu à ce stéréotype. Et les hussards en blouse grise auraient été pour la plupart bien incapables de citer un nom répondant à leur portrait robot : Valmont n'est qu'un personnage de papier.

Il suffisait pourtant de creuser un peu les archives pour y découvrir l'enfant perdu de l'aristocratie qui illustre parfaitement le discours historique convenu. On y trouve tout ce qui va suivre: les foucades de jeune officier, l'héritage dilapidé, les femmes séduites, les maisons d'arrêts et les évasions, une énorme escroquerie, la Bastille enfin, et toujours en se riant.

#### **1- Un mariage à Versailles**

Le 22 décembre 1753, dans une église Notre-Dame de Versailles sans doute glaciale comme elle sait l'être certains hivers, est célébré le mariage de Charles Claude Dejean de Manville, fermier des poudres et salpêtres de France, avec Victoire Varanchan, femme de chambre de Madame Victoire, fille de Louis XV<sup>85</sup>.

L'époux est un homme d'âge mûr, resté récemment veuf avec deux petites filles. Sa ferme sur les poudres, des plus rémunératrices, l'associe à leur production et à leur vente dans tout le royaume. Il appartient à une famille de petite noblesse languedocienne. Son père a été grand-maître des eaux et forêts de Guyenne, un oncle lieutenant-général des armées du roi.

La fiancée, âgée de trente-quatre ans, est la seconde fille de Joseph Varanchan, directeur des fermes de Lorraine et Barrois. Elle apporte à son époux une dot de quarante mille livres, la pension viagère que lui accorde le Roi et par surplus le réseau relationnel tissé par les Varanchan et les Chalut à la Cour et à la Ferme<sup>86</sup>.

---

<sup>85</sup> Archives des Yvelines, registres Notre-Dame de Versailles, en ligne.

<sup>86</sup> AN MC ET/XVI/799 du 17 Juillet 1771, liquidation de succession de Victoire

Varanchan, avec détail du contrat de mariage Dejean-Varanchan du 21 décembre 1753.

La cérémonie est célébrée par l'abbé Chalut. Geoffroy Chalut de Vérin, beau-frère de la mariée, représente son beau-père resté à Nancy et atteste de son consentement. Parmi les autres témoins un troisième frère Chalut, capitaine de dragons, Dejean l'Aîné, père du marié, et le comte François Alexandre de Polignac, brigadier des armées du Roi. Financiers et hommes d'épée président à ces noces, comme ils présideront au destin de celui qui en naîtra.

Le nouveau couple s'installe à Paris dans le quartier Saint-Eustache. Victoire devient rapidement enceinte, comme l'est déjà la Dauphine qui donne le jour en août 1754 au futur Louis XVI. Le 8 novembre c'est au tour de madame Dejean de mettre au monde un garçon L'accouchement est extrêmement pénible et la mère manque d'y laisser la vie. Le bébé est assez fragile pour qu'on prenne la précaution de l'ondoyer sans attendre. Ce n'est que onze jours plus tard qu'il est baptisé en l'église Saint-Eustache. Le parrain est son grand-père Dejean, la marraine sa tante Elisabeth Varanchan, l'épouse de Geoffroy Chalut. L'enfant reçoit les prénoms de Charles Henry Geoffroy<sup>87</sup>.

Le ménage Dejean sombre après cette naissance. Crainte véritable ou prétexte, Victoire déclare ne pas vouloir courir le risque d'une nouvelle grossesse et se refuse désormais à son mari qui s'en autorise pour aller chercher ailleurs ce qu'il ne trouve plus chez lui. Un rapport de police de janvier 1756 précise qu'il entretient pour quatre cent livres par mois une demoiselle Gallodier, ancienne danseuse passée à la galanterie. Il a assez d'humour pour la loger rue des Jeûneurs<sup>88</sup>.

Décidément difficile de caractère, la nouvelle madame Dejean a des relations exécrables avec les deux filles de son mari. Elles sont encore très jeunes. La cadette, Eléonore, n'a que cinq ans de plus que son demi-frère. C'est une blondinette aux yeux noirs qui deviendra une des plus belles et des plus spirituelles femmes de son temps. L'autre, d'un an plus âgée, est malheureusement idiote. Victoire aurait pu servir de mère de remplacement à ces fillettes. Bien au contraire elle les traite si mal que leur grand-mère maternelle, madame de Montigny, finit par les prendre chez elle<sup>89</sup>.

---

En annexe à cet acte, copie de l'émancipation de Dejean par le lieutenant civil au Châtelet, 3 avril 1771.

<sup>87</sup> L'acte de baptême est transcrit dans le dossier de pension sur le trésor AN O/1/678 à la lettre J (de Jean)

<sup>88</sup> Camille Pitou *Paris sous Louis XV, rapports des inspecteurs de police au Roi*, T.III p.202.

<sup>89</sup> Joseph Callewaert *La comtesse de Sabran et le chevalier de Boufflers* Paris 1990. Voir aussi Lucien Parey « La jeunesse de madame de Sabran » in *Figures du temps passé*, Paris 1900.

Seule trace un peu tendre dans ce climat familial détestable, les liens entre le petit Charles Dejean et sa nourrice, madame Deforges. Il a du bien l'aimer dans son enfance pour toujours honorer plus tard, même en prison, la petite pension mensuelle qu'il lui a consenti. Une exception marquante chez un homme qui ne payait jamais ses dettes.

## 2- La cuiller en argent

Pendant que le petit Charles grandit, la position de sa famille maternelle s'affirme. Sa tante Catherine Henriette se marie 1759 avec un Grimaldi et devient marquise de Regusse, son oncle Louis reçoit un brevet de fermier général en 1762. Côté Dejean un proche parent, Gilbert George de Montcloux, devient aussi fermier général un peu plus tard. Autant dire que l'héritier n'a pas à se soucier de son avenir avec une parentèle si fortunée : il est né avec une cuiller en argent dans la bouche.

Pour l'instant l'heure est pour lui aux études. Il a pour précepteur un abbé Gibelin et a du aussi être inscrit comme beaucoup de garçons de bonne famille de l'époque dans un des prestigieux collèges parisien. Le style de ses propos écrits ou rapportés et ce qu'on connaît de ses lectures montrent qu'il a reçu une bonne formation littéraire. La bibliothèque paternelle est d'ailleurs particulièrement bien fournie : plusieurs milliers de volumes, dont Montesquieu, Voltaire, Buffon, l'Encyclopédie (on y trouve aussi les comédies de Regnard, dont le jeune Charles saura comme on le verra s'inspirer)<sup>90</sup>. Il apprend aussi à déchiffrer une partition, joue de la guitare et doit comme tout jeune gentilhomme fréquenter le manège et la salle d'armes.

Sa mère disparaît quand il a neuf ans, lui laissant tout ses biens. Du fait de son âge, l'héritage est géré par son père, comme l'est la pension annuelle de mille livres sur le Trésor qui lui est accordé en novembre 1764 par Louis XV aux titres des services de ses mère et grand-mère auprès de la famille royale<sup>91</sup>. Mais bientôt l'appui paternel va lui manquer.

Charles a une douzaine d'année quand son père est atteint de paralysie. Les eaux de Bourbon l'Archambault sont préconisées pour cette affection. Sa demi-sœur Eléonore Dejean quitte alors le couvent où sa grand-mère la fait élever pour y conduire le malade. Dans un premier

<sup>90</sup> AN MC ET/XVI/807 27 avril 1773 et jours suivants, inventaire après décès de Charles Claude Dejean.

<sup>91</sup> AN O/1/678 La pension doit être perçue pour son compte par son père jusqu'à ses vingt-deux ans.

temps la cure produit un mieux qui ne dure guère. L'état physique et mental de Dejean va au fil des ans décliner jusqu'à l'impotence et le retour à l'enfance. Inutile de préciser qu'il n'est pas en mesure de surveiller son fils. Or celui-ci arrive à l'âge de toutes les tentations et n'a aucun mal à trouver de l'argent pour assouvir ses caprices. Qui hésiterait à prêter au prochain héritier d'une grosse fortune ? Rien ne retient donc celui qu'on commence à appeler dans Paris le chevalier de Manville, d'autant plus que sa sœur aînée, lasse de jouer les infirmières auprès de son père, décide de trouver sa liberté dans un mariage de convenance. Elle épouse en 1768 le comte Joseph de Sabran, un gaillard qui s'est illustré dans une bataille navale en faisant charger ses canons avec son argenterie après avoir tiré toute sa mitraille. La mariée a dix-neuf ans. Elle apporte outre sa fraicheur cent mille livres de dot à un Sabran ruiné qui en a soixante six. Ce couple curieusement assorti n'en aura pas moins deux enfants.

Sa mère morte, son père alité, sa sœur envolée, le jeune Charles peut se donner tout le bon temps qu'il souhaite. Il devient un de ces Lovelace à la mode qui donnent le ton à la jeunesse dorée. Le portrait qu'en fait un contemporain, le comte de Caraman, doit parfaitement lui correspondre : « Le jeune homme arrivé à quinze ou vingt ans est un être toujours en mouvement, s'habillant le matin comme la dernière classe des Anglais, botté dès la pointe du jour, couvrant ses longs cheveux plats d'un énorme chapeau dont les ailes sont rabattues. Un malheureux cheval anglais bien fouetté et mal mené est attelé dans le brancard d'un cabriolet qui n'est pas payé (...) On va chez les filles des autres lorsqu'on n'en a pas ; on déjeune avec quelques amis dans le costume anglais ou bien on va prendre à crédit chez des marchands des ouvrages de verre, d'acier, des estampes, des étoffes, des chevaux, des harnais, des boutons, des vestes, des boucles de quatre pouces de diamètre, ouvrages qu'on paye deux fois leur valeur parce qu'ils sont anglais. Mais jamais on ne donne un sol aux marchands ; on leur laisse faire des mémoires et c'est aux gens d'affaires qu'appartient le soin de les rassembler et celui de les payer sur des fonds qu'ils n'ont pas. »

On connaît trois récapitulatifs des dettes du jeune Dejean, établis en 1773, 1780 et 1784. A chaque fois on y trouve ce que peint Caraman : bijoux, linge et dentelles ne sont pas plus payés que les vins de champagne, le foin des chevaux ou les gages des domestiques ; de multiples artisans attendent le règlement de leurs factures ; des billets ne sont pas honorés à la date prévue. Et cela dure ainsi depuis son adolescence.

### **3- Des folies de sous-lieutenant**

Le chevalier Dejean de Manville a maintenant seize ans. C'est au physique un garçon d'assez grande taille (cinq pieds six pouces, près d'un mètre quatre-vingt), les cheveux châtais, l'œil noir et bien fendu, le nez aquilin. Son menton est orné d'une fossette. Il doit un peu ressembler à sa sœur Eléonore, dont on connaît la beauté par un buste de Houdon et un tableau de madame Vigée-Lebrun. Il saura en tout cas plaire à plus d'une femme.

Puisque son père ne peut plus exercer son autorité, un conseil de famille décide de demander son émancipation. C'est chose faite en mars 1771, avec cependant une réserve : il ne pourra pas avant vingt-cinq ans, l'âge de la majorité civile, aliéner ses biens immeubles sans l'autorisation d'un tuteur « ad hoc ». En attendant il peut jouir de l'héritage de sa mère, près de cent mille livres dont sont aussitôt retranchées trois mille cinq cent livres correspondant à des dettes que son père a du régler à sa place.

Voilà le chevalier momentanément en fonds. Il lui faut aussi un état. Il arrive à l'âge où beaucoup de jeunes gentilshommes font leurs premières armes. A la demande de la famille, qui doit penser que la discipline militaire ne pourra que faire du bien à cet écervelé, le marquis d'Arcambal, colonel propriétaire de la Légion Corse, accepte de le recevoir comme sous-lieutenant à la suite, une sorte d'aide de camp, avec la perspective ultérieure d'un commandement. Le chevalier de Manville rejoint son unité cantonnée à Montauban. Il s'y conduit fort mal, fait des dettes, se querelle et néglige son service. Exaspéré, d'Arcambal le renvoie rapidement. Charles prétendra plus tard que c'est lui qui a voulu partir, faute d'avoir été promu au poste qu'il était en droit d'attendre, et qu'il a pour ce faire écrit à sa tante Elisabeth de le rappeler à Paris. Les deux versions ne sont d'ailleurs pas incompatibles et il a pu chercher à dissimuler une exclusion imminente sous un rappel suscité.

Cette fois les oncles se fâchent. Depuis ses quatorze ans leur neveu n'arrête pas de faire des siennes. Puisqu'il ne veut rien entendre, un séjour entre quatre murs le calmera. Ils obtiennent à son encontre une lettre de cachet<sup>92</sup>.

---

<sup>92</sup> Sauf autre précision la plupart des renseignements qui suivent sur les frasques de Dejean jusqu'à son embastillement proviennent du dossier AN Y 5119b Châtelet de Paris, interdiction du 16 juillet 1784, contenant les nombreux griefs de la famille et les répliques de l'accusé.

Charles Henri Geoffroy Dejean de Manville est enfermé par ordre ministériel dans la maison de force d'Armentières, à la frontière nord du royaume. Ce n'est d'ailleurs pas sa première incarcération : il a déjà été envoyé à la prison de l'Abbaye à Paris par le tribunal des maréchaux de France. Cette juridiction militaire a compétence pour les affaires d'honneur entre officiers, en particulier dans les cas de duels ou de billets non remboursés à la date prévue. Quelle qu'ait été la raison de la mise sous les barreaux du jeune sous-lieutenant, il passe joyeusement ses arrêts, soudoyant ses gardiens pour qu'ils laissent entrer jusqu'à lui des filles déguisées en homme pour donner le change.

Armentières est nettement moins folichon. Le chevalier décide de s'évader. Il entreprend de percer un mur mais sa tentative est découverte. Il est mis aux fers et par précaution transféré à la citadelle de Lille. C'est là qu'il apprend que son père est mort le 21 février 1773 dans son domicile parisien de la rue Gaillon. Le voici à dix-huit ans à la tête d'une grosse fortune, même si les circonstances ne lui permettent pas d'en jouir sur le champ.

Des scellées sont mis rue Gaillon et un inventaire entamé<sup>93</sup>. Commence alors un défilé devant le commissaire au Chatelet de Paris chargé du dossier : les créanciers de Charles viennent l'un après l'autre faire opposition à la liquidation de la succession tant qu'ils ne sont pas réglés de leurs droits. La procédure d'inventaire et l'enregistrement des oppositions se poursuivent pendant des mois. Bien empêché d'y assister, alors que sa sœur et cohéritière la comtesse de Sabran est sur place et très présente, Charles se fait représenter par un ancien directeur des fermes du Roi, Jean-Baptiste Debry. Il mandate aussi son oncle Louis Varanchan, qui s'entend en août avec Eléonore sur le partage de l'argenterie<sup>94</sup>.

Mais à quoi peut servir d'être l'héritier d'une fortune considérable si on est enfermé dans la citadelle de Lille ? Au moins à acheter un gardien. Charles réussit à corrompre le soldat qui le garde et prend le large.

Il ne semble pas avoir été poursuivi. Après tout la famille pouvait penser qu'après cette sévère leçon et l'âge venant l'enfant prodigue allait s'amender.

---

<sup>93</sup> AN Y/13125/A 21 février 1773 Scellées après décès de Dejean , fermier des poudres et salpêtres.

<sup>94</sup> AN T 58 Scellées Sabran cote 14, 13 août 1773

Il a du revenir à Paris et y reprendre sa vie de jeune homme insouciant jusqu'à ce que le réseau familial lui trouve un autre régiment. Il faut un peu détailler ce réseau pour mieux comprendre la suite des événements.

Côté Dejean, il y a d'abord sa sœur Eléonore, la comtesse de Sabran, qui a quitté la maison de la rue Gaillon pour s'établir avec son mari et ses deux enfants rue de Bourbon. Son vieil époux disparaît en 1775 et elle entame un peu plus tard une longue liaison avec le chevalier de Boufflers que leur correspondance a immortalisée. Du même côté, un oncle par alliance, Janon de Souligné, est receveur général des domaines et bois du Roi. Il y a aussi des cousins plus ou moins éloignés, comme un abbé Dejean, le comte d'Alençon, qui commande un régiment, où les George de Montcloux père et fils, une dynastie de fermiers généraux.

Du côté maternel le fermier général Louis Varanchan, un homme à femmes qui doit s'amuser des frasques de son neveu tant qu'elles n'écorcent pas trop ses revenus. L'autre frère de la mère de Charles, Joseph François Varanchan, qui a ajouté à son nom de Saint-Geniès, est comme on l'a vu officier dans l'armée espagnole mais case brillamment ses enfants en France: sa fille Thoriba épouse le comte d'Esparbès de Lussan (encore un veuf d'âge mûr) et son fils Paul est depuis 1776 fermier général, adjoint de Geoffroy Chalut de Verin, l'époux d'Elisabeth Varanchan. C'est certainement cet oncle Chalut qui de toute la famille a le plus d'influence politique et de poids financier.

Le conseil de famille qui interviendra dans les années à venir à plusieurs reprises dans la vie de Charles se recrute parmi ces parents complétés par quelques amis influents, comme l'abbé de Sabran, aumônier de la Reine et futur évêque de Laon, ou Etienne Mignot de Montigny, trésorier de France et frère de la première madame Dejean.

Autres amis dont l'influence ne cesse de monter à la Cour, le clan Polignac. Le comte François Alexandre a été témoin au mariage des parents de Charles. Sa parente Yolande de Polignac est un des plus beaux fleurons de la petite coterie qui entoure la reine Marie-Antoinette. Eléonore de Sabran est l'amie intime d'une autre Polignac également assidue à Trianon, la comtesse Diane. Les Chalut aussi fréquentent différents membres de cette famille.

Tout ce maillage peut aider un jeune homme à se hisser s'il a de l'ambition. Il peut aussi servir à le contenir s'il n'entend pas jouer selon les règles.

Grace à ces relations, Charles est engagé comme sous-lieutenant dans le régiment des Cuirassiers du Roi. Son grade lui est confirmé par lettre de nomination du 19 mai 1774, neuf jours seulement après que soit monté sur le trône de France Louis XVI, son aîné de trois mois. Le roi et le chevalier n'ont pas encore fêté leurs vingt ans.

Le sous-lieutenant Dejean de Manville ne se comporte pas mieux aux Cuirassiers qu'à la Légion Corse. En 1775, une note portée à son dossier le qualifie de « mauvaise tête en tous points n'ayant pour lui que beaucoup de bravoure dont il abuse ». La fin de la phrase est sans doute une allusion à quelque duel. En définitive son chef de corps le chasse pour mauvaise conduite. On imagine les grommellements des oncles fermiers généraux.

Cela lui permet de se consacrer à la succession de son père, et là aussi pas pour le repos de la famille. Charles Claude Dejean a laissé deux héritiers, la comtesse de Sabran et le chevalier. Mais le règlement ne se limite pas à un simple partage par moitié : il est très compliqué compte tenu des communautés créées par deux mariages successifs et de difficultés liées aux transferts des droits accordés par le Roi sur l'exploitation des poudres. Pour ne rien simplifier, si Eléonore de Sabran est ouverte à une solution amiable, Charles ou au moins ses conseils ergotent sur tout. Du coup la liquidation tarde et le torchon brûle entre le frère et la sœur. Pour régler leur différent et les réconcilier, un conseil de famille se réunit en mai 1775. Il compte parmi ses membres les oncles Chalut, Louis Varanchan et Janon de Souligné, les cousins Paul Varanchan de Saint-Geniés et de Montcloux, l'abbé Dejean, l'abbé de Sabran, Etienne de Montigny. Le secrétaire particulier de Chalut est désigné comme tuteur « ad hoc » de Charles, pour l'aider à trouver une solution et surtout rétablir la bonne entente dans la fratrie. Alors que des concessions d'Eléonore paraissent avoir réglé le problème, de nouvelles exigences de Charles relancent le débat. Des avocats sont consultés, et parmi eux le célèbre Tronchet. Il faut toute la pression du conseil de famille pour qu'une transaction finisse par intervenir en février 1776<sup>95</sup>. Charles reçoit deux cent mille livres, constituées aux deux tiers de rentes sur les poudres. Dix mille livres sont immédiatement consacrés à désintéresser ses créanciers qui avaient fait opposition sur la succession. Mais malgré cette ponction, entre ce qui lui vient de son père, ce qui peut subsister de l'héritage de sa mère et sa pension royale, le voilà à flot pour quelques temps.

La famille lui trouve ensuite une place dans un régiment prestigieux, les Dragons de Noailles, en garnison à Metz. Le prince de Poix, qui le

---

<sup>95</sup> AN MC ET/XVI/818 Le carton contient un avis des parents, deux actes de partage de la succession, la transaction et un arrêté de compte.

commande, accepte de prendre Charles avec lui (les oncles ont décidemment le bras long). Il y est nommé sous-lieutenant le 7 mai 1777, mais il faut moins de six mois pour que les excès du jeune libertin l'amène à être de nouveau renvoyé<sup>96</sup>.

Que faire de ce garçon dont plus un colonel ne veut ? Il y aurait bien une solution : Louis Varanchan n'a pas d'enfant et propose de l'associer comme adjoint à sa charge de fermier général, avec la perspective de lui succéder un jour. Cela permettrait de garder un œil sur le jeune homme tout en lui préparant un avenir doré. Mais le chevalier Dejean de Manville ne se voit pas jouer les financiers. Il refuse net. Les bons oncles ont du s'arracher les cheveux.

#### 4- Intermède espagnol

Nouvel épisode avec sa rencontre d'une aventurière espagnole de bonne famille, madame de Madariaga<sup>97</sup>. Marie de la Concepcion Iturriigaray a épousé à seize ans un officier du roi d'Espagne beaucoup plus âgé qu'elle, l'a quitté, a vécu à Paris avec un Magon de la Balue (encore le fils d'une famille de fermiers généraux) avec qui elle a eu une petite fille. Le prince de Guéméné a aussi bénéficié de ses faveurs, à en croire la jolie rente qu'il lui sert. Elle succombe ensuite au charme du chevalier. Il a une vingtaine d'années, elle en a passé trente, l'épanouissement de la femme aujourd'hui, le début de son déclin alors. Cette liaison est pour Charles l'occasion d'échafauder des châteaux...en Espagne. Puisque la France ne lui réussit pas, pourquoi ne pas aller rechercher le succès de l'autre côté des Pyrénées ?

Il existe déjà des liens anciens entre sa famille maternelle et l'Espagne. Son oncle Joseph François Varanchan de Saint-Geniès y a longtemps servi comme officier dans un régiment étranger de la garde royale. Rentré quelques années en France occuper des fonctions dans la Maison de la comtesse de Provence, belle-sœur de Louis XVI, il est retourné ensuite en Espagne et y réside très vraisemblablement au moment des événements qui vont suivre.

En mai 1779 madame de Madariaga vend les meubles de son appartement parisien. Le chevalier Dejean de Manville, qui l'a peut-être

---

<sup>96</sup> Pour les passages de Dejean aux Cuirassiers et au régiment de Noailles, voir archives militaires de Vincennes YB 539, 564, 612, 628 et 637bis.

<sup>97</sup> Beaucoup d'éléments sur madame de Madariaga, née à Cadix le 31 juillet 1743, dans le dossier AN 1439 relatif à sa succession. Ses dépenses courantes à Paris y sont en particulier détaillées.

épousée en secret, prend avec elle la route du sud. Gros soulagement dans la parentèle parisienne, ravie d'être débarrassée du gêneur.

Le couple passe six mois à Madrid ou grâce aux relations de madame de Madariaga, à son argent, peut-être aussi à l'aide de son oncle Joseph François, Dejean réussit à négocier avec la couronne d'Espagne la levée d'un régiment. En échange de l'attribution d'un grade de colonel, il s'engage à recruter mille deux cent hommes qui seront incorporés dans l'infanterie wallonne de la garde royale. Le marché conclu, il envoie des officiers faire des levées en Allemagne et gagne Cadix, la ville natale de madame de Madariaga qui y rejoint sa mère et sa sœur pour régler quelques affaires familiales. Il repart ensuite vers le nord avec les trois femmes, laisse les deux dernières à Almagro, près de Ciudad Real, puis remonte vers la frontière française avec sa compagne. Un Français habitant Barcelone se souviendra d'elle comme « l'épouse en seconde noces de monsieur Dejean, marquis de Minville ».

Madame de Madariaga meurt subitement en juin 1780 aux pieds des Pyrénées. Si on en croit la version des faits donnée quatre ans plus tard par la famille de son amant, elle voulait revenir en France pour se soustraire à ses mauvais traitements. Il y est même insinué que ces brutalités peuvent ne pas être étrangères à sa fin. Toujours est-il que l'équipée espagnole se termine ainsi abruptement. Dejean repasse seul la frontière, avec pour tout bénéfice un titre de « colonel au service d'Espagne » qui ne vaut que sur le papier, et pour passif de lourdes dépenses même si l'argent de madame de Madariaga a dû en couvrir une partie.

## 5- Le Légataire Universel

De retour à Paris Charles s'installe chez sa sœur, la comtesse de Sabran qui devenue veuve habite maintenant avec ses enfants un hôtel particulier rue Saint-Honoré. Une mauvaise nouvelle l'attend : sa tante et marraine Elisabeth Chalut est gravement malade.

Elle semble avoir toujours eu toutes les indulgences pour son sacrifiant de filleul. Indulgence qui lui a été bien utile dans la vie à grande guide qu'il a toujours menée. Même en payant le moins possible ses créanciers, il faut bien de temps en temps rembourser une dette, ne serait-ce que pour trouver de nouveaux prêteurs ou tout simplement éviter la contrainte par corps. C'est là qu'Elisabeth intervenait. La bonne dame réglait régulièrement des billets que son neveu n'avait pas honoré, sans doute en le grondant un peu, et ce pour des sommes non négligeables : quarante mille livres au total.

Mais ce soutien vient à manquer quand Elisabeth meurt dans l'hôtel de la place Vendôme en octobre 1780. Elle laisse un testament où sont désignés comme héritiers chacun pour un tiers ses deux frères Louis et Joseph François Varanchan et son neveu Charles Dejean. A peine la nouvelle connue dans Paris et c'est la ruée des créanciers venus opposer à la succession factures et billets non acquittés<sup>98</sup>. L'héritage de la chère tante s'y consume comme un feu de pailles.

Il ne reste bientôt au chevalier pratiquement plus rien de la fortune de ses parents. A vingt-six ans il en est réduit à vivre d'expédients. Il se vantera d'avoir gagné au jeu cinq cent mille livres, ce qui paraît énorme même sur une longue période. En tout cas ses gains aux cartes partent en fumée comme ses autres ressources et s'il trouve encore des dupes qui lui font crédit, c'est avec de plus en plus de difficulté. En 1782, il est aux abois. Pour tenter d'arrêter la multiplication des poursuites il charge un homme de loi de négocier avec ses créanciers mais il ne peut ignorer que ses avoirs ne couvrent pas la moitié de ses dettes.

Il a alors une idée aussi audacieuse qu'extravagante : s'inspirer du Légataire Universel de Regnard pour trouver de l'argent. Dans cette pièce de théâtre du début du siècle un jeune homme ne peut épouser sa fiancée que si son riche oncle Géronte en fait son unique héritier. Il résout le problème en déguisant son valet en Géronte et en lui faisant dicter à un notaire un testament en sa faveur.

Charles réunit une bande d'amis pour monter l'affaire. On imagine facilement les rires et les bouteilles vidées pendant que les rôles sont partagés. Le richissime oncle Chalut est choisi comme Géronte idéal. Il a à Saint-Cloud une magnifique propriété où il ne se rend pas en mauvaise saison. Au début 1783 le chevalier investit la place avec ses amis et y convoque des notaires. Ceux-ci sont accueillis par des domestiques, conduits au neveu, puis dans la chambre de l'oncle où git sur un lit dans la pénombre un vieillard mourant entouré de médecins. D'une voix faible, l'agonisant leur dit que son état de santé le rend incapable d'écrire et qu'il désire leur dicter ses dernières volontés. Suit l'énoncé d'un testament par lequel il lègue deux cent mille livres à son affectueux neveu Dejean. Puis il ordonne à l'héritier de régaler les tabellions pour les remercier du déplacement. Un somptueux repas leur est servi avant que les convives, sans doute un peu éméchés, ne se séparent les meilleurs amis du monde. A peine les notaires ont-ils le dos tournés que domestiques, médecins et

<sup>98</sup> Succession d'Elisabeth Varanchan : scellées Michel AN Y 14694 c 16/10/1780 et jours suivants (avec très nombreuses interventions des créanciers de Dejean) et inventaire après décès AN MC ET/CXVI/524 23/10/1780 et jours suivants

agonisant reprennent leur identité de jeunes et joyeux fêtards. Le champagne a du couler à flots pour célébrer le succès de la comédie et le talent des acteurs.

Quelques jours plus tard Charles se présente chez un des notaires, lui annonce que l'état de son oncle ne cesse de se dégrader et fait état de difficultés passagères de trésorerie pour lesquels il voudrait emprunter de l'argent, même à intérêt élevé. Alléché, le notaire lui prête les deux cent mille livres garanties par le testament. Puis il attend des nouvelles de la mort de l'oncle.

Passent les jours. Le notaire finit par s'inquiéter, s'informe de la demeure parisienne de Chalut et se présente un beau jour place Vendôme où il demande à voir le fermier général. Il est reçu par un homme allant vers les quatre-vingt ans mais qui paraît en pleine forme. Il le félicite d'avoir si vite guéri ce que à quoi l'autre répond ne jamais avoir été malade. Il faut un certain temps pour que le quiproquo s'éclaircisse, mais au bout Chalut est au fait de la polissonnerie de son neveu et n'apprécie vraiment pas.

Le scandale éclate et fait rire tout Paris. Le diariste Bachaumont qui relate en détail l'affaire dans ses carnets à la date du 29 mars 1783<sup>99</sup> ajoute que « M. de Jean est arrêté par lettre de cachet et conduit dans une maison de force pour économiser, en attendant qu'il puisse jouir de la succession de ses deux oncles » (le second est Louis Varanchan). Il semble qu'il fasse erreur sur ce dernier point : Charles s'est mis à l'abri en filant en Hollande. Un décret de prise de corps est signé à son encontre au mois d'août, mais il est hors d'atteinte et s'est déjà lancé dans de nouvelles aventures.

Son ami le marquis de Fénelon l'a recommandé à une famille de riches bourgeois juifs de La Haye, les Cappados. Ils reçoivent Charles sous leur toit, qui abrite aussi leur fille et son mari. Charles trouve à son goût la jeune femme et s'isole souvent avec elle pour de longues conversations privées. Le sémillant chevalier de Manville ne tarde pas à séduire la fille de son hôte. Il échafaude alors le dessein de l'enlever et de l'amener à se convertir au catholicisme, ce qui romprait le mariage juif et lui permettrait d'épouser cette riche héritière. Manque de chance pour les amants, leur projet de fuite est découvert et Charles doit quitter La Haye précipitamment. Il décide alors de regagner la France et de faire front.

---

<sup>99</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets* Tome 22 page 177, à la date du 29 mars 1783 ; l'histoire est aussi racontée avec quelques variantes par Guillaume Imbert de Boudeaux, *Recueil de lettres secrètes*, année 1783.

Arrivé à Paris en janvier 1784, il confie à son oncle Louis Varanchan cent mille livres. Comme l'argent tombe rarement du ciel, il s'agit vraisemblablement d'une partie du prêt du notaire. Voilà en tout cas un viatique à l'abri de la meute des créanciers<sup>100</sup>.

Puis il se concerte avec ses avocats, Beaumont et Grouber de Groubental (le second est un de ses complices dans la version renouvelée du Légataire Universel<sup>101</sup>). Sur leur conseil il va se constituer prisonnier en déclarant être très surpris d'avoir appris pendant un voyage en Hollande que des poursuites avaient été engagées contre lui. Bien entendu il n'a jamais entendu parler de l'affaire de Saint-Cloud. Il est interné à la Conciergerie.

Il peut penser que ce sera la parole du notaire contre la sienne et qu'avec un peu de chance il s'en sortira cette fois encore. Mais il est allé beaucoup trop loin. A la demande de sa famille, et sans doute principalement de l'influent Chalut de Verin, le Roi signe une lettre de cachet.

Le 3 février 1784, Charles Dejean de Manville est emprisonné à la Bastille. Il n'a encore que vingt-neuf ans.

## 6- La Bastille

Un malheur n'arrive jamais seul. Un conseil de famille se réunit : il y a là quatre fermiers généraux, Louis Varanchan, Geoffroy Chalut de Vérin, Gilbert George de Montcloux et son fils Anne Gilbert, trois militaires, le marquis de Sabran, les comtes d'Alençon et de Lussan, et un des officiers de Monsieur frère du Roi, Jean-Baptiste Janon de Souigné. A part le marquis qui doit représenter sa parente la comtesse de Sabran, soeur de Charles, tous sont directement ou par alliance ses oncles ou ses cousins. Il est décidé de demander l'interdiction du jeune prodigue, ce qui aura pour effet de lui interdire d'engager seul toute dépense même en cas de libération.

Une requête est présentée au lieutenant civil du Chatelet de Paris qui entend le conseil de famille le 10 mars. Mais il ne suffit pas aux

---

<sup>100</sup> AN MC L/II/628 28 avril 1789

<sup>101</sup> Grouber de Groubental, avocat au Parlement, auteur d'ouvrages sur la réforme des finances du royaume, sera un des assistants de Malesherbes au procès de Louis XVI. Il est souvent confondu à tort avec Groubental de Linières, emprisonné brièvement à la Bastille en 1762 pour diffusion de littérature interdite. Grouber de Groubental est à la Bastille du 8 mars au 13 mai 1785 cf *Les lettres de cachet de Paris, suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille* Funck-Brentano Paris 1903

demandeurs d'invoquer l'inconduite et la prodigalité, il faut aussi l'établir. Aussi tout y passe : les folies de sous-lieutenant, les premières prisons qui ne conduisent à aucun amendement, l'héritage dissipé, l'enlèvement de madame de Madriaga, le faux testament, la séduction de la fille des Cappados. Le lieutenant civil enregistre, mais doit maintenant entendre la position de l'autre partie. Or Charles est resté peu de temps à la Bastille et a été transféré près de Cannes aux îles Sainte-Marguerite, dans l'ancienne prison de l'Homme au Masque de Fer.

Un juge d'Antibes est mandaté pour lui apporter les déclarations de ses parents et recueillir ses réactions. Il fait montre dans ses réponses d'un joyeux culot. La Légion Corse ? Il l'a quittée parce que les engagements pris à son égard n'étaient pas tenus. Le régiment de Noailles ? Il s'y est conduit en homme d'honneur et en vrai gentilhomme, sans inconduite ni dettes. Ses prisons ? Il les doit à des démarches de ses ennemis qui ont trompé le ministre, ce qui ne prouve rien. De toute façon il n'avait que dix-sept ans et « les fautes qu'il avait commises ne pouvaient être regardées que comme le tribut que la jeunesse paie à l'inexpérience ». L'évasion de la citadelle de Lille ? Il n'a fait qu'exercer le droit « de jouir de la liberté que tout homme doit posséder en naissant » (le voilà philosophant en bon disciple des Lumières).

Et la suite est du même tonneau. Il est passé en Espagne pour chercher à y servir et s'est contenté d'escorter respectueusement madame de Madariaga qui rejoignait sa famille. S'il a envisagé de l'épouser, c'est avec l'aval des Chalut et du comte de Polignac (un parent de la favorite de la Reine Marie-Antoinette, sa mise en cause ne peut que troubler les enquêteurs). Sa ruine provient des frais de ce voyage, des sommes détournées par les personnes chargées de recruter son régiment et des indélicatesses de ses hommes d'affaire. Quant à l'affaire du testament, il l'a apprise pendant un séjour en Hollande ce qui l'a amené à retourner sur le champ à Paris se constituer volontairement prisonnier « pour confondre les imputations calomnieuses qui s'élevaient contre lui ». C'est alors « qu'un ordre surpris au ministre l'a privé du secours de la Loi et de la Liberté » (toujours le langage des Lumières). Il proteste donc contre une lettre de cachet qui l'empêche de prouver son innocence.

Là où il atteint les sommets, c'est dans sa version de l'affaire Cappados. Il s'est toujours conduit chez ses hôtes « avec l'honnêteté et la politesse qui caractérisent le militaire français ». Certes il a eu de longues conversations en tête-à-tête avec la fille de la maison, mais c'était à la demande de la jeune femme qui désirait être instruite dans la religion catholique. Et Charles de conclure que « l'ardeur de son zèle et de sa foi l'on porté à ne pas s'opposer à son dessein louable, mais qu'il est bien

extraordinaire qu'on veuille le faire passer pour un séducteur, tandis qu'il faisait l'office d'un missionnaire». Le beau missionnaire a du bien rire en signant sa déposition.

Bien sûr la famille réplique et n'a pas beaucoup de mal à réfuter les arguments qui lui ont été opposés. Le 16 juillet 1784, convaincu d'avoir dissipé l'héritage de ses parents et contracté d'énormes dettes, Charles Henri Geoffroy Dejean, écuyer, officier de cuirassiers, est interdit par sentence du lieutenant civil. Son oncle Louis Varanchan est nommé curateur de ses biens. Un choix qui n'est pas défavorable au neveu: les relations ne devaient pas être mauvaises entre les deux hommes, à preuve les cent mille livres confiées in extremis avant l'arrestation. A peine nommé Louis Varanchan fait d'ailleurs preuve de son efficacité. Il négocie avec les créanciers de son neveu réunis en association qui finissent par accepter de n'être réglés que d'une partie de leurs droits en échange de ce qui reste à Dejean comme rentes sur les poudres et salpêtres. Comme la somme est loin de couvrir les dettes, il est prévu une clause de sauvegarde au cas où lui écherrait une grosse succession. Bien entendu Varanchan s'est bien gardé de leur parler des cent mille livres.

Dejean a gardé la crête haute: il fait appel de son interdiction.

Etre interné aux îles Sainte Marguerite dans la douceur du climat de la Côte d'Azur était sans doute un moindre mal, encore que le libelliste Manuel, qui raconte toute l'affaire dans les débuts de la Révolution, insiste sur la dureté des conditions de détention<sup>102</sup>. Mais il faut se méfier de Manuel qui veut faire de Dejean une victime exemplaire de l'absolutisme. Ce dernier ne se résigne pas plus à être prisonnier qu'à être interdit et prépare une évasion. Il a déjà trouvé une scie à métaux et tressé une corde avec ses draps et des vêtements quand il est découvert. Il s'enferme alors dans sa cellule où, toujours d'après Manuel qui brode peut-être un peu, il soutient un siège de trois jours et mange son chat avant de se rendre à bout de vivres !

Après quelques mois de captivité, il tombe malade. Le médecin du fort, dans un long certificat médical daté du 23 juillet 1784, préconise un changement d'air et de nourriture, et de l'exercice. Finalement, sans doute au grand soulagement du gouverneur de Sainte-Marguerite, décision est prise de le renvoyer d'où il vient. Louis XVI adresse une nouvelle lettre de cachet au gouverneur de la Bastille: « *Monsieur de Launay, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous receviez à retenir dans mon château de la Bastille le Sr chevalier de Jean de*

---

<sup>102</sup> Pierre Manuel *La police secrète dévoilée* Paris an II

*Manville, au moyen de la pension qui vous sera payée de dix livres par jour sur ses revenus et subsidiairement par sa famille. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Launay, en Sa Sainte Grâce. Ecrit à Versailles le 3 mars 1785. Louis.* »<sup>103</sup> L'ordre royal est complété par une note du baron de Breteuil, secrétaire d'Etat, indiquant que « *De la volonté expresse de Sa Majesté, ce prisonnier doit être soigneusement gardé et surveillé dans le château, où Sa Majesté entend qu'il soit toujours enfermé comme un sujet dangereux et pour causes graves spécialement connues de Sa Majesté. L'intention du Roi est également que ce prisonnier soit porté sur les états sous le nom de Villeman* »<sup>104</sup>. L'inversion de Manville en Villeman tend à rendre l'incarcération aussi discrète que possible, peut-être pour ménager la famille en limitant le scandale public.

Charles retrouve à la Bastille son avocat Grouber de Groubental, incarcéré pour son rôle dans l'affaire du faux testament, et un autre complice, Bulliod de la Corée<sup>105</sup>. Autant dire qu'il y a assez de monde sous les verrous pour que ses dénégations ne pèsent pas lourd.

Il est enfermé dans la tour Bertaudière, puis à partir de juin 1785 au troisième étage de la tour Liberté. Sa cellule est assez spacieuse : un octogone d'environ cinq mètres de diamètre sous six mètres de plafond, éclairé par une fenêtre grillagée, murs chaulés et plancher en brique. Juste au-dessous, dans une cellule identique du second étage, un illustre voisin : le marquis de Sade<sup>106</sup>.

Les historiens de Sade ont amplement démontré qu'il était possible d'assez bien vivre à la Bastille à condition d'avoir de l'argent. « Villeman » n'en manque pas. On sait par le registre d'écrou qu'à son retour de Sainte-Marguerite le prisonnier est vêtu d'une redingote neuve et a dans ses poches une tabatière en or et un cachet à ses armes également en or. Il est suivi de deux malles et de deux boîtes d'instruments de musique. Une fois installé il fait acheter des meubles pour sa cellule et veille à la qualité de l'ordinaire de sa table. Il continue de porter des manchettes de dentelle, possède deux montres dont l'une ornée de diamants, peut acquérir des partitions de guitare et des livres, dont la série des œuvres de Rousseau. Louis Varanchan, qui autorise les dépenses de son neveu, règle entre 1784 et 1788 vingt-quatre mille livres pour son entretien. Ce qui bien entendu

<sup>103</sup> Cette lettre de cachet et de nombreux détails sur le séjour de Dejean à la Bastille au carton 12.454 et microfilm 12.481 des documents Bastille de la Bibliothèque de l'Arsenal

<sup>104</sup> Funck-Brentano *Les lettres de cachet* op.cit.

<sup>105</sup> Ancien gendarme, à la Bastille du 9 mars 1784 au 31 décembre 1787 puis interdit de séjour à Paris par Breteuil cf Funck-Brentano *Les lettres de cachet* op.cit.

<sup>106</sup> Sade est à la Bastille du 9 avril 1784 au 4 juillet 1789 Cf Funck-Brentano *Les lettres de cachet* op.cit.

n'empêche pas le prisonnier de se plaindre. Il prétend dans une lettre être persécuté par le gouverneur Launay, déplore que ses courriers à son oncle restent sans réponse, menace de se trancher la gorge si les choses ne s'améliorent pas. Sa combativité paraît intacte, même s'il a un moment en 1787 sombré dans la mélancolie et cessé pratiquement de s'alimenter. Vrai dépression passagère, ou manœuvre classique du prisonnier qui veut mettre dans l'embarras son geôlier ?

Début 1786 son appel contre l'interdiction est rejeté par le Parlement de Paris qui le condamne en outre à une amende pour avoir fait publier un texte contre sa famille jugé diffamatoire<sup>107</sup>. C'est à la seule occasion de ce jugement qu'Eléonore de Sabran évoque « mon malheureux frère » dans une de ses nombreuses lettres à son amant Boufflers<sup>108</sup>. Elle aurait pourtant eu peu après une autre raison d'en parler: le précepteur de son fils, l'abbé Bernard, est arrêté pour avoir maltraité l'enfant. On trouve dans ses papiers un autre pamphlet prêt à être publié où la comtesse est accusée d'avoir fait mettre Charles en prison pour s'emparer de ses biens. L'abbé est envoyé à son tour à la Bastille<sup>109</sup>.

Geoffroy Chalut meurt à Saint-Cloud l'année suivante, laissant un vrai testament qui désigne un vrai légataire universel : il s'appelle Nicolas Deville et a épousé sa fille adoptive. Bien entendu le défunt n'a pas légué un sol à son neveu Dejean.

Celui-ci ne s'est toujours pas résigné à son sort. Tout lui est bon pour faire passer des messages de protestation à l'extérieur : il en bourre le manche de sa guitare avant de l'envoyer réparer ou glisse de minuscules papiers dans des bouchons de bouteille trafiqués. Il réussit à entrer en communication avec Sade par un trou dans son plancher et lui fait passer des lettres dissimulées dans la reliure d'un almanach qu'il est autorisé à lui prêter. La marquise de Sade qui rend régulièrement visite à son mari est invitée à jouer le rôle du facteur<sup>110</sup>. Mais le major de Losme, adjoint du gouverneur de Launay, surprend le trafic en décembre 1787 et en rend compte à son supérieur. Charles, qui déteste Launay, a par ailleurs de bon rapport avec de Losme, dont il dira plus tard qu'il « était aussi humain, aussi sensible, aussi généreux que le gouverneur était intéressé et

<sup>107</sup> AN X 1b 4253 Parlement de Paris, 17 février 1786. Dejean est débouté et condamné à 12 livres d'amende pour diffamation.

<sup>108</sup> Lettre d'Eléonore de Sabran du 20 février 1786, in *Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers* Paris 1875

<sup>109</sup> Joseph Callewaert, op.cit. p. 221,222 et 313. L'abbé Bernard , précepteur du jeune Elzéar de Sabran, était aussi l'amant de la femme de chambre de sa sœur Delphine. Il maltraite tant son élève que la comtesse le fait arrêter. Il est emprisonné à la Bastille le 4 décembre 1786 et y restera dix mois.

<sup>110</sup> Pierre Manuel, op.cit. p. 39

barbare ». Il se lie aussi d'amitié avec le marquis de Pelleport, un polémiste enfermé pour quelques écrits scandaleux, en particulier une oeuvrette assez nauséabonde contre la Reine intitulée « Les Passe-temps d'Antoinette ».

Malgré ces palliatifs les mois puis les années de détention ont du lui sembler bien longs, le pire étant de ne pas en connaître le terme quand on voit les autres sortir : Grouber de Groubental n'a été interné que deux mois, l'abbé Bernard est libéré au bout de dix, Bulliod de la Corée le dernier jour de 1787. Le chevalier Dejean de Manville est toujours le prisonnier Villeman.

## 7- Enfin libre

Les événements politiques se précipitent en 1788. Débordé par l'accumulation des déficits, Louis XVI accepte en août de rappeler Necker et de convoquer les Etats Généraux pour le printemps prochain. La mode n'est plus à l'absolutisme et aux lettres de cachet. La Bastille lentement se vide. Pelleport sort au mois d'octobre. Et le 13 novembre c'est enfin le tour de Charles Dejean, après quatre ans et neuf mois d'emprisonnement. Toujours frondeur, il emporte en souvenir un barreau de sa fenêtre qu'à force de patience il a réussi à desceller avec un mauvais canif.

Immédiatement après sa sortie de prison, il tombe malade de la petite vérole. Installé à l'hôtel Washington, rue du Chantre, près du Louvre, aux frais de son oncle Joseph François Varanchan de Saint-Geniès, il s'active à peine remis pour faire lever son interdiction et obtient du conseil de famille une demande en ce sens. Le dossier est instruit par Denis François Angran d'Alleray, lieutenant civil au Châtelet de Paris, qui convoque Charles le 3 mars 1789. L'interrogatoire est des plus débonnaires et le chevalier a bien entendu réponse à tout : il n'a rien à voir avec le faux testament ni la tentative de rapt de la jeune Hollandaise et a été injustement incarcéré pour dettes à la demande de sa famille, alors qu'il était en bons termes avec ses créanciers. Il est en outre bien décidé à mener désormais une conduite régulière, en vivant honorablement de sa pension royale et de la rente que lui fera son oncle Varanchan. Bref, le diable jure de se faire ermite. Angran conclut à la levée de l'interdiction, ce qu'accorde le 21 mars la Chambre du Conseil du Châtelet<sup>111</sup>.

---

<sup>111</sup> Châtelet de Paris 21 mars 1789. Le dossier de la mainlevée d'interdiction, comprenant la demande du conseil de famille, l'interrogatoire de Dejean, la composition de la Chambre du Conseil et sa décision est accessible sur le site famillesparisiennes. Le lieutenant civil Angran d'Alleray qui a instruit le dossier sera guillotiné en 1794.

Reste à retrouver de l'argent. Il produit en janvier 1789 deux billets par lesquels Paul Varanchan de Saint-Geniès reconnaît lui devoir cent mille livres. D'où provient cette grosse somme ? Là encore du recel d'une partie des fonds « empruntés » au notaire ? Il est tentant de le penser. Manque de chance, pendant que son cousin était en prison Paul a réalisé des placements aventureux et n'a plus un sou vaillant. Le chevalier doit accepter de n'être remboursé que de vingt-cinq mille livres, et encore par des paiements échelonnés ne démarrant qu'en 1795.

De son côté Louis Varanchan a arrêté les comptes de sa curatelle: il va s'apercevoir à cette occasion que son neveu n'a rien perdu de son audace.

L'actif est vite calculé : il ne devrait rester à Charles que les arriérés de sa pension sur le Trésor royal, le produit de la vente de sa voiture et une petite part dans la succession d'une cousine germaine, mademoiselle de Regusse, en tout moins de dix mille livres. Mais s'y ajoutent les cent mille livres confiés en 1784 à son oncle et les intérêts qu'ils ont produit depuis cette date, ce qui porte le total à cent trente deux mille livres. Autant dire que le fermier général a sauvé son neveu en acceptant de lui conserver cet argent à l'abri de ses créanciers.

Le passif de la curatelle se monte à quarante cinq mille livres. On y trouve les dépenses faîtes pour le compte du prisonnier, des frais de justice, divers remboursement de créances.

Surprise: Dejean rejette l'arrêté de comptes. Il est d'accord sur l'actif, mais pas sur le passif. Son argument est simple : son interdiction et sa détention ont été demandées par sa famille, ce n'est donc pas à lui d'en supporter les frais. Il se dit prêt à plaider.

Louis Varanchan n'a aucun mal à lui opposer le texte des jugements et les ordres du Roi. Mais il est bon prince et peut-être même amusé par le culot de son neveu. Il accepte en avril 1789 de transiger à cent douze mille livres<sup>112</sup>. Sans rancune, il lui lègue en outre trois mille livres de rente quand il rédige son testament le 17 juin suivant, en prenant quand même la précaution de déclarer cette rente inaccessible et insaisissable.

Ce même 17 juin 1789, aux Etats généraux de Versailles, le Tiers s'autoproclame Assemblée Nationale. La suite est bien connue : le serment du Jeu de Paume, les mouvements de troupes, le renvoi de Necker. Le 14 juillet l'émeute est maîtresse de Paris. La Bastille tombe dans l'après-midi. Le gouverneur de Launay est massacré par la foule. Pelleport, qui s'est

---

<sup>112</sup> AN MC L/II/628 28 avril 1789 Liquidation de la tutelle ; acte très intéressant donnant en particulier le détail des dépenses de Dejean en prison.

joint aux insurgés, se fait sérieusement écharper en essayant en vain de sauver de Losme du lynchage. Arrivé après la bataille son barreau souvenir à la main, Dejean pleure l'ami mort et fait soigner l'ami blessé<sup>113</sup>.

La Bastille devient un lieu de curiosité touristique : le 16 juillet le chevalier est encore sur place avec son barreau, témoignage vivant des excès de l'absolutisme. Bien entendu personne n'a le mauvais goût de revenir sur les raisons de son emprisonnement...

Très vite la machine révolutionnaire s'emballe : émeutes parisiennes et reculades royales se succèdent. Certains préfèrent prendre du champ : une première vague d'émigration suit immédiatement la prise de la Bastille. La comtesse de Sabran quitte la capitale en prétextant une cure à Plombières et passe en Suisse. Elle reviendra à l'automne 1790 avant de repartir en mai suivant pour dix ans d'exil partagés avec son cher Boufflers.

Les cousins germains partent aussi : Paul Varanchan de Saint-Geniès va mettre son épée au service de l'impératrice de Russie avant de rejoindre les Princes. Il ne rentrera qu'à la Restauration. Sa sœur Thoriba gagne Montpellier, puis passe à son tour la frontière. Son mari le comte de Lussan est resté à Paris.

Charles aussi. Il cède en juin 1790 sa lointaine créance sur son cousin Paul à une veuve, Anne de Presle, et empoche en contrepartie sur le champ les vingt-cinq mille livres correspondantes. La dame ne pourra être remboursée que dans cinq ans mais ne lui demande aucun intérêt. Elle est d'autant plus aimable d'agir ainsi qu'elle faisait partie des créanciers du chevalier avant son arrestation pour une très forte somme que la transaction avec Varanchan a réduit de moitié. Encore mieux, dans les jours qui suivent le chevalier quitte son hôtel pour venir habiter chez madame de Presle qui lui accorde par contrat gîte, couvert, habits et deniers comptant (l'acte arrête là l'énumération de ses bontés) pour deux mille livres par an à régler seulement douze mois plus tard. Les femmes ont décidément pour lui bien des compréhensions<sup>114</sup>.

Il signe encore en juin « le chevalier Dejean de Manville » mais en juillet pour la première fois « Charles Dejean ». Entre deux l'Assemblée nationale a abrogé la noblesse et ses titres.

---

<sup>113</sup> Michel de Cubières *Voyage à la Bastille fait le 16 juillet 1789*, Paris 1789, p. 29 à 35.

<sup>114</sup> AN MC/X/787 14 juin et 25 juillet 1790. Anne Drouet est la veuve d'Edme de Presle, tailleur breveté de Monsieur, frère du Roi.

## 8- Un autre monde

C'en est bien fini de l'époque de la jeunesse insouciante et de la douceur de vivre. Exit à trente-cinq ans le chevalier de Manville, remplacé par le citoyen Dejean dont il reste à suivre la trace pendant la période révolutionnaire.

L'Assemblée nationale a entrepris de tout réformer, le système fiscal comme le reste. La Ferme n'a jamais eu bonne presse : on aime rarement les perceuteurs d'impôts. Le nouveau régime la supprime en mars 1791. Suivent en juin la fuite à Varennes, début 1792 le décret confisquant les biens des émigrés, en avril suivant la déclaration de guerre à l'Autriche, le 10 août la prise des Tuileries et la chute du Trône.

Pendant toute cette période Dejean vit principalement des cartes. Il appartient à la clique interlope qui grenouille autour du Palais-Royal. Boufflers le croise par hasard rue de Vivienne en août 1790 et fait de cette rencontre un récit piquant dans une lettre à madame de Sabran : « J'ai trouvé ton frère dans son costume accoutumé, avec une physionomie austère et parfaitement dans le sens de la Révolution. Il avait l'air de protéger une jeune citoyenne qui se fiait à sa tendresse comme Déjanire à Hercule (...) Son cabriolet est arrivé avec un grand cheval efflanqué, qui avait autant de berloques au col que le maître en portait sur ses cuisses. La foule s'est écartée respectueusement pour laisser passer Hercule et Déjanire (...) Il faut te dire que la Déjanire est fille, non du fleuve Pénée, mais du ruisseau de la rue Saint-Honoré ; quoi qu'il en soit j'ai peur que sa chemise ne soit encore plus dangereuse que celle de quelque Centaure que ce puisse être. » Le mauvais garçon et sa conquête du jour ...

Il tient la banque de jeu d'un tripot du Palais-Royal, activité lucrative mais risquée qui lui vaudra un duel avec un certain La Forest. Au printemps 1791, il ouvre sa propre salle de jeu rue Traversière-Saint-Honoré en association avec sa nouvelle maîtresse, madame Robineau, la fille illégitime d'un financier et d'une comédienne qui fait alors fureur dans le demi-monde parisien<sup>115</sup>. Puis il s'enrôle comme capitaine de hussards le 1<sup>er</sup> octobre 1792 dans la Légion des Ardennes, une nouvelle unité formée par Dumouriez.

Son oncle Louis Varanchan meurt le 7 novembre 1792. Charles rentre précipitamment de son régiment. Joseph François Varanchan et lui sont les

<sup>115</sup> Pour la lettre de Boufflers, Pierre de Croze *Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran 1788-1792* Paris 1894 p.232 ; sur les rapports entre Adélaïde Robineau et Dejean voir Olivier Blanc *Les libertines : plaisir et liberté au temps des Lumières*, Paris 1997, p.184 à 194

héritiers naturels comme frère du défunt et fils de sa seule sœur ayant une descendance vivante. Mais Louis en a disposé autrement : il ne leur a consenti que des donations particulières et a institué comme légataires universels ses petits-neveux d'Esparbès de Lussan, les enfants de Thoriba. Les deux héritiers spoliés se dépêchent de faire toutes réserves sur la validité du testament.

L'inventaire des biens contenus dans la maison parisienne de Louis Varanchan et de ses papiers va prendre plusieurs mois, de novembre 1792 à mars 1793. Pendant que les notaires détaillent les meubles pièce par pièce, à quelques pas de là se déroulent le procès du Roi puis son exécution. On ignore ce qu'en pense Charles qui paraphe jour après jour les procès-verbaux d'inventaire, mais il a gardé son panache : au moment où les prudents cachent leur particule, il lui arrive de signer de nouveau Dejean de Manville.

En attendant que soient levées les difficultés de la succession, les biens inventoriés sont confiés à la garde des domestiques du défunt. In extremis, Charles réussit une belle entourloupe : il obtient du notaire que lui soit cédée l'argenterie, à partager avec son oncle Joseph François, contre sa valeur monétaire. Il règle les dix mille livres correspondant rubis sur l'ongle... en assignats, autant dire en monnaie de singe<sup>116</sup>.

Il n'a plus qu'à rejoindre son unité à Charleville : le 3 avril il reçoit un laissez-passer pour lui et son domestique. Son signalement note qu'il a une petite cicatrice entre les deux sourcils et qu'il est légèrement grêlé de petite vérole. Les marques du temps... Le ci-devant chevalier approche la quarantaine<sup>117</sup>.

Il reste peu de temps au front puisqu'en juillet 1793 il est pris dans une rafle avec une vingtaine d'autres personnes dans une salle de jeu du Palais Royal. C'est l'époque des défaites aux frontières et des soulèvements à l'intérieur. Les révolutionnaires parisiens sont aux abois mais rendent coup pour coup. Les insurrections sont écrasées dans le sang, les arrestations se multiplient. L'armée est réorganisée et épurée. Le 16 septembre, le Comité de Salut Public arrête que « tous les citoyens nobles qui ont des emplois dans les armées de la République sont destitués ». Les hussards des Ardennes, devenus le 23<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, perdent ainsi plusieurs de leurs officiers, dont leur colonel, Saint-Germain, et le capitaine Dejean<sup>118</sup>.

---

<sup>116</sup> AN MC ET/LXXXVI/883 14 novembre 1792 et jours suivants, inventaire après décès de Louis Varanchan.

<sup>117</sup> AN F/7/4676

<sup>118</sup> Pour Dejean au 23<sup>ème</sup> Chasseurs voir Archives militaires de Vincennes 2 YB 658 et 930

A Paris aussi les choses se présentent mal. Les anciens fermiers généraux sont arrêtés fin novembre et leurs biens mis sous séquestre en janvier 1794. La succession de Louis Varanchan est englobée dans la mesure. Il devient inutile de la disputer aux enfants de Thoriba, dont le mari est par ailleurs interné comme suspect en mars. Le cinq mai vingt huit fermiers généraux sont guillotinés après un simulacre de procès. Parmi eux Nicolas Deville, l'héritier de l'oncle Chalut et le cousin Gilbert George de Montcloux, un de ceux qui ont demandé l'interdiction du neveu prodigue. Le massacre se poursuit les jours suivant : dans la seule famille Magon de la Balue, celle de l'ancien amant de madame de Madariaga, douze personnes sont exécutées.

Madame Robineau est arrêtée fin juin 1794, sous l'accusation d'avoir versé des pots de vin à certains conventionnels pour éviter la fermeture de sa maison de jeu. Dejean l'avait précédé en prison<sup>119</sup>. On est au summum de la Grande Terreur et leur vie ne vaut pas chère, mais par bonne fortune le 9 thermidor survient avant qu'on les ait fait monter en charrette.

Charles est libéré huit jours après la chute de Robespierre grâce à l'intervention du conventionnel Cusset, un de ses compagnons de cartes. Beaucoup d'autres prisonniers sortent un peu plus tard, et parmi eux madame Robineau et le comte de Lussan. Si les Thermidoriens maintiennent un régime policier, les excès les plus flagrants de la dictature jacobine sont réformés. Toujours opiniâtre, Dejean en profite pour faire rapporter la mesure l'excluant de l'armée: le 11 juin 1795 le Comité de Salut Public autorise qu'il soit affecté à la suite du général Morgan, un hussard ci-devant baron<sup>120</sup>. La chasse aux aristocrates tend d'ailleurs à se calmer et Saint-Germain reprend le commandement du 23<sup>e</sup> chasseurs. Dejean reste attaché administrativement à cette unité. Ses fonctions auprès de Morgan prennent rapidement fin, le général étant destitué après l'écrasement par Barras et Bonaparte du soulèvement royaliste de vendémiaire (octobre 1795).

Ce même mois de vendémiaire Dejean est à Paris pour affaires. Le séquestre sur la succession de Louis Varanchan vient d'être levé, mais la situation juridique est très compliquée. Elle donnera d'ailleurs lieu à une cascade de contentieux dont certains ne seront pas encore réglés au début

---

<sup>119</sup> Il est arrêté par ordre du Comité de Sûreté le 28 floréal an II (17 mai 1794). AN F/7/4774 -33 dossier 3

<sup>120</sup> « Le Comité de Salut public autorise le citoyen Dejean, capitaine au 23<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval, de suivre le général Morgan, sans pouvoir prétendre aucun émolumen ou traitement pour ce faire. Paris, le 23 prairial an 3<sup>ème</sup> » AN AF II 322 registre 2648 pièce 21

du règne de Louis-Philippe. En théorie les quatre enfants de Lussan sont les légitaires universels mais ils doivent honorer les multiples legs particuliers stipulés au testament, sans parler des contestations de leur cousin Dejean et de leur propre grand-père Joseph François Varanchan. Pour ne rien simplifier ils sont encore mineurs, leur mère a émigré et leur père sort de prison.

C'est en tout cas sans tenir le moindre compte de leurs droits que Dejean et Varanchan se présentent comme seuls héritiers quand ils achèvent de payer en octobre 1795 quatre maisons que le défunt fermier général avait acquis dans le quartier Chaussée d'Antin début 1792 et dont il restait à régler soixante douze mille livres<sup>121</sup>.

Charles s'installe dans une de ces maisons 420 rue du Mont-Blanc et réussit une dernière superbe pirouette en saisissant le Tribunal civil de la Seine d'une requête en annulation du testament de Louis Varanchan. Argument : ce testament a été fait « ab irato », c'est-à-dire sous le coup d'une injuste colère du fermier général qui l'a conduit à déshériter sans motif son excellent neveu. Et l'argument porte : le 17 pluviose an IV (6 février 1796) le tribunal annule le testament et rétablit les droits des deux héritiers naturels. Le voila à la tête de la moitié de la fortune de son oncle Louis!

Pas pour longtemps. Les défenseurs des petits Lussan font rouvrir l'instance et n'ont pas de mal à prouver que loin d'avoir maltraité son neveu, Varanchan l'a toujours aidé et lui a même constitué une rente à vie. Le jugement est réformé le 18 thermidor an IV et les droits des Lussan rétablis. Charles aura quand même eu six mois pour se croire à nouveau riche.

La succession Varanchan va ensuite s'égarer dans le maquis des procédures. La biographie de Charles quitte alors définitivement Laclos pour Balzac. Dommage.

Sa piste devient difficile à suivre. Par des actes liés à la succession Varanchan on le sait fin 1799 toujours rue du Mont-Blanc et toujours capitaine au 23<sup>e</sup> chasseurs. Début mai 1800 il est affecté comme aide de camp à l'état-major du général Loison qui commande un des corps de l'armée d'Italie. Ce corps se signale le même mois au passage du Grand Saint-Bernard et poursuit sur Milan pendant que Bonaparte livre victorieusement bataille à Marengo. A-t-il alors été mis hors d'état de

---

<sup>121</sup> AN MC ET/LXXXVI/878 Acte d'achat par Louis Varanchan du 31 janvier 1792, complété par le paiement du solde par Dejean et Joseph François Varanchan du 26 vendémiaire an IV.

servir par une blessure ? Le registre du 23<sup>e</sup> chasseurs porte en face du nom de Dejean « rayé des contrôles le 1<sup>er</sup> brumaire an IX », autrement dit le 23 octobre 1800 et un rapport de police indique qu'il a été réformé fin 1800.

Ce rapport, destiné à Fouché, ministre de la Police, est établi le 15 septembre 1804 par un conseiller d'Etat du nom de Dubois à la suite de l'arrestation d'un ancien émigré, Tilly-Blaru, accusé de diffuser de la propagande contre le régime<sup>122</sup>. Il est plein d'indications sur la vie menée par celui qu'on appelle de nouveau Dejean de Manville, qui loge Tilly dans l'hôtel meublé qu'il loue rue du Faubourg-Poissonnière et qui a été aussi arrêté. Il apparaît bien vite que les seules choses qu'on ait à lui reprocher soient son amitié avec Tilly... et son épouvantable réputation que Dubois détaille longuement, après lui avoir attribué quarante ans (alors qu'il va en avoir cinquante : le ci-devant chevalier est resté fringant). Il rappelle d'abord que Dejean a passé sa jeunesse « dans le libertinage et le plaisir ». Suit l'affaire du testament de Chalut bizarrement située à Lyon, les détentions à la Bastille et à Sainte-Marguerite, et même pour faire bonne mesure l'affaire de madame de Madariaga : « il est fortement soupçonné d'avoir contribué en 1771 à la mort d'une dame espagnole avec laquelle il revenait d'Espagne et de s'être approprié ses bijoux et son argent. Mais alors on ne put acquérir de preuves contre lui » Malgré les changements politiques la police a la mémoire longue, même si ses fichiers comportent de belles erreurs de date et beaucoup de ragots.

Dubois poursuit en indiquant que depuis qu'il est réformé de l'armée Dejean passe sa vie dans les tripots, a tourné à l'homme de main prêt à sauter au collet du premier venu et ne vit que d'intrigues et d'escroqueries. « Il prétend avoir de la fortune et la fait consister dans une rente de 4000 livres qu'il tient d'un sieur Varochan (sic) son oncle et dans le produit annuel d'une maison sise rue du Mont-Blanc et qui lui appartient. Mais on sait que le tout est saisi par ses créanciers et qu'il doit dans Paris plus de cent mille écus ».

Toujours les dettes ! Mais être un prodigue et un mauvais garçon ne fait pas de vous un conspirateur. Fouché fait maintenir Tilly-Blaru en détention et se contente d'assigner Dejean à résidence à Semur-en-Auxois. Il en fait part à Napoléon, entre autres informations de police, dans son bulletin quotidien du 15 septembre 1804 où l'accusation est résumée en trois mots: « joueur, spadassin, ami de Tilly ».

Par chance pour l'exilé le marquis de Boufflers, qui a épousé Eléonore de Sabran en émigration, est rentré en France et est bien en cour. Il écrit début novembre à Fouché une lettre en faveur « de son pauvre beau-

<sup>122</sup> AN F/7/6443 dos. 9327 Affaire Tilly-Blaru et Dejean de Manville

frère (...) qui ne sait pas de quoi on le punit mais qui sait seulement qu'il en est innocent comme du vol des tours de Notre-Dame ». Fouché qui sait que le dossier est vide accorde alors le retour à Paris, où Dejean réside de nouveau mi janvier 1805.

Après, cette date, sa trace se perd. Son nom est seulement brièvement cité dans des actes de décembre 1805 et de 1812, sans qu'on en sache plus<sup>123</sup>.

Peu importe d'ailleurs le destin de ce flibustier vieillissant. Il avait depuis longtemps perdu le charme juvénile et sulfureux du joyeux chevalier de Manville.

---

<sup>123</sup> AN microfilms MC, registre étude XVIII, procuration du 9 nivose an XIV ; AN MC/ET/LXXXVI/883 note en marge sur le testament de Louis Varanchan : fait expédition pour monsieur Dejean le 20 février 1812

## IV LA VERTU ET LES LARMES

Le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle en France n'est pas seulement celui des bouleversements politiques. C'est aussi celui de l'évolution accélérée de la plupart des valeurs publiques et privées. Philippe Ariès et Elisabeth Badinter ont largement traité le thème de l'enfant jusqu'alors marginalisé et mis à cette époque au centre de la famille<sup>124</sup>. Les sentiments et leur expression évoluent parallèlement. La Vertu classique relevait de la morale publique et était fondée sur l'honneur, le courage et la générosité. Elle tend désormais à se privatiser autour de l'amour des enfants et de la fidélité conjugale. L'émotion se manifeste publiquement: on pleure ensemble au théâtre ou en écoutant des récits édifiants, et les comptes-rendus des assemblées révolutionnaires regorgent encore de scènes d'attendrissements collectifs larmoyants. Mais déjà les pleurs tendent à se replier sur la douleur privée.

C'est dans ce contexte que s'inscrit un nouvel épisode de l'histoire familiale des Chalut et des Varanchan, où il sera beaucoup question de vertu et de larmes.

### 1- Marie-Catherine avant Lucile

Wassy est une bourgade de Champagne surtout connue pour le massacre de 1562 qui marqua le début des Guerres de religion. Le 16 juillet 1769 Louise Nicaise des Roches, fille de Jacques Nicaise dit Desroches, maître drapier, y donne le jour à une petite Marie-Catherine aussitôt baptisée dans l'église paroissiale. Le père n'est pas nommé à l'acte : le bébé est un enfant naturel<sup>125</sup>. La petite bâtarde a dû être mise en nourrice mais est assez solide pour survivre à l'hécatombe infantile de l'époque. Les convenances conduisent à l'écartier : elle est confiée à quatre ans à l'Hospice des Enfants Trouvés de Paris.

C'est une création pieuse de saint Vincent de Paul qui a vocation à recueillir les enfants abandonnés. Ils y sont élevés vaille que vaille par des religieuses assistées par des femmes de service qui font ce qu'elles peuvent mais succombent sous le nombre : la petite Desroches est l'un des six mille enfants arrivés en 1773. Leurs conditions d'existence sont difficiles : sans

---

<sup>124</sup> Philippe Ariès *Histoire de la Vie Privé* 1985-1987. Elisabeth Badinter *L'Amour en plus* 1980.

<sup>125</sup> Registre de Wassy, baptêmes de Louise Nicaise 12/2/1745 et de Marie Catherine Nicaise des Roches 16/7/1769

même parler du déficit affectif, l'entassement et l'hygiène génèrent une mortalité élevée, surtout chez les plus petits.<sup>126</sup>

L'Hospice est administré bénévolement par des personnalités réputées pour leur piété. On trouve parmi ces administrateurs Geoffroy Chalut de Vérin, un personnage considérable à la ville et à la cour : fermier général, maître d'hôtel de la reine Marie-Antoinette, trésorier de sa belle-sœur la comtesse de Provence, pour ne retenir que quelques unes de ses charges. Après plus de trente ans de mariage avec Elisabeth Varanchan, sœur d'un autre fermier général, il n'a pas de descendance quand l'*Emile* de Rousseau vient de mettre l'enfant à la mode. Marie-Catherine est une gracieuse gamine. Chalut et sa femme la repèrent, s'en entichent et l'accueillent chez eux en 1775. L'année suivante ils s'engagent dans un acte passé avec les Enfants Trouvés à veiller à l'éducation de la fillette et à lui assurer à vie une rente de 300 livres<sup>127</sup>. L'adoption d'un mineur n'existant pas à l'époque cet acte en tient lieu en pratique. Il y est prévu que la mère naturelle pourra si elle le désire récupérer la fillette, mais à condition de renoncer au versement de la rente : respect des formes, la mère gardant un droit sur son enfant, mais dans le contexte clause de pure forme.

Marie-Catherine quitte les Enfants Trouvés pour être élevée chez de richissimes parisiens. Du jour au lendemain Cendrillon est devenue princesse.

Les nouveaux parents de Marie-Catherine sont déjà âgés quand ils la recueillent : soixante-dix ans pour Chalut, cinquante-sept pour son épouse.

Leur commensal Marmontel s'est inspiré quelques années auparavant de la nouvelle mode sentimentale dans une comédie musicale ou l'héroïne, Lucile, chante le refrain « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? » qui a été repris par tous les gosiers de Paris. Dans cette pièce Lucile est une jeune fille de bonne naissance qui apprend qu'à la suite d'une substitution d'enfant elle est en réalité la fille d'un paysan. Sa vertu et ses charmes l'emportent sur cette déchéance sociale et elle épouse finalement le jeune noble auquel elle était promise.

« Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille », même si on a une origine obscure ? Les Chalut en sont si persuadés qu'ils rebaptisent leur pupille Lucile.

---

<sup>126</sup> Léon Lallemand *Histoire des enfants abandonnée et délaissés* 1885

<sup>127</sup> AN, MC, LIII/526, 30/8/1776

## 2 - « Au sein de sa famille »

Lucile est passée sans transition de l'entassement de l'hospice au luxe d'un superbe logement place Vendôme, qu'on appelait aussi place Louis le Grand depuis l'érection d'une statue équestre de Louis XIV en son centre.

La petite fille peut courir dans le vaste hôtel particulier d'une recoin l'autre avec émerveillement. Et elle découvre à une heure de là un autre domaine enchanté, la Maison de l'Electeur à Saint-Cloud. Pour le plaisir des jeux d'une gamine il n'y a pas seulement le manoir aussi richement meublé et décoré que l'hôtel de la place Vendôme : s'y ajoutent le parc, un immense potager et une ferme avec ses animaux.

Passent deux années de bonheur. La petite abandonnée a maintenant un papa et une maman. Elle les appelle ainsi, encore une nouveauté de ces années 1760-1770 alors que la génération précédente disait monsieur et madame. Mais elle va avoir huit ans, âge où il est d'usage de mettre les filles au couvent pour parfaire leur éducation. Pour le 8 juillet 1777, fête de sainte Elisabeth, Marmontel lui écrit un compliment en vers intitulé « hommage de la petite Lucile, sur le point d'aller au couvent »

« *Ah, maman ! La douce habitude*  
« *Que de vivre pour vous aimer !*  
« *Vous plaire faisait mon étude ;*  
« *Vos regards semblaient m'animer.*  
« *Loin de vous, quelle solitude !*  
« *Et pourrai-je m'accoutumer ?*

*Et caetera.* La pièce compte trente trois vers débordant de sentimentalisme que Lucile a dû réciter devant un parterre d'adultes ravis et touchés aux larmes<sup>128</sup>. Cela dit l'enfant pouvait secrètement craindre un nouvel exil ressemblant à ce qu'elle avait connu à l'hospice.

Deux mois après cette scène touchante l'hôtel Crozat connaît un petit séisme quand Marmontel annonce son départ et son mariage avec une demoiselle de dix-huit ans, à la fureur d'Elisabeth<sup>129</sup>.

---

<sup>128</sup> Publié dans l'Almanach des Muses 1778, p.95. Le même almanach donne dans un calendrier deux fêtes de sainte Elisabeth : les 8 juillet et 19 novembre. Le compliment a été récité le 8 juillet puisque Marmontel a rompu avec Elisabeth avant novembre.

<sup>129</sup> Voir supra *Le fermier et la femme de chambre*, chapitre *Vie privée*.

Peut-être en compensation de son amour perdu Elisabeth garde sa pupille auprès d'elle. Elle assure l'éducation de l'enfant jusqu'à son décès puis est suppléeée pendant deux ans par un précepteur ecclésiastique. Chalut attendra que Lucile ait treize ans pour la faire entrer au couvent, « d'où elle ne sortit que pour aller à l'autel »<sup>130</sup>.

Les Chalut sont très fiers de leur fille et l'exhibent devant leurs amis. Elle a même droit , comme on l'a vu, aux taquineries de Benjamin Franklin<sup>131</sup>.

Elle a onze ans quand « maman » tombe gravement malade. En octobre 1780 Elisabeth rédige d'une main tremblante son testament : ses biens propres font retour à sa famille, des rentes viagères sont consentis à ses quatre domestiques particuliers qui se partagent sa garde-robe. En dernière disposition elle dispose « de toutes les dentelles pièces étoffes (suivent deux mots illisibles) pour mademoiselle Lucile ». Elle meurt deux jours plus tard. Malgré sa demande d'être enterrée le plus simplement possible, Chalut fait célébrer de somptueuses obsèques en l'église Saint-Roch auxquelles a dû assister une Lucile en larmes<sup>132</sup>.

Cette même année 1780 le poste d'adjoint à la Ferme de Paul Varanchan de Saint-Geniès est supprimé. Il quitte l'hôtel Crozat où un autre commensal apparaît : Chalut prend pour locataire l'abbé de Radonvilliers, un membre de l'Académie française qui a dû beaucoup échanger avec les abbés Chalut et Arnoux, tous deux férus de belles-lettres. L'éducation de Lucile se poursuit dans cet environnement cultivé.

Passé la période de deuil le vieux fermier général reprend sa vie mondaine dont nous avons des témoignages par les Américains de Paris. Lucile y participe, comme à ce déjeuner du 12 novembre 1782 déjà cité où Chalut lui demande de chanter. Adams lui trouve à cette occasion assez de talent musical pour tenir un rôle à l'Opéra même si elle manque un peu d'oreille.<sup>133</sup>.

Arrive finalement le temps de la pension. Quel accueil Lucile a-t-elle reçu des autres élèves ? A une époque où l'origine sociale compte tant sa position est aussi rare qu'ambiguë. L'Almanach des Muses de 1778 qui publie le compliment de Marmontel souligne qu'elle est une jeune

<sup>130</sup> Consultation pour Nicolas Deville, par Fournel, 1790, BNF 4-FM-32608 . Voir p.4 et 5.

<sup>131</sup> Voir supra *Le fermier et la femme de chambre*, chapitre *Des Américains à Passy*.

<sup>132</sup> Testament et inventaire après décès d'Elisabeth Varanchan AN,MC, CXVI/524, 17 et 23 octobre 1780

<sup>133</sup> John Adams *Journal* 12 novembre 1782.

orpheline à qui madame de Chalut sert de mère. Et assez systématiquement lettres et chroniques relèvent cette singularité. Parmi de multiples exemples, Bachaumont « M. de Chalut est un ancien fermier général très riche, qui n'ayant point d'enfants, de concert avec sa femme était allé aux enfans trouvés, y avait choisi une petite fille qui leur avait plu et l'avait amenée » ; Louis François Jauffret « On sait qu'elle a été la fille adoptive de M. et de madame Chalut, qui la choisirent aux enfans trouvés pour l'élever chez eux, et forcer ainsi la fortune à réparer les rigueurs de la nature » ; John Adams « The farmer's daughter is about 12 years old and I suppose an enfant trouvée »<sup>134</sup>. Chacun s'émeut de la chance de la fillette, mais nul n'oublie de rappeler ses origines, ne serait-ce que pour souligner la philanthropie des Chalut.

Bien entendu les chroniques scandaleuses ou les esprits imaginatifs chercheront toute sa vie et jusqu'à nos jours à lui à lui attribuer un père, Chalut bien sûr mais aussi Marmontel voire Vergennes, sans rien exhumer de probant<sup>135</sup>.

Au couvent Lucile reçoit l'éducation des jeunes personnes de qualité : beaucoup d'instruction religieuse, de la musique, suffisamment de belles-lettres. Elle en gardera une petite écriture régulière parfaitement maîtrisée, une bonne orthographe et un style épistolaire agréable.

Trois années passent. Lucile et ses seize ans attendent qu'on leur présente un parti. Mais qui voudra d'une enfant trouvée ? Dans l'acte passé avec l'Hospice en 1776 Chalut s'était engagé à veiller sur son avenir. Il va remplir somptueusement son engagement

### 3- Nicolas Deville

En ce milieu du règne de Louis XVI l'homme qui compte le plus en France est le comte de Vergennes. Diplomate de carrière il a collaboré à diverses ambassades avant d'être envoyé en 1754 représenter la France à Constantinople. Il a occupé avec efficacité ce poste pendant quatorze ans et s'y est épris de la veuve française d'un marchand levantin de Petra qui lui a donné deux fils naturels. Rien de choquant à l'époque, mais Vergennes, vraiment amoureux de sa maîtresse, l'épouse en 1768 sans demander

<sup>134</sup> Bachaumont *op.cit.* 2 février 1786 ; Jauffret *Gazette des Nouveaux Tribunaux* n°21, p. 329 ; *Journal* de John Adams, 12 novembre 1782

<sup>135</sup> Pour Marmontel, Imbert de Boudeaux *Correspondance littéraire secrète* lettre du 25 août 1783 où Lucile est appelée Agathe par confusion avec une autre œuvre de l'écrivain. Dans un manuscrit inédit datant des années 1960 un lointain descendant de Lucile attribue sa paternité à Vergennes (cf. échanges entre Stanislas David et Philippe Alasseur sur le forum Roglo, 14 et 15 juillet 2013) ; l'article Vergennes de Wikipedia, sauf correction depuis, reprend cette supposition des plus hasardeuses.

l'autorisation de son ministre Choiseul. Cette mésalliance et cette atteinte aux prérogatives ministérielles entraînent son rappel et un exil sur ses terres. Il lui faut attendre la disgrâce de Choiseul pour être nommé en 1771 en poste à Stockholm.

Quand Louis XVI succède à son grand-père en 1774 le clan Choiseul, encore très influent, s'attend à revenir au pouvoir. Mais le nouveau roi choisit de s'appuyer sur Maurepas qui constitue un ministère avec Turgot aux Finances et Vergennes aux Affaires étrangères. Ce dernier va conduire la politique extérieure jusqu'à sa mort en 1787. Il sera en particulier l'artisan de l'alliance avec les Insurgents américains.

Un de ses collaborateurs s'appelle Nicolas Deville. Né dans la région de Roanne en 1749, il est issu de familles de marchands. Son père s'est assez enrichi comme contrôleur des guerres, une sorte d'intendant local des armées, pour que Nicolas puisse acheter en 1782 une charge de Premier Secrétaire aux Affaires étrangères. A ce titre il instruit les dossiers soumis au ministre et contresigne des actes importants « par monseigneur, signé : Deville» Vergennes l'apprécie et l'introduit dans le petit cercle de ses familiers.

Mais Deville vise plus haut. A trente-six ans il désire s'établir durablement dans une fonction prestigieuse et lucrative. Au même moment Chalut désire marier Lucile. Il cherche également un adjoint qui soulagera ses quatre-vingt ans des obligations de la Ferme avant de lui succéder. Le rapprochement entre ces attentes concordantes est encore facilité par le soutien que le fermier général a apporté à la politique américaine de Vergennes

Les mariages de ce niveau sont d'abord des traités d'alliance familiale où tout est évalué et qui se négocient jusqu'au détail. Outre la faveur du principal ministre du roi, Nicolas apporte 200.000 livres de biens, dont sa charge de secrétaire aux affaires étrangères évaluée 80.000 livres. La bâtarde de Lucile est un handicap, encore que Vergennes ait lui-même deux fils légitimés. Chalut propose en compensation une dot de 300.000 livres et une association à sa participation à la Compagnie des fermiers généraux.

Un arrêt du Conseil du roi du 18 novembre 1785 entérine l'accord en nommant Nicolas Deville fermier général, à la demande de Chalut et pour partager conjointement sa charge. L'arrêt est officiellement motivé par « la satisfaction de ses services depuis plusieurs années en qualité de Premier secrétaire du département des Affaires Etrangères »<sup>136</sup>.

---

<sup>136</sup> AN, G1/6

Lucile n'a bien entendu pas participé aux tractations. Tout au plus lui a-t-on demandé un acquiescement de pure forme. Mais elle a d'une certaine façon de la chance. Si son mari a vingt ans de plus qu'elle c'est à trente-six ans un homme encore jeune quand l'époque abonde en unions entre adolescentes et barbons. De plus, si on en croit la célèbre madame Roland, Nicolas est l'être « le plus honnête et le plus doux ». <sup>137</sup>

Le contrat de mariage est signé à Paris le 28 novembre 1785. Deux jours plus tard la cérémonie religieuse est célébrée au hameau de Montreuil, devenu depuis un quartier de Versailles, dans la chapelle particulière des Vergennes. Les témoins de Nicolas Deville sont le comte de Vergennes et son fils aîné Constantin. Ceux de Marie Catherine Desroches, fille mineure de Louise Nicaise Desroches, sont le fermier général Louis Varanchan et le comte de Lussan, un frère et un neveu d'Elisabeth. Chalut signe à l'acte après les témoins<sup>138</sup>.

Ce mariage est un événement mondain. Imbert rapporte dans sa chronique qu' « il est fort question du mariage de la jeune personne que M. de Chalut a adoptée. »<sup>139</sup> Abigail Adams l'apprend à Londres où elle séjourne et écrit à son mari le 5 décembre « mademoiselle Lucille is to be married to monsieur Deville first secretary to the count de Vergennes. »<sup>140</sup>

## 5- Le don aux enfants trouvés

Le jeune couple s'installe à l'hôtel Crozat, où il a bien entendu appartement et domestiques particuliers. Il a aussi son logement à Saint-Cloud. Survient alors un événement rapporté comme il suit par Bachaumont

« M. de Chalut est venu trouver Madame de Ville ; il lui a apporté une somme de cent mille écus, provenante des diamans, dentelles, robes, vaisselle et autres effets que lui avait laissés Madame de Chalut par testament, et dont le capital placé à intérêts avait augmenté à ce point. (...) Madame de Ville a demandé à M. de Chalut si cela lui appartenait en propriété, ou devait entrer dans la communauté ? Il lui a répondu que

<sup>137</sup> *Lettres de madame Roland* publiées par Perroud, Paris 1900, p.322

<sup>138</sup> Le contrat est en déficit à l'étude Rouen aux Archives nationales mais ses dispositions sont reprises dans l'inventaire Deville du 6 prairial an II, T/1618. Pour le mariage religieux, BMS 1785, église Saint-Symphorien de Versailles .

<sup>139</sup> Imbert de Boudeaux *Correspondance Littéraire secrète* 1785

<sup>140</sup> *Adams Paper*, MHS Digital Editions, Abigail Adams à John Adams 5/12/1785. Elle lui indique aussi dans cette lettre que Chalut a prêté Saint-Cloud au roi l'été d'avant pour y isoler le Dauphin atteint de la petite vérole

c'était pour elle en propre et qu'elle pouvait en disposer : en conséquence, elle est allée aux enfans-trouvés et avec toutes les formalités convenables a placé cette somme, en leur faveur, faisant 15.000 livres de rente, à perpétuité, pour être annuellement et par portion égale employées à marier deux filles. On ne saurait trop citer ce trait de Madame de Ville, qui n'est pas aussi connu qu'il le méritait et d'autant plus louable qu'outre une bienfaisance peu commune, il caractérise une modestie encore plus rare<sup>141</sup> »

Décidemment la générosité est héréditaire chez les Chalut, fût-ce en ligne adoptive. Cent mille écus égalent trois cent mille livres, une somme considérable, autant que la dot de Lucile. L'anecdote vertueuse émeut Paris. Elle est largement citée par les auteurs du XIXème siècle et jusqu'aujourd'hui par les historiens. Elle ne présente que l'inconvénient d'être mal fondée.

Dans un document produit en justice par Deville en 1790 le legs d'Elisabeth à Lucile s'établit à 10.000 livres. C'est d'ailleurs à peu près l'estimation des étoffes, dentelles et parements laissés à la jeune fille dans l'inventaire après décès. Un acte de Chalut concomitant au mariage indique qu'il a placé aux Enfants Trouvés un legs de 10.000 livres fait à Lucile, depuis porté à près de 12.000 livres par le jeu des intérêts. Il y déclare ne pas vouloir priver l'hospice de cette somme en la retirant pour la restituer à la nouvelle épousée. En compensation il verse 12.000 livres de sa poche au jeune ménage.

Les registres des Enfants Trouvés, qui n'ont aucune trace de la dotation supposée de madame Deville, comportent en revanche à l'année 1785 le relevé d'une fondation de 12.000 livres instituée par Chalut de Vérin dont le revenu doit être employé à doter chaque année une jeune orpheline. C'est bien le fruit de l'héritage d'Elisabeth, mais pas de la charité de Lucile. Son père adoptif a dû avoir l'élégance de lui en laisser la gloire en omettant de parler en public de la compensation. Bachaumont s'est enflammé sans plus vérifier ses sources que la moyenne de nos journalistes contemporains et a allègrement gonflé le montant du don au niveau de la dot. Tout le monde a suivi, y compris Yves Durand.

L'histoire de Lucile aidant généreusement de ses deniers propres les petites infortunées qui lui ont succédé était belle. Dommage de devoir y renoncer<sup>142</sup>.

---

<sup>141</sup> Bachaumont *op.cit.* 2 février 1786

<sup>142</sup> Montant du legs : Consultation pour Nicolas Deville, par Fournel, op. cit, et inventaire après décès d'Elisabeth Varanchan, AN, MC, CXVI/524. Compensation des 12.000 livres par Chalut : papiers Deville AN T/1618, 6 Pr an II. Dotation Chalut et absence d'une

Le premier enfant du couple naît en mars 1787. Il est bien entendu prénommé Geoffroy comme Chalut dont la santé décline et qui aura peu de temps pour pratiquer l'art d'être grand-père. Contrairement aux conseils de Rousseau Lucile n'allait pas le bébé elle-même mais prend une nourrice à demeure, assistée par une berceuse<sup>143</sup>. La génération précédente, même chez de très grands seigneurs, envoyait les bébés à la campagne et récupérait quelques années après les survivants.

La naissance du jeune Geoffroy est suivie d'un cadeau somptueux. Chalut n'est que locataire à vie de l'hôtel Crozat. En avril 1787 il le fait acheter par Deville pour 400.000 livres, mais un acte annexe précise que c'est le vieux fermier général qui en paiera le prix<sup>144</sup>.

## 5- L'héritage de Chalut

Comme indiqué en première partie Chalut, ayant dû louer la Maison de l'Electeur à la comtesse d'Artois, s'est replié tout près de là dans une autre grande demeure, la maison Mocquet, où Lucile a son appartement au dessus du sien.

Le vieux fermier général sent que sa fin est proche. En février 1787 il rédige son testament et le fait déposer chez un notaire parisien. Il meurt à Saint-Cloud six mois plus tard.

Qui sera l'héritier de son immense fortune? D'après les règles de l'époque son frère l'abbé est écarté : il appartient à l'Ordre de Malte et les clercs réguliers ne viennent pas à la succession. Ses autres frères sont morts avant lui. Le reste de sa parenté se compose de lointains cousins appartenant à des familles de robins de la Bresse et du Bugey.

Le soir du décès Nicolas Deville se rend chez le notaire qui ouvre le testament. Chalut l'a institué légataire universel « ayant reconnu en lui une belle âme et lui devant d'ailleurs la tranquillité dont j'ai joui ces dernières années de ma vie ». Suivent des legs particuliers : en tête les pauvres de Paris, inscrits pour 100.000 livres. L'abbé Chalut voit la rente déjà confortable que lui verse son frère portée à 12.000 livres. Il a de plus le droit de rester à vie dans son appartement de l'hôtel Crozat. Les

---

dotation Deville : Léon Brièle *Inventaire sommaire des archives hospitalières de Paris antérieures à 1790* Paris 1886, partie Hôpital des Enfants-Trouvés, n°385 et index.

<sup>143</sup> AN Y/11282 Scellés Chalut 22/8/1787

<sup>144</sup> AN, MC, LXXI/76, 14/4/1787

collaborateurs directs reçoivent de grosses sommes, les domestiques sont bénéficiaires de pensions. Les membres de la famille écartés de la succession ne sont pas oubliés et obtiennent des dons allant de 3.000 à 20.000 livres.

La perspective de l'héritage a attiré les cousins de province à Paris comme le miel attire les mouches. Ils sont dix descendants d'un grand-père de Chalut : des Garin, des Robas, des Colliex, un Cochonat, une Pétrequin. L'ouverture du testament est bien entendu pour eux une amère désillusion, même si Chalut leur a consenti de beaux legs. Seuls les Garin acceptent les dernières volontés du défunt. Restent six autres cousins bien décidés à plaider pour obtenir au minimum une transaction fructueuse.

Il faudrait un volume entier pour suivre dans le détail les multiples procédures engagées, dont le contenu détaillé serait un régal pour un historien du droit ou un analyste des passions humaines<sup>145</sup>. Pour résumer, les cousins agissent en ordre dispersé et déposent en 1788 trois plaintes au pénal au Châtelet de Paris, tandis que l'affaire est portée au civil devant le Parlement. Un des demandeurs, le notaire Louis-François Colliex, propose dans une lettre à Deville de changer de camp et de lui fournir des arguments contre ses parents, bien entendu contre argent. Nicolas l'envoie paître. Il n'a pas fini d'entendre parler du personnage.

Les cousins n'hésitent pas à frapper en dessous de la ceinture. Ils soutiennent que le testament est nul pour toute une série de raisons : Chalut, notoirement père adultérin de Lucile, ne pouvait légalement en faire son héritière même par époux interposé ; le testament a été obtenu par suite d'une liaison incestueuse, Lucile couchant avec son père ; dans ses derniers jours Chalut, maltraité par les Deville, a établi un nouveau testament qui a été volé pendant son agonie.

Bien sûr Deville réplique mais une des plaintes au pénal a été confiée à Carré, commissaire au Châtelet, qui l'instruit uniquement à charge. Nicolas et Lucile sont entendus, ainsi que Leblanc, valet de chambre de Chalut et la dame Robert, femme de chambre de Lucile. Du côté de l'accusation trois commis et des jardiniers affirment en chœur que Deville a détourné les papiers de Chalut à l'article de la mort. Pour faire bonne mesure Leblanc est accusé d'avoir volé la canne à pommeau d'or de son maître (cette canne reviendra dans la procédure comme une ritournelle) et Lucile d'avoir rempli sa voiture de colis et de pots de confiture avant de rentrer à Paris<sup>146</sup>. Carré s'abstient en revanche d'interroger la plupart des amis du mourant venus l'assister dans ses derniers moments.

---

<sup>145</sup> Voir les nombreux factums Deville vs. Robas à la BNF. Robas est parfois écrit Robaz.

<sup>146</sup> BNF 4-FM-27864 bis, Factum Robaz 1789, p.71

Le procès civil est appelé devant la Grande chambre du Parlement au début de 1789, les requêtes pénales étant jointes pour une bonne administration de la justice. Les avocats de Deville n'ont pas de difficulté à démontrer que le testament est valide et que rien ne prouve l'existence d'un autre rédigé postérieurement. Ils démolissent à plaisir les témoins de l'accusation, présentés comme d'anciens employés renvoyés cherchant à se venger, et dénoncent véhémentement les accusations infamantes portées contre Lucile. La grande Chambre les suit et par arrêt du 16 janvier 1789 ordonne la délivrance du legs. Elle condamne en outre les demandeurs à verser aux pauvres de l'église Saint-Roch dix livres de dommages et intérêts symboliques pour diffamation à l'encontre des époux Deville.

L'arrêt lève le séquestre mis sur les biens de Chalut, au grand soulagement de Nicolas qui, depuis qu'il est fermier général de plein exercice, ne peut compter que sur ses ressources propres. Il s'est vu contraint d'emprunter 438.000 livres à un des fils de Vergennes pour honorer une grosse contribution due par sa charge à l'automne 1787.<sup>147</sup> La perception de l'héritage le remet largement à flot.

Il peut maintenant se croire tranquille. C'est mal connaître les ressources de la procédure. Si la plupart des cousins abandonnent, deux demoiselles Robas s'acharnent et réussissent à relancer l'affaire. Elles sont assistées par deux des meilleurs avocats de Paris, Tronchet et de Sèze, les futurs défenseurs de Louis XVI. Les factums (ce qu'on appellerait aujourd'hui des conclusions) répondent aux factums. On y trouve les arguments juridiques les plus sophistiqués mais aussi quelques perles. Ainsi au défenseur de Deville qui indique qu'une trentaine de personnes a assisté Chalut dans son agonie le représentant des Robas répond textuellement « *la chambre de Chalut était sûrement beaucoup trop petite pour contenir trente personnes. Au mois d'août la chaleur aurait fait périr le mourrant* <sup>148</sup> ».

Le litige se terminera aux torts des demoiselles Robas en septembre 1800 mais il aura fallu pour cela de multiples instances et deux arrêts de cassation. Les Deville ont eu au passage une petite consolation: la condamnation en 1791 du commissaire Carré au carcan, au fouet, à la marque et aux galères perpétuelles pour détournement de fonds dans une autre affaire.

---

<sup>147</sup> AN, MC, LXXI/82, nov.1787

<sup>148</sup> Réponse pour les demoiselles Robaz, BNF 4-FM-27864 bis p.42

## 6-Vie conjugale au temps des Lumières

Au lendemain de la mort de Chalut Nicolas Deville a trente-huit ans, Lucile dix-huit. On sait peu de choses sur leur vie privée, leurs goûts, leurs liens sociaux. Ni tableau ni gravure pour connaître leurs traits, sauf peut-être pour Lucile un portrait au physionotrace de Quenedey datant de 1788-1789.<sup>149</sup> C'est le profil en buste d'une jeune femme plutôt jolie au visage plein assorti d'un petit nez spirituel, de grands cils et d'une bouche mince. Selon la mode du moment une courte perruque bouclée retenue par un ruban laisse la chevelure naturelle tomber dans le dos. Un fichu formant corsage est croisé « à la Marie-Antoinette ». Pour son mari nous n'avons que des signalements de police qui décrivent un homme de taille moyenne aux cheveux bruns et aux yeux gris ou noir.

Elisabeth Badinter a dépeint la nouvelle conception de l'épouse qui se développe sous Louis XVI. Fini l'époque encore récente où la comédie *Le Préjugé à la mode* présentait plaisamment l'amour conjugal comme une originalité, voire une incongruité, et où la maternité n'était qu'un inconvénient passager. La jeune femme se doit d'être tendrement soumise à son mari et attentive à la santé et à l'éducation de ses enfants. Le bébé n'est plus une gêne dont on se débarrasse au plus vite. Il fait le bonheur de sa mère et est l'objet de tous ses soins.<sup>150</sup>

Un mari attentionné, de nombreux enfants affectueux : Greuze a rendu cet idéal familial dans sa toile *La Mère Bien-Aimée*, où une jeune femme croule sous les bisous d'une marmaille abondante pendant que le mari, de retour de la chasse, contemple la scène d'un air attendri et un peu faraud. Les traits de la mère reflètent tendresse, joie et un peu de lassitude. Denis Diderot a tiré de ce tableau la recette du bonheur domestique, au moins pour l'époux « Entretiens ta famille dans l'aisance. Fais des enfants à ta femme; fais-lui-en tant que tu pourras; n'en fais qu'à elle, et sois sûr d'être bien chez toi.<sup>151</sup> » Nicolas applique la recette à merveille: après Geoffroy en 1787, Lucile lui donne entre 1789 et 1792 quatre autres fils, Jean-Achille, Alexandre, Hyppolite et Jules. Les enfants grandissent auprès de leurs parents. On peut penser que comme l'aîné les suivants ont eu nourrice et berceuse à demeure.

<sup>149</sup> René Hennequin signale ce portrait dans *Avant les photographies. Les portraits au physionotrace*, Troyes 1932. D'après lui, deux portraits de Quenedey donnés pour être ceux du conventionnel champenois Deville et d'une madame Deville non autrement désignée pourraient en réalité être ceux de Nicolas et Lucile. Je n'ai pas trouvé le premier portrait. Le second, décrit ici, est au Cabinet des Estampes, cote DC 65.b.14

<sup>150</sup> Elisabeth Badinter, op.cit

<sup>151</sup> Diderot, Salon de 1765, à propos de l'esquisse de *La Mère Bien-Aimée*.

La vie de Lucile ne se limite pas à ses tâches de mère. Elle a en particulier un goût marqué pour la musique. Son contrat de mariage précise qu'elle a en biens propres partitions et instruments. Elle possède un forte-piano organisé, première ébauche du piano moderne. Chalut puis les Deville ont eu pour locataire place Vendôme le compositeur italien Piccinni, qui a composé de nombreuses pièces pour ce nouvel instrument. Piccinni donnait des leçons de musique à la reine Marie-Antoinette et a pu faire profiter son hôtesse de ses conseils. Cette dernière a un talent reconnu : John Quincy Adams se souvient dans une lettre à son frère Thomas « of her charming performance upon the forte-piano ». Lucile dispose en outre d'une loge à l'Opéra qu'elle partage avec la duchesse de Châtillon et l'ambassadeur du Portugal.<sup>152</sup>

Son mari, qui se fait appeler parfois Deville de Noailly, est un homme très occupé par sa nouvelle charge. Le fonctionnement de la Ferme s'articule autour d'une douzaine de comités spécialisés où la décision est prise collégialement. Nicolas participe à huit de ces comités qui se réunissent chacun une ou deux fois par semaine à l'Hôtel des Fermes.<sup>153</sup> Il a en plus le contrôle de la direction d'Alsace. Du coup il cède son poste de secrétaire aux Affaires Etrangères, peu avant le décès de son mentor Vergennes. Il achète en revanche fin 1787 une place de « Conseiller Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances », titre officiel des officiers de la Chancellerie chargés de vérifier et faire sceller les actes royaux.<sup>154</sup> C'est une charge anoblissante, avec transmission de cette noblesse aux descendants après vingt ans d'exercice, ce que les ironistes de l'époque appellent férolement une « savonnette à vilain ». Nicolas laisse rire : il vient d'assurer à ses fils la noblesse à partir de 1807...

Quelles sont ses idées, à une époque où la Cour et la Ville ne parlent que de réformes et de convocation des Etats Généraux ? On a comme

<sup>152</sup> La rubrique « annonces et notices » du Mercure de France du 23 mai 1783 signale un recueil d'airs pour harpe et forte-piano de Piccini, qu'on peut se procurer « chez l'auteur, place Vendôme, maison de M. de Chalut ». Lucile a un talent reconnu : dans une lettre à son frère Thomas datée du 17 mai 1797, John Quincy Adams, futur président des Etats-Unis comme son père John, évoque le bon souvenir qu'il a d'elle et « her charming performance upon the forte-piano ». Pour la loge à l'Opéra, voir Yves Durand, op.cit.p.573

<sup>153</sup> Voir Almanach Royal 1787 à 1790, avec la liste des comités où siège Deville et les horaires de réunion. L'Hôtel des Fermes était situé entre le Palais Royal et Saint-Eustache.

<sup>154</sup> AN V/2/46 et V/2/50. A noter qu'il y a trois Deville à occuper cette charge en 1787, d'où de fréquentes confusions. A son mariage religieux Nicolas Deville s'intitulait déjà « secrétaire du roi maison et couronne de France » sans y ajouter « et de ses finances », complément réservé aux secrétaires de la Grande chancellerie cf. Christine Favre-Lejeune, *Les secrétaires du Roi de la Grande chancellerie de France*, Paris 1986

élément de repère les prénoms de ses enfants, choisis parmi les héros de l'Antiquité plutôt que dans le catalogue des saints. Autre indication, le contenu de sa bibliothèque : seulement quatre ouvrages de piété, dont une bible et un manuscrit sur vélin du XIVème siècle qui relève surtout de la bibliophilie. A côté, de nombreux ouvrages en français, en latin et en italien : des classiques, des livres d'histoire, Plutarque et Dante dans le texte mais aussi Montesquieu, Rousseau, l'Encyclopédie. Quelques ouvrages considérés comme plus légers, Boccace, Rabelais, Marguerite de Navarre, Brantôme. Bref les livres d'un homme de culture disciple des Lumières<sup>155</sup>. Nous verrons que sa dernière lettre conforte cette image.

Un père éclairé, un couple apparemment uni et de nombreux enfants : les Deville se conforment étroitement à l'idéal familial des dernières années précédant la Révolution.

## 7- Haro sur les fermiers

Quand débutent les événements qui vont conduire à la chute du trône, la Ferme a mauvaise presse dans l'opinion : on aime rarement son percepteur. De plus la construction du fameux « mur murant Paris » à partir de 1784 a renforcé la perception des droits d'octroi et la mauvaise humeur des fraudeurs. Dans le même temps beaucoup d'esprits éclairés préconisent une vaste réforme fiscale passant par la perception directe des impôts par l'Etat plutôt que leur affermage à des financiers.

Il n'est pas question ici de refaire l'histoire des débuts de la Révolution et de la chute de la Ferme (je renvoie à l'indispensable ouvrage d'Yves Durand), mais seulement d'en retenir ce qui touche au destin de Nicolas et de Lucile.

Ils sont à tout point de vue aux premières loges : le 13 août 1789 l'émeute brise sous leurs fenêtres la statue équestre de Louis XIV dressée au centre de la place Vendôme, que les révolutionnaires rebaptiseront un peu plus tard place des Piques. Autour d'eux l'émigration démarre. La famille du comte d'Artois quitte la Maison de l'Electeur ce même été 1789 pour se réfugier au Piémont.

Il ne semble pas que Nicolas ait été hostile à la Révolution, au moins dans ses débuts. Il se constitue même une collection d'une quarantaine de

---

<sup>155</sup> Catalogue de la vente posthume de la bibliothèque de Nicolas Deville, 11/3/1816, à la BNF. Nicolas était-il franc-maçon ? Un Nicolas Deville est en 1786 membre de la loge versaillaise La Concorde à l'Orient de la Cour, mais il semble que ce soit un avocat alsacien homonyme cf. Le Bihan, *Francs-maçons parisiens du Grand Orient de France*, 1966.

gravures représentant ses événements les plus marquants. Il ne cherche pas non plus à réaliser ses biens dans la perspective d'un départ. S'il vend quelques parcelles du domaine de Saint-Cloud pour faire face aux baisses de recettes et aux nouvelles dépenses entraînées par les circonstances, il en conserve l'essentiel. Mais son attitude est assez paradoxale : alors que la noblesse est abolie en juin 1790, il demande l'année suivante à l'ancien juge d'armes d'Hozier d'établir la gentilhommerie des de Ville depuis le XIème siècle.<sup>156</sup> Et omnia vanitas...

Très vite le roi perd la réalité du pouvoir au profit de l'Assemblée Nationale, elle-même sous la pression des sections parisiennes et des clubs. La Ferme se voit retirer les gabelles en 1790. Une tentative d'amadouer les députés par le versement volontaire d'une « contribution patriotique » de 22,5 millions de livres n'a pas d'effet : l'Assemblée vote la suppression de la Ferme au 1<sup>er</sup> avril 1791. Résignés, les ex-fermiers généraux entreprennent d'établir l'arrêté de leurs comptes avec l'Etat. Un travail de Titan vu la multiplicité des opérations.

L'insécurité se développe à Paris. Les maisons des suspects, surtout s'ils sont riches, peuvent être à tout moment l'objet d'une descente de sectionnaires plus où moins avinés et pillards. Nicolas protège sa famille en louant en grande partie son hôtel à des personnalités jouissant de hautes protections : le ministre de la guerre Duportail et le député Dufresne de Léon en 1791, le ministre montagnard Bouchotte en 1793. Les Sans-Culottes y regarderont à deux fois avant de s'y frotter.

Mais ces protections sont insuffisantes contre les délations qui fleurissent comme en toute période trouble. A l'automne 1793 l'ex-notaire Louis-François Colliex, encore lui, tente un nouveau chantage. Il menace de dénoncer les liens de Deville avec des contre-révolutionnaires notoires et son aide à la désertion de son frère engagé dans la garde nationale. Sa dénonciation sera imprimée à 2.000 exemplaires s'il n'est pas rétabli dans la succession Chalut. Une nouvelle fois Deville ne cède pas à l'intimidation et fait établir une réfutation point par point des arguments de Colliex.<sup>157</sup> Du coup celui-ci renonce à publier son libelle.

La Révolution s'accélère. Après le roi, la reine est conduite à l'échafaud. La Convention met officiellement la Terreur à l'ordre du jour. Etre un ci-devant fermier général devient synonyme de présumé coupable. Une énième audience du procès contre les demoiselles Robaz, ouverte cette fois devant le tribunal du 2<sup>ème</sup> arrondissement en septembre 1793, est présidée par Jean-Baptiste Coffinhal, un jacobin fidèle de Robespierre.

<sup>156</sup> Yves Durand, op.cit. p.260

<sup>157</sup> AN F/7/4676, 12 germinal an II

Sans se préoccuper du fonds de l'affaire il prend violemment à partie Deville, accusé du fait de ses anciennes fonctions d'être une sangsue du peuple, un vampire ne vivant que de la substance d'autrui. Le tribunal ne le suit pas et écarte les prétentions des éternelles demanderesses. Furieux, Coffinhal prédit à Nicolas qu'on ne tardera pas à faire justice de lui et de tous ses collègues et menace également son avocat. En riposte et vraisemblablement pas gratuitement un autre jacobin, La Palus, publie une brochure contre Coffinhal où Deville est présenté comme le dix-huitième fils d'un honnête laboureur du Beaujolais farouchement républicain. Rien de moins !<sup>158</sup>

La pression sur les fermiers généraux continue de monter. Le 24 novembre 1793 la Convention décrète leur arrestation, avec l'obligation de rendre les comptes de la Ferme dans un délai d'un mois. Le jour même une rafle les conduit à l'ancien couvent de Port-Royal, transformé en lieu de détention et rebaptisé par antiphrase Port-Libre. Nicolas n'était pas à son domicile. Localisé et interpellé, il rejoint ses collègues le 28. Il n'a manifestement pas tenté de fuir, pas plus que la quasi-totalité des fermiers généraux persuadés que l'apurement des comptes prouvera leur bonne foi et qu'ils seront relâchés.

Le Comité de Sûreté Générale de la Convention ordonne la mise sous séquestre des biens des captifs. Un commissaire de police et deux membres du comité révolutionnaire de la section des Piques se présentent à chez les Deville le 17 décembre. Lucile, de nouveau enceinte, leur ouvre en personne, ce qui laisse supposer que le gros des domestiques a déserté. Les visiteurs acceptent de laisser à la disposition de la citoyenne Deville le salon de musique et son piano forte. On y transfère le lit conjugal. Une petite chambre et un débarras sont réservés aux enfants. Madame Robert, la femme de chambre, conserve sa chambre à coucher et une lingerie attenante. Toutes les autres pièces sont mises sous scellés. Le commissaire fait rigoureusement son travail (la France révolutionnaire se veut aussi état de droit) et dresse imperturbablement l'inventaire du service de table laissé à la disposition de la famille « deux douzaines de couverts, trois cuillers à ragoût, dix-sept cuillers à café, huit pelles à sel, quatorze coquetiers, six salières simples et deux doubles avec leur garniture en verre bleu, une bouillière à manche d'ébène, le tout d'argent, et une petite cafetièrre en vermeille ». Lucile est officiellement informée qu'elle est responsable de ce dépôt devant la République.<sup>159</sup>

---

<sup>158</sup> Berryer *Souvenirs* 1839 vol.I p.153 à 155 et La Palus *Observations d'un patriote sur ce qu'il a entendu au tribunal du deuxième arrondissement*. 1793

<sup>159</sup> AN F/7/4774/25

A Port-Libre, qui regorge de suspects de l'ancienne bonne société, la vie s'organise. Après une première nuit d'entassement les fermiers généraux se voient attribuer le premier étage et se partagent les cellules des nonnes. Nicolas fait chambrée avec le savant chimiste Lavoisier et son beau-père Paulze. Les prisonniers aménagent les lieux (« on pose des planches, on cloue, on scie, on charpente » écrit Lavoisier dans une lettre), montent une cantine à 40 sols par tête et surtout se réunissent pour poursuivre leurs travaux<sup>160</sup>. Par commodité ils sont transférés le 24 décembre à l'Hôtel des Fermes où se trouvent leurs documents. Les pièces justificatives se comptent par dizaines de milliers. En travaillant avec acharnement plus de dix heures par jour et malgré des conditions de détention pour le moins inconfortables ils mènent à bien leur tâche : le 27 janvier 1794 les comptes sont rendus à la Convention. Ils démontrent que loin d'avoir spolié l'Etat la Ferme en est créancière pour plus de vingt millions de livres, que par esprit de conciliation les fermiers acceptent de ramener à dix.

Les naïfs pensaient peut-être être remerciés ! Bien entendu de nouvelles accusations sont portées contre eux : d'avoir truqué les comptes, touché des intérêts indus et même d'avoir tenté d'empoisonner les honnêtes citoyens en vendant du tabac frelaté.

Pendant que Nicolas croupit en prison, Lucile se bat. Elle a compris que la République jacobine est aussi procédurière que sanglante. Alors elle multiplie les requêtes. Fin mars 1794 elle invoque le manque de place laissé place des Piques pour elle, ses enfants et les trois femmes qui lui restent pour solliciter et obtenir la levée des scellés sur une pièce complémentaire. Le mois suivant elle demande la restitution d'une des maisons de Saint-Cloud pour s'y établir mais y renonce rapidement, préférant finalement rester à Paris<sup>161</sup>. Elle arrive sur ces entrefaites au terme de sa sixième grossesse et met au monde le 2 mai 1794, autrement dit le 13 floréal an II, sa première fille qu'elle prénomme Rose.

Le 16 floréal les fermiers détenus sont transférés de l'Hôtel des Fermes à la Conciergerie. Fouquier-Tinville mène les interrogatoires le 18. Voici celui de Nicolas Deville, 44 ans, natif de la Bresse, secrétaire de Capet, fermier général, ex-noble.

Fouquier lui demande « si, comme fermier général, il ne s'est pas rendu coupable de dilapidation des finances du gouvernement, d'exactions infâmes, de concussions et fraude envers le peuple ? »

Deville « Non »

---

<sup>160</sup> Edouard Grimaux, *La mort de Lavoisier*, Revue des Deux Mondes 1887

<sup>161</sup> Archives des Yvelines 4/Q/94 Dossier Deville

Fouquier « Quel département lui avait été confié par sa compagnie ? »  
Deville « L'Alsace »  
Fouquier « S'il a un défenseur ?»  
Deville « Non »

L'instruction s'arrête là. Nicolas signe le procès-verbal et Fouquier-Tinville passe à l'inculpé suivant. L'avantage de sa méthode est qu'elle lui permet d'interroger trente quatre personnes sans trop perdre son temps.

Quelques adjoints sont mis hors de cause. Vingt-huit fermiers généraux sont renvoyés pour le lendemain devant le Tribunal Révolutionnaire. Personne ne se fait d'illusion sur le verdict.

De retour dans sa cellule, Nicolas écrit à Lucile une longue lettre d'adieu.

*A la citoyenne Deville  
18 floréal*

*Je t'embrasse, ma chère amie, de toute la tendresse de mon cœur et te demande de reporter sur nos chers enfants les sentiments dont tu étais animés pour moi : eux seuls doivent à présent concentrer tes affections et tes soins. Ils leur sont trop nécessaires pour que tu ne veilles pas scrupuleusement à ta conservation ; la raison, la nature, l'Etre suprême t'en font un devoir sacré. Pour moi, j'ai la confiance que tes vertus t'élèveront au-dessus des faiblesses humaines et que tu sauras supporter avec courage les vicissitudes de cette vie. Tes enfants doivent, je te le répète, concentrer dorénavant toutes tes affections, et en leur procurant par là le bonheur, tu trouveras la félicité que je te désire et qui en ce moment soutient mon courage. Je sens que tu es plus à plaindre que moi, et cette idée est la seule qui me tourmente.*

*J'ai constamment rempli les devoirs d'un homme vertueux, j'emporte une âme pure, et j'ai toute confiance dans l'Etre suprême ; ainsi, ma chère amie, quand ces derniers adieux te parviendront, je serai débarrassé de toutes les peines de ce monde, je serai heureux, et je pourrai intercéder pour toi et nos enfants après du dispensateur de toutes choses.*

*Je t'embrasse avec nos chers enfants mille et mille fois, et mes derniers vœux, les seuls qui occupent mon cœur, sont que vous soyez heureux. Tes vertus et ton courage m'assurent que vous le serez. Vous ne devez plus avoir ni inquiétude ni soucis pour moi ; ainsi, ma chère amie, ne vous occupez plus du malheureux sort que j'aurai éprouvé, je ne l'ai point mérité, et c'est ce qui doit faire faire tout regret. L'Etre suprême qui dirige tout a voulu me faire éprouver tout ce qui m'arrive ; je bénis sa*

*volonté et je ne doute pas qu'elle n'ait été un plus grand bien pour moi, pour vous, ma chère amie, et pour vos enfants. Ainsi regardez ce qui m'arrive plutôt comme un bien que comme un malheur.*

*Veillez vous-même, ma chère amie, à l'éducation de nos enfants, inculquez de bonne heure dans leur cœur les principes de vertu et d'amour les uns pour les autres. Donnez-leur des talents utiles et surtout l'amour du travail. Avec cela ils seront heureux et feront votre félicité je le désire vivement et j'ai la confiance qu'ils réaliseront nos espérances parce qu'ils ont le cœur et l'esprit bons.*

*Vous ne sauriez vous imaginer, ma chère amie, combien cet espoir met de calme dans mon âme : il me fait tout supporter avec courage et il répand dans mon cœur les consolations dont il a besoin.*

*Adieu pour la dernière fois, je vais vous attendre dans le sein de l'Eternel, où nous devons tous nous réunir un jour. Si jamais j'avais eu le malheur de te causer quelque peine, sois bien assurée, ma chère amie, que mon cœur n'y a point de part, mais si cela était, je t'en demande pardon.*

*Ton fidèle ami. Deville<sup>162</sup>*

Tout est dans cette lettre. Le respect profond de Nicolas pour sa compagne et sa tendresse qui lui font passer et revenir du tu au vous. Son amour et son inquiétude pour ses enfants. Sa révérence obéissante et presque fataliste envers l'Etre suprême qui n'est pas nommé Dieu et dont la mystérieuse volonté n'est jamais remise en cause. Sa croyance apaisante en une survie dans l'au-delà qui permettra qu'un jour la famille soit de nouveau réunie. Le mot vertu toujours répété, mais plus dans le sens de qualités personnelles que de mérites publics. Et si on en croit Joubert qui a eu l'original entre les mains, les traces de larmes restées sur le papier. Celles du rédacteur ou celles de la lectrice ?

Nicolas Deville a écrit pendant sa dernière nuit un texte emblématique de la sensibilité de son époque.

Au matin du 19 floréal les vingt-huit fermiers généraux sont de nouveau devant le Tribunal Révolutionnaire. Coffinhal préside avec l'impartialité qu'on lui connaît. Le substitut Lieudon requiert et obtient la peine de mort et la confiscation des biens aux applaudissements du public. Survient ici, dans la vulgate de l'histoire de la Révolution, la demande de Lavoisier que son exécution soit différée de quelques jours pour lui

---

<sup>162</sup> Pour l'interrogatoire et la dernière lettre, André Joubert, *Les Fermiers Généraux sous la Terreur*, 1869

permettre de mener à terme une recherche et le fameux « La République n'a pas besoin de savants » de Coffinhal<sup>163</sup>. Les condamnés sont sur le champ conduits en charrette place de la Révolution et exécutés. Les Mémoires du bourreau Sanson citent Nicolas Deville au septième rang des suppliciés.

La confiscation des biens entraîne pour Lucile et ses enfants l'obligation de quitter l'hôtel Crozat. Mais elle est encore alitée à la suite de ses couches, et personne n'a osé lui annoncer la mort de Nicolas. C'est alors que sa fidèle femme de chambre a le courage de demander un délai aux autorités, dans une lettre à l'écriture laborieuse et l'orthographe approximative.

*Aux representants du peuples composant le commité de suretté général*

*Citoyens, la citoyenne Robert femme de confiance de la citoyenne Deville vient vous exposer sa situation. Cette malheureuse mère de six enfans vient de perdre son mary siedvant fermier général par un jugement du tribunal revolutionnaire. Aujourdhuy est son septième jour de couches, elle ignore jusqu'à ce moment la mort de son mary ; si elle l'aprenai sans ménagement, infalliblement elle sucomberai. Aux noms de six innocens, je réclame votre humanité et vous suplie de sussepandre l'ordre du segond sellé jusqu'à ce que son ettat luy permete sans danger d'apprendre cette circonstance. Vous voudré bien ordonné sur le champs un délay. J'attend votre réponce.*

*Votre concitoyene. Robert.*

La démarche aboutit et le délai demandé est accordé. Lucile a gagné quelques jours de sursis avant d'apprendre la mort de son époux et de prendre connaissance de sa lettre d'adieu. Mais fin août 1794 la famille doit quitter l'hôtel de la place des Piques pour un appartement loué rue Caumartin. Déménagement qui suit de peu le retournement de Thermidor. Robespierre et Coffinhal ont été jugés et exécutés aussi sommairement que les fermiers généraux. Fouquier-Tinville suivra un peu après. La Grande Terreur est terminée, les prisons s'ouvrent. Deux mois trop tard pour Nicolas.

Lucile a juste vingt-cinq ans. Mais Nicolas lui a confié une mission sacrée : veiller sur leurs six enfants. Il faut vivre. Elle a dû jusqu'à présent subsister d'un peu d'argent caché ou de la vente de bijoux mais cela ne

---

<sup>163</sup> Variante dans le journal du bourreau Sanson : « Le peuple n'a pas besoin de chimiste et ne se soucie point de tes découvertes » H.Sanson, Sept générations d'exécuteurs : mémoires des Sanson, tome 5 p.137, Paris 1863

peut durer. Elle s'adresse en septembre 1794 au Comité des Secours Publics de la Convention. La démarche est hardie, si peu de temps après la Terreur et quand la situation politique n'est pas entièrement stabilisée.

Pour sa chance, il est devenu de bon ton de plaindre les victimes du tyran (Robespierre), même et surtout quand on l'a soutenu au temps de sa puissance. Le conventionnel Bordas, ancien jacobin bon teint, rapporte le 24 septembre une proposition tendant à accorder à la veuve Deville, un secours de 3.000 francs. L'exposé des motifs est plein du sentimentalisme de l'époque. Toujours les larmes et la vertu.

*« Citoyens, les faveurs de la fortune ressemblent aux effets qu'éprouve la rose : une douce rosée la fait épanouir ; l'approche du midi la fane et la dessèche. Marie-Catherine Desrochets (sic) fut la fille ainée du malheur et de l'infortune. Dès l'instant où elle vit le jour, elle parut respuée<sup>164</sup> de la nature, condamnée à passer sa vie entière dans un de ces hospices qui rappellent les faiblesses humaines et souvent même les crimes ». Suivent la description de l'adoption par Chalut et du mariage avec Deville. « Marie-Catherine Desrochets a joui pendant vingt ans des bienfaits de la fortune (...) Deville est mort ; sa veuve n'est âgée que de 25 ans ; elle est chargée de six enfants (...) La mère et les enfants sont sans ressources ; ils n'ont pas seulement de quoi essuyer les larmes que leur arrache la douleur (...) La situation de la veuve Deville, l'intérêt qu'inspirent six enfants, dont l'aîné a neuf ans, et dont le plus jeune n'a que cinq mois, leur malheur, offrent un spectacle bien touchant pour des âmes républicaines, et ce qui est dû à la justice, et ce que la justice commande en faveur de cette mère, en faveur de ses enfants, ne sera pas un vain titre auprès de vous. »*

Suite à cette intervention, la Convention adopte un décret accordant le secours demandé<sup>165</sup>.

## 8- Marie-Catherine après Lucile

Lucile a disparu avec Nicolas. Reste à sa place la citoyenne Marie-Catherine Desroches qui va vivre jusqu'au règne de Louis-Philippe dans ses tenues de veuve.

Elle a obtenu par un jugement de janvier 1795 la tutelle de ses enfants et fait montre d'un courage et d'une opiniâtreté peu ordinaires pour reconstituer leur fortune. Inlassablement elle rédige lettres et requêtes de sa petite écriture régulière pour récupérer quelques biens. Heureusement pour

---

<sup>164</sup> Ancien terme pour rejetée

<sup>165</sup> Le Moniteur, séance de la Convention 3 Vendémiaire an III

elle les fermiers généraux sont réhabilités après Thermidor, même s'il faut attendre juin 1795 pour que leurs avoirs personnels soient restitués à leurs héritiers. Avant cette date Marie-Catherine avait déjà obtenu la levée des scellés sur une des maisons de Saint-Cloud et qu'on lui rende son cher piano-forte. Après, il faut se battre sans relâche pour récupérer le maximum de ce qui a été confisqué. Elle recouvre le domaine de Saint-Cloud, la place Vendôme, mais pas la collection de tableaux que Deville avait cachée à Versailles et qui a été vendue à l'encan. Elle remporte aussi de minuscules victoires, comme ces deux cent soixante quatorze bouteilles de vin qui avaient été détournées et qui lui sont rendues.

Elle se heurte aussi à l'absurdité administrative : un quelconque gratté-papier du département de Seine-et-Oise avait confondu deux Deville et inscrit Nicolas sur la liste des émigrés, ce qui était une autre cause de confiscation des biens. Marie-Catherine a tout le mal du monde à l'en faire radier. Il lui faut justifier de la présence continue de son mari en France des débuts de la Révolution à son exécution, d'où un épais dossier d'attestations et d'investigations paperassières aujourd'hui consultable aux archives des Yvelines. On y trouve deux signalements posthumes de Nicolas dressés à quelques semaines d'intervalle par la section des Piques. De l'un à l'autre ses yeux passent du noir au gris, son nez s'allonge et il perd cinq centimètres. Le reste est à peu près stable.

Il faut deux ans de démarches pour que Cochon, ministre de la Police du Directoire, finisse par admettre que le guillotiné de 1794 n'a décidément pas pu émigrer. Pour régulariser la situation ses services utilisent un imprimé-type complété à la main du nom de la personne concernée, d'où ce petit chef d'œuvre d'humour noir bureaucratique.

*13 prairial an V de la République française, une et indivisible.*

*Le secrétaire-général du Directoire exécutif au commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du Département de Seine-et-Oise.*

*Le Directoire exécutif, ignorant, Citoyen, l'adresse du Citoyen DEVILLE qui vient d'être rayé de la Liste des émigrés, sur laquelle il avait été inscrit dans votre Département, vous invite à faire passer sans délai, au domicile ordinaire de ce Citoyen, l'avis ci-joint dont vous pouvez prendre connaissance.*

*Salut et Fraternité. Lagarde.*

On ne sait comment le département de Seine-et-Oise a résolu le problème de la notification<sup>166</sup>.

La famille se réinstalle place Vendôme où elle rejoint l'abbé Arnoux, veuf de son vieux compagnon l'abbé Chalut mort en 1792 (les sœurs Robas s'étaient bien entendu intéressées à sa succession). Le petit Hyppolite y décède à quatre ans et demi en juillet 1796. Sa mère constitue à la famille des revenus stables en vendant ou en afferment les terres du domaine de Saint-Cloud mais conserve pour son usage la grande maison Mocquet où est mort Chalut. Elle loue en 1799 pour 12.000 francs par an la place Vendôme au département de la Seine qui en fait la résidence du préfet. Il est précisé dans l'acte que l'abbé Arnoux conservera son logement à titre viager. Par la suite le bail sera transféré au ministère de la Justice et son montant porté à 18.000 francs. Les Deville s'installent au 2 rue du Mont-Blanc, l'actuelle rue de la Chaussée d'Antin.

A Saint-Cloud la Maison de l'Electeur est en piteux état faute d'entretien. Joséphine de Beauharnais, femme du Premier Consul, la visite et trouve l'endroit charmant. Elle pousse à l'acheter Bourrienne, un proche de son mari. La transaction se fait pour 60.000 francs<sup>167</sup>.

Les enfants grandissent. L'aîné, Geoffroy, le seul que Chalut ait vu naître, est étudiant en droit. Il meurt à vingt ans en 1807 au domicile de sa mère. La petite dernière, Rose, épouse en 1812 Alexandre Auguste Joubert-Bonnaire, un notable angevin. Un an après elle donne le jour à une petite fille qu'elle prénomme Lucile.

En 1815 les trois garçons survivants sont maintenant majeurs. Leur mère décide de liquider la succession de Nicolas. Un notaire de Boulogne dresse un acte où est rappelé dans un long préambule le contrat de mariage de 1785, l'héritage de Chalut et les procès qui ont suivi, la mort tragique du père et la confiscation de ses biens. « Madame Deville resta seule avec six enfants presque sans moyen d'existence (...) Madame Deville a courageusement surmonté tous les obstacles qui se sont présentés dans l'administration des biens et affaire des communauté et succession » ; elle est parvenu à « conserver à ses enfants un héritage avec le revenu duquel elle a pu les faire exister honorablement et leur donner une éducation analogue à leur naissance ». Suivent de fastidieux descriptifs des biens et finalement le partage. Il reste quelques belles miettes de la fortune de

<sup>166</sup> Archives des Yvelines, 4/Q/94 cité supra (pour les biens récupérés et le dossier émigration)

<sup>167</sup> Baux et vente de l'hôtel Crozat : AN, MC, XLVIII/423, 12 niv. An VII ; LII/772, 8/4/1817 ; XCI/1697, 22/5/1828. Vente de Saint-Cloud à Bourrienne : P.Cornu, *Le château de Béarn à Saint-Cloud*, Revue de l'Histoire de Versailles 1907.

Chalut : 430.000 francs vont à la mère, sous des formes diverses dont l'hôtel Crozat qu'elle vendra à un banquier en 1828 ; chaque enfant reçoit un peu plus de 100.000 francs. La maison Mocquet de Saint-Cloud, qui doit servir de point de rencontre familial, reste en indivision<sup>168</sup>.

Les enfants Deville mènent sous les régimes qui se succèdent en France au XIXème siècle des vies de notables. Les trois frères et le mari de Rose sont chevaliers de la Légion d'honneur. Jean-Achille connaît une certaine célébrité comme archéologue et historien.

Marie-Catherine Desroches meurt à Paris en 1840. Elle avait survécu quarante-six ans à la charmante Lucile.

---

<sup>168</sup> Archives des Hauts-de-Seine, 3E/Bou\_83, acte Noël notaire à Boulogne, 28/3/1815

## V L'ESPION QUI VENAIT DE LA FERME

### 1- L'ascension d'un sous-lieutenant

Comme beaucoup de cadets de l'époque Joseph François Varanchan avait choisi la carrière des armes et le service d'un prince étranger. Officier dans la prestigieuse Garde Wallonne du Roi Très Catholique, il se marie avec une fille du pays, Joachina Rodriguez, qui lui donne vers 1747 un fils baptisé Paul Maxime Joseph Antoine<sup>169</sup> et en avril 1752 une fille née à Vigo en Galice qui reçoit parmi de nombreux prénoms celui de Thoriba.

Joseph François Varanchan destine son fils à une carrière militaire mais préfère pour lui l'armée française. Dans une longue lettre autobiographique écrite cinquante ans plus tard, Paul Varanchan de Saint-Geniès indique qu'il a quitté l'Espagne à quinze ans pour faire comme sous-lieutenant l'apprentissage du métier d'officier dans un des régiments de Louis XV<sup>170</sup>. Premier grand voyage avant beaucoup d'autres. Et peut-être difficile rupture : il fera souvent état de ses origines espagnoles.

En ce début des années 1760 le nouvel officier peut compter sur les solides appuis du réseau familial où dominent ses oncle et tante Chalut de Verin. Chalut est non seulement fermier général mais cumule les postes à la Cour. Son épouse Elisabeth, toujours au service de la dauphine, prouve une fois de plus son pouvoir quand elle fait attribuer par le roi en 1761 une pension de 800 livres à la petite Thoriba qui n'a que neuf ans.

Comment s'est passée la quinzaine d'années qui a suivi l'arrivée de Paul en France ? On a seulement trace de son passage à Clamart en 1764 où il habite chez un maître de pension et devient parrain de la fille d'un journalier. Pour le reste a-t-il mené une terne vie de garnison ou déjà commencé sa vie aventureuse ? Un magistrat d'Aix-la-Chapelle qui enquête sur son compte en 1785 dans le cadre d'un dossier dont il sera

---

<sup>169</sup> Il a 67 ans à la Restauration ( Archives Nationales O/3/760, p. 36) ; début 1783 le consul de France à Nice lui donne entre 36 et 40 ans cf Paul Ballaguy *Un général de l'an II, Charles Sériziat* Lyon, 1913

<sup>170</sup> Lettre autobiographique de Paul adressée au comte Auguste de Montcabrier au début de la Restauration, donnée en annexe. Elle est reprise de la fiche « Paul de Varenchan Saint-Geniès » du site Albipsy de monsieur Guy Parmentier. A noter que dans sa transcription sur ce site elle n'est pas datée. Par ailleurs certains noms propres y sont écorchés, qu'ils l'aient été sur l'original ou qu'il se soit agi de difficultés de lecture. Désignée ci-dessous « lettre à Montcabrier ».

reparlé<sup>171</sup> écrit « qu'il avait servi dans le camp volant d'Aly Bey et avait parcouru l'Afrique et l'Asie ». S'il ne s'agit pas de ragots policiers, l'équipée se situe entre 1768 et 1773, pendant le règne de cet Ali, chef mameluck devenu sultan d'Egypte qui mena campagnes du Nil au Taurus. Le jeune officier sera allé lui louer son épée, comme il le fera pour d'autres princes par la suite.

Une bien meilleure occasion de faire fortune se présente à lui. Le couple Chalut de Vérin n'a pas d'enfant. Chalut vieillit et cherche un adjoint qui le déchargera d'une partie de ses lourdes tâches à la Ferme, avec la perspective de lui succéder. Le neveu de sa femme paraît être le candidat idéal. Paul est réticent, préférant de loin les armes aux finances, mais la famille insiste et il est difficile de refuser un tel cadeau. Si bien que le 20 septembre 1775 le Conseil d'Etat, dans un arrêt rendu à Versailles en présence du jeune roi Louis XVI, nomme le sieur Varanchan de Saint-Geniès fermier général, adjoint au sieur Chalut de Vérin et apte en tant que tel à participer en ses lieu et place à toutes les délibérations du collège des fermiers généraux<sup>172</sup>.

Le travail ne va pas lui manquer : si son oncle conserve sa place au comité des caisses, Paul le remplace dans de nombreux comités techniques chargés des régies du tabac, des petites et grandes gabelles, des cinq grosses fermes, en bref des principaux impôts indirects. Il participe aux tournées d'inspection en province. Ces voyages l'entraînent dans des dépenses qu'il a évalué par la suite à 12.000 livres par an, sans contrepartie de recette puisque seul Chalut est rémunéré<sup>173</sup>. Mais c'est un placement pour l'avenir. Et deuxième étape de son ascension, voilà que se profile la perspective d'une charge à la Cour.

Le frère cadet de Louis XVI, « Monsieur », comte de Provence, a épousé une princesse de Savoie. « Madame » a bien entendu comme toute personne de son rang sa propre maison qui compte une multitude de dignitaires, de suivantes et de domestiques. Dont un trésorier qui n'est autre que Chalut de Vérin. Et pas moins de quatre maître d'hôtel : le premier maître, un grand seigneur, coiffe le maître d'hôtel ordinaire, lui-même assisté de deux maître d'hôtel de semestre. Toutes ces charges d'une maison princière ont un caractère patrimonial : on les achète, on les cède où on en assure la survivance après soi à un destinataire.

---

<sup>171</sup> August Ludwig von Schlözer *Louis Ernest, duc de Brunsvic et Lunebourg, etc...*  
traduit par Jérôme, 1788.

<sup>172</sup> Archives nationales E//1518/B (37). C'est le dernier prénom, Antoine, et non le premier, Paul, qui est utilisé dans l'arrêt du Conseil.

<sup>173</sup> Archives nationales ET/X/780, contrat Gobin, notaire à Paris, 28 janvier 1789 : pacte de Paul Varanchan de Saint-Geniès avec ses créanciers.

Joseph François Varanchan de Saint Geniès a acheté au plus tard en 1775 la charge de maître d'hôtel ordinaire de Madame, qui vaut 45.000 livres et en rapporte chaque année plus de 5.000. Il semble alors s'être fixé quelques temps en France pour établir ses enfants: c'est chose faite quand sa fille Thoriba épouse un maréchal de camp des armées du roi, le comte Louis François d'Esparbès de Lussan, et quand Paul devient fermier général. Pour parfaire la situation de son fils Joseph François démissionne à son profit de sa charge de maître d'hôtel en mars 1777, en prenant la précaution d'en garder la survivance. Il peut alors regagner l'Espagne où il réside de nouveau en 1780.

Par la grâce du réseau familial, le petit sous-lieutenant a fait du chemin. Etre fermier général et maître d'hôtel de la belle-sœur du roi au début de la trentaine, ce n'est pas si mal. Reste à couronner cette réussite par un beau mariage. C'est chose faite en avril 1779 quand Paul épouse Anne Madeleine Mazoyer, la fille d'un marchand lyonnais qui lui amène une superbe dot de 220.000 livres<sup>174</sup>.

## 2- Le bonheur de vivre

« Ceux qui n'ont pas connu les dix ans d'avant la Révolution n'ont pas connu le bonheur de vivre ». Cette fameuse formule attribuée à Talleyrand concerne surtout les quelques milliers de personnes qui comptent à la ville et à la Cour. Paul fait partie de ces privilégiés. Il habite place Vendôme chez son oncle Chalut dans le splendide hôtel Croizat. Il a l'occasion d'y croiser financiers, grands seigneurs et diplomates. L'hôtel recèle une superbe collection de peinture très visitée. La famille a d'ailleurs le goût des arts, comme le prouve les nombreuses œuvres contenues dans le cabinet de son père Joseph François Varanchan de Saint-Geniès<sup>175</sup>.

La sœur cadette de Paul, Thoriba de Saint-Geniès, a épousé le comte d'Esparbès de Lussan . Elle paraît à la cour où brille une fille d'un premier mariage du comte, Louise d'Esparbès, épouse à quinze ans du vicomte de Polastron. La très jeune madame de Polastron appartient à la petite coterie des proches de Marie-Antoinette. Axel de Fersen, que nous retrouverons, y brille de tout son charme.

---

<sup>174</sup> Dot de 220.000 livres attribuée par les parents Mazoyer et un oncle (A.N Y//464, n° 83 et ET/XCIX/640 contrat Garnier-Deschesnes, notaire à Paris 13/5/1779).

<sup>175</sup> Voir supra le chapitre *Logis et décors* de la deuxième partie ainsi que Philippe Alasseur *Varanchan, collectionneur d'art*, Les Cahiers d'Histoire de l'Art 2012

Paul n'appartient pas à ce premier cercle des familiers des souverains, même s'il n'en est pas loin par ses relations familiales. On connaît peu ses amis de l'époque, si on excepte Jean Cyrille Guesnon de Bonneuil, premier valet de chambre de Monsieur et époux très trompé d'une ravissante madame de Bonneuil qui se consacre à la galanterie avant de la compléter pendant la Révolution par l'espionnage<sup>176</sup>.

Au physique, Paul est un petit homme ventripotent, au teint pâle mais au visage avenant, court sur pattes et brun de poil, qui grisonnera assez tôt<sup>177</sup>. Il parle espagnol, français et allemand et aura l'occasion d'acquérir au moins des rudiments d'autres langues au cours de ses nombreux voyages. La suite de sa vie montre qu'il maîtrise assez le ton de cour pour gagner la confiance de plusieurs souverains d'Europe. Il saura aussi être imaginatif pour développer des projets aventureux et convainquant pour y entraîner des compagnons. Mais il est aussi susceptible d'être roulé par plus malin que lui et pire de se duper lui-même en échafaudant des châteaux en Espagne.

Voilà à grands traits ce que l'on sait de Paul Varanchan de Saint-Geniès à l'apogée de sa vie sociale. Mais l'année 1780 est pour lui celle de l'entrée dans les temps difficiles

### 3- « La Chevalière d'Eon » et autres vaisseaux fantômes

Le premier responsable de la mauvaise fortune de Paul s'appelle Necker.

Chargé par Louis XVI de redresser les finances de la monarchie (mission impossible ?), Necker a engagé des réformes de structures dont l'une touche la Ferme. En 1780 il encadre plus étroitement les attributions et les bénéfices des fermiers généraux, réduit leur nombre de soixante à quarante et surtout ramène les postes d'adjoint de vingt-quatre à quatre. Saint-Geniès fait parti des exclus : il ne succédera pas à son oncle. D'autant plus que la même année sa tante Elisabeth décède et que les liens vont se distendre entre Chalut et les Varanchan : quand quelques années plus tard le fermier général sera de nouveau autorisé à prendre un adjoint, il se gardera bien de faire de nouveau appel à son neveu et choisira un proche de Vergennes, Nicolas Deville.

---

<sup>176</sup> Olivier Blanc *Madame de Bonneuil, femme galante et agent secret* Paris 1987

<sup>177</sup> Deux descriptions physiques très proches in Paul Ballaguy op.cit. et Schlözer, op.cit

Paul quitte l'hôtel de la place Vendôme et va s'installer rue d'Anjou-Saint-Honoré (l'actuelle rue d'Anjou, au numéro 46) : c'est là que son épouse donne le jour à un petit Léonce.

Il lui reste un vaste réseau de relations, sa charge de maître d'hôtel de Madame et surtout la fortune apportée par sa femme. Voilà de quoi rebondir, d'autant plus qu'il se croit doué pour les affaires. Les faits vont lui apporter un démenti cruel.

Il est d'abord le dindon d'une farce assez truculente. La France est en guerre avec l'Angleterre depuis qu'elle soutient l'indépendance américaine. Un armateur parisien nommé Le Sesne imagine d'armer une frégate de quarante-quatre canons pour faire la course aux navires anglais dans l'océan Indien. Comme il n'a pas le premier sol pour réaliser son projet, il cherche des actionnaires et pour les attirer demande au fameux chevalier (ou chevalière) d'Eon de parrainer le bateau, un peu comme aujourd'hui on promeut une action commerciale en faisant appel à une vedette. Eon accepte en décembre 1780. Mais il s'agit d'une escroquerie : en juillet 1781, l'officier choisi pour commander « La chevalière d'Eon » signale dans une lettre au parrain (où à la marraine) du vaisseau que sa mise en chantier n'est pas commencée et que le peu de bois de construction commandé par Le Sesne a été saisi faute d'être payé. Il ajoute que l'armateur a quand même reçu mille écus provenant de Varanchan de Saint Geniès, neveu de deux fermiers généraux « qui à mon occasion et sans mon avis a lié une espèce de société avec M. Le Sesne, qui plus fin que lui ne demandait pas mieux<sup>178</sup> »

Encore l'auteur de la lettre ne sait-il pas tout : ce n'est pas mille écus, soit six mille livres, que Paul avance à Le Sesne entre juin et août 1781, mais bien soixante-dix mille livres. Inutile de dire qu'il ne reverra jamais cet argent.

Mais il a déjà un autre projet autrement plus ambitieux. La guerre ne se déroule pas seulement en Amérique, elle s'est étendue du Cap de Bonne Espérance aux Indes. En 1781 l'Angleterre cherche à en profiter pour prendre le contrôle du Cap et de Ceylan. La Compagnie des Indes orientales de Hollande qui possède ces colonies demande au comte de Meuron, colonel des Gardes Suisses de Louis XVI, de lever pour son compte un régiment. Meuron s'exécute avec l'autorisation du roi<sup>179</sup>. Il est prévu que le régiment partira de Lorient, mais encore faut-il pour le transporter des bateaux et des équipages. C'est alors que Paul réussit ce

<sup>178</sup> *La carrière militaire du chevalier d'Eon* Carnet de la Sabretache, Vol.8, 1900, p.624

<sup>179</sup> Article sur Charles Daniel de Meuron in *Biographie neuchâteloise* de Jeanneret et Bonhôte 1863

qu'il pense être l'affaire de sa vie : il passe marché avec la Compagnie pour le transport du régiment à Ceylan.

La politique française dans l'océan Indien est alors menée par le comte de Vergennes, ministre des Affaires Etrangères et le marquis de Castries, secrétaire d'Etat à la marine, qui souhaitent effacer les défaites du règne de Louis XV et restaurer la présence française aux Indes. Ils viennent d'y envoyer l'escadre du bailli de Suffren qui taille des croupières aux Anglais. Il est des plus probable que le contrat entre Paul et la compagnie hollandaise s'est fait avec leur accord, voire à leur initiative

Quoi qu'il en soit l'ancien fermier général s'est engagé à armer six vaisseaux et à recruter leurs équipages. Il traite pour l'acquisition de la flottille avec Carrier de Monthieu, un personnage un peu louche qui a fait de la prison pour avoir livré aux arsenaux de la couronne des armes non conformes et qui s'est reconverti ensuite en armateur. C'est lui qui a fourni les bateaux utilisés plus ou moins clandestinement par Beaumarchais pour ravitailler les Insurgents américains avant que la France n'entre officiellement dans la guerre à leurs côtés.

Parallèlement un autre intermédiaire est chargé de recruter sept cents matelots à Dunkerque.

Mais Carrier se révèle incapable de tenir ses engagements. Le régiment de Meuron partira finalement pour Le Cap en septembre 1782, mais pas sur les navires de Paul qui se retrouve du coup avec sur les bras des dépenses immenses et des procès avec la Compagnie des Indes et avec Carrier. Si ce dernier lui verse cent mille livres d'indemnité, l'opération se traduit par une perte sèche d'au moins deux cent cinquante mille livres.

Pour comble, Paul a eu pour mener l'affaire des besoins de liquidité et a chargé une dame Poucet de placer pour lui des billets au porteur qu'il avalise. La dame s'exécute, trouve des acquéreurs pour ces billets mais au lieu de remettre l'argent à son commanditaire lui signe des reconnaissances de dette, une dizaine entre août 1781 et juin 1782, pour un montant de plus de quarante mille livres qu'elle ne remboursera jamais. Un sieur Damonville se voit aussi remettre en mai 1782 plus de sept mille livres de billets à placer qu'il détourne à son profit. Même opération et même résultat avec un certain Poupart de Beaubourg pour plus de quinze mille livres, avec un sieur Poquet pour six mille livre. Paul attire les escrocs comme le miel les mouches.

Son épouse a autrement que lui le sens des affaires et sent arriver la banqueroute. Pour tenter de sauver des briques de sa dot elle demande en

justice une séparation de biens qui lui est accordée le 7 juin 1782. Pendant ce temps son mari continue de se faire plumer : en août 1782 un certain Dumez de Saint-Hilier réussit à lui vendre trente mille livres un domaine imaginaire en Guadeloupe.

Deux ans ont suffi à l'ancien fermier général pour passer de l'opulence à la ruine<sup>180</sup>.

#### 4- Rêves d'Orient

Fin 1782 la guerre entre la France et l'Angleterre a cessé sur le sol américain mais se poursuit dans l'océan Indien. Le marquis de Castries, en charge de la marine et de ce fait avant la lettre des colonies, n'entend arrêter les hostilités que s'il lui est au minimum garanti la restitution des comptoirs français des Indes. Les victoires navales du bailli de Suffren et la résistance opposée sur terre aux Anglais par les sultans du Mysore, Haydar Ali et son fils Tippoo-Sahib, confortent cette position. Castries a contre lui l'administrateur général des Finances Joly de Fleury qui trouve que la guerre coûte trop cher. Vergennes, qui depuis le départ de Necker joue le rôle de premier ministre sans en avoir le titre, adopte une politique d'attente pendant que se poursuivent de discrets contacts entre Versailles et Londres pour chercher une issue au conflit acceptable par les deux camps.

C'est dans ce contexte international que Paul expose à Castries son nouveau projet : lever une troupe, rejoindre Haydar Ali et trouver aux Indes la gloire et la fortune. Pour éviter d'impliquer directement la France l'unité sera censée être recrutée au nom de Philippe de Holstein, comte souverain de Limbourg-Styrum, un de ces nombreux petits princes allemands qui font commerce de soldats. Elle partira des côtes du golfe de Gênes pour gagner par mer Alexandrette en Syrie et de là par voie de terre Alep, Bassora et les rives du golfe Persique.

L'itinéraire est moins absurde qu'il n'y paraît. Il suit une piste très fréquentée qu'a emprunté quelques années auparavant un aventurier qui fera précisément fortune en combattant aux Indes, Benoit Leboigne dit le comte de Boigne. Boigne avait du faire demi-tour à Bagdad, la route étant coupée par un conflit local. Mais elle est depuis rouverte et permet d'éviter la flotte anglaise qui contrôle le passage par l'Atlantique.

---

<sup>180</sup> Sur tout le chapitre voir le pacte avec ses créanciers du 28 janvier 1789 cité supra note 173

Des renforts pour les Indes levés sous couvert d'un prince étranger ? Voilà qui va dans le sens de la politique de Castries sans que Fleury ne puisse rien lui reprocher. Le ministre prononce un discret nihil obstat. Vergennes était-il aussi au courant ? Rien ne l'atteste. Toutefois vingt ans plus tard l'agent diplomatique Massias présentera dans une lettre à Talleyrand le sieur de Saint-Geniès comme l'agent qui a étudié pour le compte de Vergennes les moyens d'attaquer les Indes.

Castries correspond régulièrement avec Pierre Poivre, un ancien administrateur des îles de France et de Bourbon (Maurice et la Réunion) retiré en France qui passe à bon droit comme un grand spécialiste des pays bordés par l'océan Indien. C'est vraisemblablement lui qui introduit Paul auprès de Poivre. Les deux hommes se rencontrent longuement près de Lyon en octobre 1782. Poivre est suffisamment convaincu pour le recommander à son tour à une riche famille lyonnaise, les Seriziat. L'ex-fermier général présente si bien ses plans que le fils de la famille, Charles Seriziat, achète pour 4.000 livres un grade de second dans le futur régiment (on est à l'époque où un brevet d'officier s'achète et se vend comme aujourd'hui une licence de taxi). Mieux, Seriziat père avance 10.000 livres pour l'acquisition d'un bateau et de son approvisionnement.

En décembre 1782 Paul gagne Nice, alors possession du royaume de Piémont-Sardaigne, qui lui servira de quartier général. Son soi-disant titre de colonel du comté de Limbourg-Styrum est bien entendu une couverture, mais il en fait un peu trop, paradant en uniforme, parlant allemand en public, se faisant appeler le baron de Wich (un titre appartenant à la famille de Limbourg) et arborant l'Ordre des Quatre-Empereurs que les Limbourg ne décernent qu'à ceux qui peuvent prouver neuf quartiers de noblesse alors qu'il n'en a pas un seul.

Ce même mois de décembre, le sieur Le Seurre, consul de France à Nice, écrit au marquis de Castries pour l'avertir de l'arrivée dans sa ville de ce curieux personnage, dont il sait seulement qu'il se nomme Varanchan de Saint Geniès. Début janvier 1783 une nouvelle lettre précise à Castries que ce Saint-Geniès est le neveu des fermiers généraux Varanchan et Chalut de Vérin, qu'il a entrepris de recruter un régiment pour aller guerroyer aux Indes, qu'il mène cette opération sans aucune discréetion et qu'il laisse entendre qu'il agit avec l'accord tacite des autorités française. Castries feint de tomber des nues et donne pour instructions à Le Seurre d'être très circonspect à l'égard de cet individu.

Quelques fils de famille aventureux rejoignent l'équipée et achètent à leur tour des brevets d'officier dans la future « Légion de Limbourg », baptisée parfois aussi « Holstein Hussard ». Les levées commencent. A la

mi-janvier Le Seurre signale à Castries que quatre ou cinq cent hommes sont répartis par petits groupes dans divers ports entre Marseille et Gènes. Ils portent un uniforme : surtout de drap bleu foncé, boutons de même étoffe, doublure blanche, veste et culotte de drap blanc, et arborent au chapeau une cocarde noire. Du coup les autorités Sardes commencent sérieusement à s'émouvoir.

Pour ne rien arranger Louis XVI et Vergennes optent finalement pour la paix. L'armistice avec l'Angleterre est proclamé à Versailles le 20 janvier 1783. Dans ce contexte l'opération Légion de Limbourg, qui pouvait paraître opportune quelque mois plus tôt, doit être « démontée » d'urgence. Castries donne pour instruction à Le Seurre non seulement de couper tout contact avec Saint-Geniès mais aussi de faire savoir aux autorités Sardes que la France ne s'opposera pas à des mesures contre lui. L'affaire est alors vite réglée : les Sardes lancent une rafle début février 1783. Sériziat et quelques autres sont arrêtés. Paul, prévenu à temps, a pu s'échapper. Il se cache à Menton puis à San-Rémo.

Dans une lettre adressée à Fleury le 16 février Castries se dégage de toute responsabilité dans cette équipée : il relève d'abord que Vergennes, tenu informé par le baron de Choiseul, ambassadeur de France à Turin qui a rencontré Paul à Nice, n'a pas jugé utile d'intervenir ; par ailleurs « la conduite inconsidérée du sieur de Saint-Geniès indique assez qu'il n'avait ni mission ni aveu du ministère du Roy », c'est-à-dire de Castries lui-même ; enfin il ne faut pas prendre tout cela trop au sérieux : ce Saint-Geniès « est un sujet peu dangereux pour l'Etat mais que sa famille a été très empressée d'expatrier ».

Cette allusion à la famille se trouve déjà dans une note manuscrite des bureaux de la marine du 10 janvier « M. de Varanchan est un mauvais sujet qui est sorti de France pour les affaires, que ses parents ont abandonné ». Voici un autre élément à prendre en compte : le réseau familial, las du fils prodigue, n'a pas vu d'un mauvais œil la perspective de son départ pour l'Orient lointain...

Reste à liquider les séquelles. Sériziat est rapidement relâché par les Sardes. Castries enjoint à Le Seurre de veiller « au retour dans leur patrie des jeunes gens abusés par M. de Saint-Geniès ». Ce dernier a regagné Lyon et ose se plaindre au ministre d'avoir été lâché. La réponse de Castries envoyée de Versailles le 2 mars 1783 est une volée de bois vert « Sans vous détourner de passer dans l'Inde, je ne vous y ai point encouragé. C'était un acte libre de votre part et je devais croire qu'en vous y déterminant vous ne vous permettriez ni dans le Royaume ni sur ses frontières aucune démarche qui excitât l'attention du ministère de Sa

Majesté (...) On vous reproche d'avoir séduit vos compagnons de voyage, de leur avoir persuadé que vous aviez une mission du gouvernement : c'est ce qu'il a du arrêter ». En clair : vous êtes un maladroit, pour réussir ce genre d'affaire il faut savoir agir discrètement et surtout ne pas impliquer ses alliés hauts placés<sup>181</sup>.

Il en faudrait plus pour décourager un Saint-Geniès qui a déjà un rêve oriental de rechange. La tsarine Catherine II menace l'Empire ottoman qui en cas de conflit recrute souvent des experts militaires européens pour encadrer ses troupes. Paul débarque à Constantinople avec un groupe d'officiers où on retrouve Sériziat et offre ses services. Fureur de Vergennes contre ces trublions qui viennent interférer dans son jeu diplomatique. Il invite l'ambassadeur de France, le comte de Saint-Priest, à faire rentrer d'urgence tout ce beau monde en France. En septembre 1783 Saint-Priest parvient à faire rembarquer la petite troupe, en maudissant « ces chercheurs de fortune infiniment incommodes et sujets à des inconvénients dont le moindre est d'avoir à payer leur retour<sup>182</sup> »

## 5- Les papiers du duc de Brunswick

Après la Méditerranée, la mer du Nord. L'épisode suivant a pour cadre la Hollande.

La république des Provinces-Unies (les actuels Pays-Bas) est alors dans une situation politique instable, les notables du parti des Patriotes s'opposant au commandant en chef héréditaire de l'armée, le stathouder Guillaume V d'Orange. La France soutient en sous-main les premiers, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche plus ouvertement le second. Des deux côtés le ton monte. La pression des Etats de Hollande est telle que le stathouder doit en octobre 1784 accepter de se séparer de son principal conseiller, le duc Louis Ernest de Brunswick, qui quitte le pays et va s'installer à deux pas dans la ville libre allemande d'Aix-la-Chapelle. La tension n'en retombe pas pour autant et une guerre civile menace qui peut s'accompagner d'une guerre étrangère, des incidents ayant éclaté ce même mois d'octobre entre la Hollande et l'Autriche, qui possède l'actuelle Belgique, pour le contrôle de l'Escaut. On a plaisamment baptisé ces incidents « la Guerre de la Marmite », la seule victime recensée ayant été

<sup>181</sup> Paul Ballaguy, op.cit. Les pages 244 à 272 sont consacrées aux correspondances des archives des Affaires Etrangères relatives à cette affaire, et principalement aux échanges entre Castries et Le Seurre.

<sup>182</sup> Jean Bérenger *Les vicissitudes de l'alliance militaire franco-turque*, in *Guerre et paix en Europe centrale aux époques modernes et contemporaines* par Berenger, Tollet et Bely, 2003

une marmite brisée par une balle perdue, mais par le jeu des alliances un conflit européen aurait très bien pu éclater.

La France contribue à ramener un peu de calme en proposant sa médiation. Dans le même temps Vergennes conclut un traité d'alliance avec les Etats Généraux des Provinces Unies, contrôlés par les Patriotes. En sous main les deux parties entament une autre négociation : il s'agit d'organiser en commun le recrutement et le passage aux Indes de régiments mercenaires qui viendraient appuyer les princes hindous en lutte contre les Anglais. L'idée vient de La Vauguyon, ambassadeur de France à La Haye jusqu'en 1784<sup>183</sup>. Elle sera reprise sous des formes diverses l'année suivante par des agents de Vergennes, ainsi que par le rhingrave de Salm, un prince allemand qui a un commandement dans l'armée hollandaise et qui joue un jeu personnel entre les Orangistes et les Patriotes.

Les troubles de Hollande attirent une multitude d'aventuriers, sans compter bon nombre d'agents secrets. Dans quelle catégorie classer Paul qui pendant l'hiver 1784-1785 est à La Haye où il séjourne à l'auberge de « La Ville de Paris » tenue par un Français ? Est-il là pour son compte ou comme envoyé de Vergennes ou de Castries ? On ne peut trancher ce point, mais sa présence là où se négocie un projet qui n'est qu'une reprise sur une plus grande échelle de sa tentative ratée de Nice peut difficilement relever de la simple coïncidence.

De sa propre initiative ou sur ordre, il se met à la disposition du rhingrave de Salm qui a entrepris de lever un corps de cavalerie qu'il entend bien utiliser au profit de ses seules ambitions. Le rhingrave nomme Paul colonel et part pour la Prusse pendant que le nouveau promu gagne Varsovie et recrute des uhlans pour la future unité, qui sera encadrée essentiellement par des officiers français.

Revenu à La Haye à la mi-février 1785, Salm prétend sous le manteau à qui veut bien l'entendre qu'il a appris à la cour de Berlin que Brunswick et le stathouder complotent la livraison de Maestricht à l'empereur Habsbourg en échange de son appui. La rumeur est aussitôt reprise par la presse patriote et la tension monte encore de plusieurs crans. Dans les semaines qui suivent les Patriotes reçoivent le renfort d'un corps de troupe recruté par un lieutenant général français, le comte de Maillebois, avec l'accord tacite de Louis XVI<sup>184</sup>.

---

<sup>183</sup> Henri Gouhier *La jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme* TomeII *Saint-Simon jusqu'à la Restauration..* Gouhier a étudié ce projet avorté franco-hollandais sur l'Inde auquel devait participer le comte de Saint-Simon

<sup>184</sup> Correspondance de Buffon, lettre du 25 février 1785

Mais le camp orangiste reste puissant et Guillaume V a toujours au moins en théorie le commandement de l'armée. C'est alors que Salm, Maillebois et un des principaux leaders patriotes, Gyzelaer, imaginent de prouver sa trahison en mettant la main sur sa correspondance secrète avec Brunswick.

Un plan est échafaudé : un commando gagnera discrètement Aix-la-Chapelle, s'introduira chez le duc avec la complicité d'un domestique, s'emparera de ses papiers et détalera avec. Saint-Geniès est chargé de monter l'opération<sup>185</sup>. Il met dans la confidence des officiers sous ses ordres dans la nouvelle légion de Salm, le baron d'Arros, son lieutenant-colonel, Pinget, lieutenant de hussard, Laborde, qu'il a rencontré à Varsovie et deux autres aventuriers français, Boutet et La Faye. Le financement est assuré par le rhingrave qui fait remettre à « monsieur St-Genié de Varenchamp » deux cents ducats en juin 1785, trois cents florins le mois suivant.

C'est alors que d'Arros trahit. Il envoie le 24 juin au duc de Brunswick une lettre anonyme dénonçant le complot et se présente chez lui deux jours plus tard pour en proposer tous les détails contre récompense. Malchance pour lui, le duc pense avoir affaire à un affabulateur et l'éconduit. Mais prévenu par d'autres sources il finit par prendre l'affaire au sérieux et avertit les autorités d'Aix-la-Chapelle. Dans la nuit du 27 au 28 juillet Pinget, d'Arros, Boutet, Laborde et La Faye sont arrêtés dans l'auberge où ils préparent l'opération. Ils avouent très vite et signalent que leur chef, Varanchan de Saint-Genié, dirige l'affaire à partir de Liège où il se cache sous le pseudonyme d'Antoine.

La justice d'Aix saisit celle de Liège. Paul a tout juste le temps de gagner Maestricht et de là La Haye. Il y rencontre Salm et Maillebois qui décident de l'exfiltrer discrètement sur la France et en chargent un familier de Maillebois, de La Chambre, qui procure au fugitif de faux papiers au nom de Tomberchamp, marchand de Philadelphie. Les deux hommes embarquent à Rotterdam de nuit et arrivent à Boulogne-sur-Mer le 26 août.

Le fiasco d'Aix fait du bruit dans toute l'Europe. On en a des traces dans le Mercure de France, dans la correspondance diplomatique entre James Harris, ambassadeur d'Angleterre à La Haye et son ministre, et même dans une lettre de l'empereur Joseph II à son frère Léopold où le souverain ironise « L'affaire des papiers du duc de Brunswick à Aix-la-Chapelle fait honneur au siècle, à la France et à leur grand M. de Maillebois, qui doit avoir été l'auteur de ce beau projet ». Personne bien

---

<sup>185</sup> Sur l'affaire dans tout ses détails, voir Schröder, op.cit.

entendu n'a prêté foi aux protestations d'innocence de Maillebois et de Salm. Heureusement pour eux l'affaire du Collier de la Reine éclate à Versailles à ce moment et vient détourner l'attention des gazettes. Mais Brunswick ne les lâche pas et fait publier par un auteur à sa solde, August von Schlözer, un récit manifestement nourri du dossier de justice qui nous permet de suivre Paul à la trace dans sa fuite.

Il a gagné Paris où il se cache pour tenter d'échapper au mandat d'arrêt lancé par la justice d'Aix. N'osant paraître devant sa femme, il lui envoie La Chambre mais elle refuse absolument d'aider le responsable de sa ruine. Par le même émissaire il contacte sa famille (vraisemblablement son oncle Louis Varanchan, le fermier général) pour obtenir un sauf-conduit mais, nous dit Schlözer, « le ministre (Vergennes ?) refusa absolument ». Il feint alors de gagner Brest pour s'embarquer pour l'Amérique, mais va en fait se cacher pendant tout l'hiver chez une amie en Normandie.

Sa famille ne l'a pas complètement abandonné. Son beau-frère le comte de Lussan est en septembre 1785 à Aix et, tout en désavouant le coupable et en déclarant ignorer où il se cache, tente d'obtenir que pour préserver l'honneur de son nom celui-ci ne soit pas prononcé. Et effectivement c'est le plus souvent d'Arros qui est cité par les contemporains. Mieux, Schlözer attribue à cette intervention la modération de la justice aixoise qui en janvier 1786 se contente de frapper Paul et ses complices d'une peine toute symbolique d'interdiction de séjour. Ce quasi acquittement lui permet de regagner La Haye fin mars et de s'y prétendre blanc comme neige, toute l'histoire ayant été selon lui imaginée par d'Arros.

Les événements continuent de marcher. En novembre 1785 Vergennes fait ratifier par Louis XVI l'alliance avec les Provinces-Unies mais abandonne quelques mois plus tard l'idée d'une expédition commune vers les Indes malgré les efforts du rhingrave de Salm pour la relancer. Croyant pouvoir compter sur la France les Etats de Hollande retirent au stathouder son commandement militaire dans leur province en septembre 1786 alors que d'autres provinces de la fédération lui restent fidèles. Les Patriotes nomment à sa place le rhingrave général en chef. Les deux camps renforcent leurs armements. En juin 1787, un incident met le feu aux poudres : la princesse Wilhelmine de Prusse, épouse du Stathouder, est brièvement arrêtée par un corps de Patriotes. Cette insulte faite à sa sœur est le prétexte qu'attendait le roi de Prusse pour intervenir. Il masse des troupes et lance un ultimatum. Paul, alors à Paris, démissionne le 27 juillet 1787 en faveur de son père de sa charge de maître d'hôtel de Madame et rejoint le rhingrave. En septembre les troupes prussiennes passent la

frontière. Maillebois pousse les Patriotes à la résistance en leur faisant espérer une intervention française. Mais Vergennes est mort six mois plus tôt. Le vieux Loménie de Brienne, nommé premier ministre par Louis XVI, cède aux pressions de l'Angleterre et de l'Autriche et reste neutre malgré les protestations suivies de démissions de Castries et de Ségar, ministre de la guerre. De ce fait l'invasion prussienne, appuyée par les Orangistes, est une promenade militaire. Le rhingrave, chargé de la défense d'Utrecht, juge la partie perdue et évacue la ville. Amsterdam, la dernière place forte hostile au stathouder, tombe pratiquement sans combat début octobre. Les principaux chefs Patriotes et leurs alliés français sont en fuite.

## 6- Dépôt de bilan

A la veille de la Révolution, le bilan que peut tirer Paul Varanchan de la dernière décennie est assez désastreux : plus de Ferme, plus de charge à la Cour, plus de femme et des dettes abyssales. Au début de la quarantaine il lui reste un vain titre de « colonel au service de Hollande » qu'il ajoute à son nom sur les actes officiels, et cette étonnante confiance en soi qui le conduit après chaque échec à tenter une nouvelle aventure.

S'y ajoutent quelques atouts. Même si le réseau relationnel s'est clairsemé, il a gardé des amis comme les Bonneuil déjà cités. La famille, même fatiguée de ses frasques, est aussi un appui. L'oncle Chalut est mort en 1787 en laissant toute sa fortune à son adjoint Deville sans seulement citer dans son testament les neveux de sa défunte épouse. Mais il reste à Paul son père Joseph François Varanchan de Saint-Geniès, redevenu maître d'hôtel de Madame, sa sœur Thoriba, épouse du comte d'Esparbès de Lussan, et surtout l'autre oncle fermier général, Louis Varanchan. Celui-ci n'a pas de descendance légitime et possède une grosse fortune qui lui permet d'aider les siens. Il a ainsi assaini la situation financière du fils d'une de ses sœurs, le chevalier Dejean de Manville, après qu'une escroquerie retentissante l'a conduit à la Bastille. Il paie de sa poche la pension de ses petites nièces d'Esparbès de Lussan éduquées comme il se doit dans un couvent. Et il a constitué une rente de 1.200 livres par an à l'épouse séparée de son neveu Paul qui élève seule leur fils, le petit Léonce Varanchan de Saint-Geniès<sup>186</sup>.

C'est sans doute Louis Varanchan qui a mené en sous-main la négociation entre son neveu et ses créanciers. Il était temps : Saint-Geniès ne trouve plus personne pour lui avancer de l'argent à moins de 30% d'intérêt ! Il faut dire que ses dettes dépassent la somme astronomique d'un million de livres, entre 884.001 livres à des tiers et ce qu'il doit à sa femme

<sup>186</sup> Inventaire après décès de Louis Varanchan A.N. ET/LXXXVI/883, 7-11-1792

<sup>187</sup>. Dans ces circonstances, le pacte qu'il signe le 28 janvier 1789 lui est très favorable : les créanciers admettent de n'être remboursé que du quart de ce qui leur est dû, et ce après une période de franchise de six ans. Les paiements s'effectueront en quatre annuités, au 31 décembre des années 1795, 1796, 1797 et 1798. Personne n'a vu venir la Révolution ...

Le pacte couvre seize pages et s'ouvre sur un long plaidoyer du débiteur : certes, il est endetté jusqu'au cou mais rien n'est de sa faute, tout est du à la malchance où à des escroqueries dont il a été victime. Il a pendant cinq ans supporté sans contrepartie les dépenses de sa charge de fermier général ; l'affaire des vaisseaux de Hollande et le procès qui a suivi ont considérablement entamé sa fortune ; et en tentant de la rétablir il est tombé dans les mains d'aigrefins qui ont achevé de le ruiner.

Tout n'est pas faux dans ce résumé, mais l'analyse des comptes montre aussi bien des investissements aventureux. A titre d'exemple, à la plantation fantôme en Guadeloupe dont il a déjà été fait état s'ajoute quarante mille livres de déficit dans l'exploitation d'une forêt en Corse. Plus modestes, les pertes faîtes dans l'achat de toiles pour huit mille livres quand elles en valent trois mille quatre cent, et l'acquisition pour également huit mille livres d'un « cabinet d'histoire naturel », autrement dit d'une collection de roches rares, qui n'en valaient que douze cent. Et Paul estime à soixante mille livres le coût des longs voyages entrepris entre 1782 et 1789 pour tenter vainement de rétablir sa fortune. Même si c'est l'ambassade de France qui a payé le retour de Constantinople !

## 7- Encore les Indes

Il a devant lui six ans pour se refaire et son oncle Louis Varanchan lui consent une rente annuelle de mille six cent livres qui lui permet de vivre. Sans se décourager il reprend la route, cette fois pour la Russie pour se mettre au service de Catherine II qu'il se préparait à combattre naguère aux côtés des Turcs.

Sa présence est attestée à Varsovie en février 1791 : il y touche un trimestre de la pension que lui a fait l'oncle Louis. Il a avant ou peu après gagné Saint-Petersbourg et réussi à s'introduire dans l'entourage de Catherine II.

La tsarine entretient le rêve russe séculaire de la poussée vers les mers chaudes. Saint-Geniès gagne la confiance d'un de ses familiers, le prince

---

<sup>187</sup> Au décès de Paul son ex-femme estimera ses dettes à son égard à 643.000 francs, principal et intérêts. Inventaire après décès A.N. ET/LXXI/218 27-10-1820

de Nassau-Siegen, et sous son égide expose un plan digne d'Alexandre - ou de Picrochole - avec une armée russe gagnant Boukhara, de là le Cachemire et le Bengale et ralliant tous les mécontents des Indes pour en chasser les Anglais. Il a établi un itinéraire et un plan de marche, présente des cartes, prétend qu'il existe des passages praticables à travers les montagnes et qu'il a sa disposition d'anciens agents de Vergennes connaissant bien le pays. Le prince Potemkine tourne ce plan en dérision mais l'impératrice s'enthousiasme. L'expédition restera cependant à l'état de projet, l'attention de la Russie étant trop retenue par la situation en France et par la perspective d'un nouveau partage de la Pologne pour s'engager dans un conflit long avec l'Angleterre. Mais à Londres on a pris la menace et son auteur très au sérieux. Quelques années plus tard un auteur anglais, Sir William Eton, fera paraître un livre relatant toute l'affaire et présentant Saint-Geniès comme un dangereux espion dont les agents ont mis le feu à un arsenal hollandais et qui aurait fomenté des projets similaires contre des ports et des navires anglais<sup>188</sup>.

La chimère d'une expédition russe vers les Indes soutenue par la France sera reprise quelques années plus tard par le tsar Paul I<sup>er</sup>, toujours sous l'influence d'un agent français, cette fois madame de Bonneuil, la vieille amie de Saint-Geniès<sup>189</sup>. Elle n'aboutira pas non plus, le tsar étant assassiné par des officiers de sa garde, certains disent avec la complicité de l'ambassade britannique. Déjà les prémisses du « Grand Jeu » entre l'Angleterre et la Russie, un siècle avant Kipling.

## 8- Le grand chambardement

Pendant que Saint-Geniès rêve de conquérir les Indes, à Paris les événements ont marché. Le roi a été contraint de réunir les Etats Généraux mais ne sait pas en garder le contrôle. En quelques mois la réalité du pouvoir passe du Trône à l'Assemblée Nationale, elle-même de plus en plus soumise à la pression de la rue<sup>190</sup>. Beaucoup de nobles fuient les désordres de la capitale et gagnent la province ou émigrent. Le roi, bloqué en pratique aux Tuileries, tente de s'enfuir mais est repris à Varennes. Dès lors les jeux sont faits.

<sup>188</sup> William Eton, *A survey of the Turkish empire*, Londres, 1801; voir également Barchou de Penhoën *L'Inde sous la domination anglaise* 1844.

<sup>189</sup> Olivier Blanc, op.cit.

<sup>190</sup> Un certain comte de Saint-Genies parade en uniforme d'officier de la garde nationale au début de la Révolution et se prétend aide de camp de La Fayette. C'est un escroc qui s'appelle en réalité Jean-Baptiste Decombes et qui n'a rien à voir avec les Varanchan. Cf. Séance de la Convention du 24 octobre 1792 et Henri Furgeot, *Le marquis de Saint-Huruge* Paris 1908

Dans sa lettre autobiographique à Auguste de Montcabrier, Saint-Geniès indique qu'il a alors quitté le service de la Russie pour servir la cause des Princes, ce qui pourrait faire croire qu'il a directement rejoint à Coblenz l'armée des émigrés qui au début de l'été 1792 entre en France aux côtés des Prussiens. En fait il est à ce moment à Paris. Nous avons à ce sujet le témoignage de Méhée de Latouche, un ancien agent secret du roi qui l'a croisé ou accompagné à Varsovie et en Russie, est rentré en France en juin 1791 et jouera les années suivantes un double jeu trouble entre républicains et royalistes<sup>191</sup>. Méhée est logé à Paris dans une maison appartenant à Louis Varanchan, certainement sur recommandation de son neveu, et occupe un poste dans l'administration municipale révolutionnaire où il est chargé de la délivrance des passeports. D'après lui Saint-Geniès est contraint de fuir Paris à la chute du trône pour avoir soutenu trop publiquement le roi. Avant de partir, il obtient de Méhée que celui-ci procure à son ami Bonneuil et à ses filles un laissez-passer qui leur permet de gagner la tranquillité de leur maison de campagne. Il était temps : peu après se déchaînent les massacres de septembre<sup>192</sup>.

Ce récit permet de situer l'émigration définitive de Paul à l'été 1792. Sa sœur Thoriba a gagné Montpellier début 1791 avant de passer la frontière, alors que son mari le comte de Lussan et ses enfants sont restés à Paris. Son père Joseph François s'est engagé par prudence dans le bataillon des vétérans de sa section parisienne, tandis que se meurt l'oncle Louis, le fermier général, qui s'éteint en novembre 1792 au moment où la Convention décide d'ouvrir le procès du roi.

Comme Louis Varanchan n'a laissé que quelques bâtards non reconnus, ses héritiers directs sont son frère Joseph François et le fils de la seule de ses défuntes sœurs à avoir laissé un enfant, le chevalier Dejean de Manville. Mais l'ouverture du testament réserve une surprise : les légataires universels sont les enfants de Thoriba, les quatre petits d'Esparbès de Lussan. Ils devront cependant régler sur la succession de nombreux legs particuliers. Paul est bien servi : son oncle lui fait remise d'une somme de 80.000 euros qu'il lui avait avancé et lui accorde l'usufruit de 120.000 livres dont la nue propriété va à son fils Léonce<sup>193</sup>.

La mesure est habile : si Paul avait eu la pleine propriété de la somme, ses créanciers s'en seraient emparé. Ils ne peuvent le faire, n'ayant aucun

<sup>191</sup> Olivier Blanc *Les espions de la Révolution et de l'Empire* Paris 1995, où il est indiqué que Méhée avait déjà connu Saint-Geniès en Hollande et s'était formé à l'espionnage à ses côtés.

<sup>192</sup> Méhée de Latouche *Mémoires sur procès, avec des éclaircissements, etc* Paris 1814

<sup>193</sup> Acte cité du 7/11/1792

droit à l'encontre de Léonce. L'usufruit de 120.000 livres est par ailleurs un avantage non négligeable : il correspond à des intérêts se montant à six mille livres par an. Mais Paul ne peut bénéficier de cet argent pour deux raisons : il a émigré et de plus l'héritage de Louis est mis sous séquestre comme ayant appartenu à un fermier général. Tous les biens des fermiers généraux sont en effet saisis fin 1793. Après un procès sommaire, vingt-huit d'entre eux sont guillotinés en mai 1794. Parmi eux Nicolas Deville, l'héritier de Chalut de Verin. Paul aurait été du nombre s'il avait comme prévu succédé à cet oncle. En l'écartant en 1780 Necker lui a paradoxalement sauvé la vie.

## 9- Premières années d'émigration

Pendant la décennie qui suit la proclamation de la république les royalistes explorent diverses voies pour revenir au pouvoir : l'appui des armées étrangères, les soulèvements internes, le ralliement d'un grand chef militaire, le compromis avec la fraction républicaine modérée. Paul Varanchan de Saint-Geniès a participé à plusieurs de ces tentatives.

On ne sait s'il a eu un commandement dans l'armée des Princes. Mais à l'été 1793 il a rejoint le duc d'York, frère du roi d'Angleterre, qui assiège Dunkerque avec une armée anglo-hanovrienne assistée de corps d'émigrés. Pour renforcer ses troupes légères, le duc l'envoie à Londres faire des levées<sup>194</sup>. Sans doute n'a-t-il pas eu le temps de mener cette mission jusqu'au bout : début septembre les Anglais sont bousculés à Hondschoote. York lève alors le siège et évacue les Flandres.

En France même les révoltes armées échouent : Lyon et Toulon qui s'étaient soulevés sont repris, la grande armée catholique et royale vendéenne est anéantie. Mais la guérilla se poursuit dans l'ouest. D'autres régions sont au bord de l'insurrection

Au début de 1795 le comte de Provence réside en Italie à Vérone où il s'est déclaré régent de France en attendant que la mort de son neveu captif au Temple lui permette de prendre le nom de Louis XVIII. Il apprend qu'un certain Saint-Geniès, appuyé par un comité royaliste basé à Constance, prépare le soulèvement contre la République des paysans catholiques des montagnes du Doubs. Le régent charge un de ses fidèles naguère membre du Parlement de Besançon, le président de Vezet, d'en savoir plus et surtout d'identifier pour le compte de qui agit ce comité. C'est que les réseaux pullulent. Ceux de Condé, chef de l'armée des Princes, ne sont pas forcément les mêmes que ceux du « gouvernement »

---

<sup>194</sup> Lettre à Montcabrier

de Vérone. S'y ajoutent quelques initiatives individuelles, sans parler des agents doubles. Beaucoup plus sérieux, les services secrets britanniques en Europe dont le centre est en Suisse, à deux pas de Constance. Ils sont dirigés par William Wickham, officiellement ambassadeur auprès de la confédération. Wickham dispose d'importants fonds secrets et anime un grand réseau d'agents d'influence et de renseignement dont l'objectif est de déstabiliser la France révolutionnaire. Il entretient de bons rapports avec Condé et beaucoup d'émigrés sont à son service.

Vezet transmet les renseignements demandés : le fameux comité se résume à quatre personnes. Saint-Geniès, « d'origine espagnole » et neveu d'un fermier général, est un bon royaliste qui n'agit qu'avec l'accord de Condé. Wickham finance l'opération sous réserve que la neutralité Suisse soit respectée au moins dans les apparences<sup>195</sup>. La présence de Paul dans la région à l'époque et ses allégeances sont confirmées par l'agent double Montgaillard qui dans une dénonciation des réseaux d'émigrés indique que « Saint-Geniès, neveu du fermier général Varanchin (sic), se tenait à Lausanne par ordre du prince de Condé<sup>196</sup> ».

L'affaire de la Franche-Comté rebondit à l'automne 1795, quand les réseaux royalistes pensent le moment venu pour lancer l'insurrection dans tous l'est de la France. Saint-Geniès n'y joue qu'un rôle modeste. Gustav Caudilier, qui a particulièrement étudié ce mouvement, ne le cite qu'une fois pour une lettre adressée au prince de Condé le 25 septembre 1795<sup>197</sup>. Le mois suivant Wickham reçoit des informations confirmant l'hostilité des paysans des monts du Jura à l'égard la Convention et leur disponibilité à créer chez eux une deuxième Vendée. Ce mécontentement est réel, mais les informations émanent d'un agent provocateur républicain, Mougenet l'Aîné, qui tente de susciter un mouvement pour mieux l'étouffer dans l'œuf<sup>198</sup>. Finalement le projet tournera court : lassés d'attendre un signal qui ne vient pas, les royalistes francs-comtois renoncent. Il n'y aura pas de Vendée dans le Jura.

L'ancien fermier général mène ensuite une obscure activité de comploteur s'accompagnant de séjours périlleux en France. Un agent républicain signale dans une lettre du 8 mars 1796 à Delacroix, ministre des Relations extérieures du Directoire, que « Saint-Genié qui a été

<sup>195</sup> Henri Dugon *Au service du roi en exil, épisodes de la Contre-Révolution d'après le journal et la correspondance du président de Vézet (1791-1804)* Mâcon 1968

<sup>196</sup> Comte de Montgaillard *Mémoire concernant la trahison de Pichegru dans les années III, IV et V, rédigé en l'an VI etc...* Paris Germinal an XII

<sup>197</sup> Gustav Caudillier *La trahison de Pichegru et les intrigues royalistes dans l'Est avant Fructidor* Paris 1908

<sup>198</sup> AF/III/51A dossier 187 n°3

souvent employé par l'ancienne police et qui a joué un rôle en 1788 (sic) dans l'enlèvement projeté des papiers du duc de Brunswick à Aix-la-Chapelle a passé quelques jours à Bâle où il a cherché à entrer clandestinement en France. Il a des liaisons avec les ministres de Londres et de Saint-Petersbourg<sup>199</sup> ». Document qui confirme, malgré l'erreur de date, la réputation de Paul d'avoir appartenu aux services secrets sous l'Ancien Régime. Trois mois plus tard un autre rapport dénonce Saint-Geniès, un « intriguant qui se connaît en révolution allant venant de Suisse en France<sup>200</sup> ».

En mars 1796 il est à Bâle quand le comte d'Engström, ambassadeur de Suède en Angleterre en route pour Vienne y fait étape. C'est une ancienne connaissance que Saint-Geniès retrouve tous les soirs pendant son passage. Il en profite pour le faire parler de la position de son pays. Il apparaît que d'Engström souhaite une paix rapide pour éviter que l'Autriche et l'Angleterre ne tirent trop profit de leur conflit avec la France. Tous ces propos du soir sont rapportés le lendemain à un agent de Wickham, de Wittersbach, avec lequel Saint-Geniès déjeune quotidiennement. Wittersbach s'empresse alors de les relater par courrier à la baronne de Reich, une des plaques tournantes du réseau anglais<sup>201</sup>.

C'est à cette époque qu'il faut situer la mission clandestine en France signalée dans la lettre à Montcabrier. D'après cette lettre Wickham, en accord avec le duc de La Vauguyon, principal ministre de Louis XVIII, a envoyé Paul à Paris « voir s'il n'y avait rien à faire avec les factieux », c'est-à-dire négocier avec les républicains modérés les conditions d'une restauration des Bourbons. Les discussions auraient duré cinq mois. Sans pouvoir situer avec certitude cette mission dans le temps, elle semble correspondre aux contacts développés en 1796 par le groupe royaliste dit « l'Agence de Paris » avec des membres éminents des assemblées du Directoire, qui échouent quand le prince de Carenny, fils de La Vauguyon, trahit et dénonce le complot à Barras. D'où en janvier 1797 l'arrestation des principaux dirigeants de l'Agence et peu après le renvoi de La Vauguyon par Louis XVIII.

Saint-Geniès a échappé au coup de filet. À son retour, Wickham l'envoie rendre compte à Louis XVIII maintenant installé au cœur de l'Allemagne à Blankenbourg. Mais en son absence est survenu pour lui une petite catastrophe. Il a confié en partant à Paris ses archives à un ami. L'offensive des troupes françaises de Moreau dans le sud de l'Allemagne à

<sup>199</sup> F/7/3331, dos. 1, p. 23

<sup>200</sup> AF/III/51A dossier 185 n°54

<sup>201</sup> Correspondance trouvée le 2 floréal an V à Offenbourg, dans les fourgons du général Klinglin, etc... Paris, pluviôse-thermidor an VI, 2 vol .

l'été 1796 fait fuir les émigrés installés dans la région. Dans la panique les dossiers de Paul sont brûlés. Il énumère longuement ses pertes dans la lettre à Montcabrier: papiers de famille, correspondance avec le duc d'York et divers princes allemands, brevets militaires, brevet de maître d'hôtel ordinaire de Madame, lettres d'Aix-la-Chapelle le dispensant de peine dans l'affaire des papiers de Brunswick, créances... C'est tout ce qui peut témoigner des cinquante premières années de sa vie qui vient de partir en fumée.

## 10- Axel de Fersen

On ne sait de quoi vivait Paul dans ses premières années d'émigration. Pendant son séjour en Suisse et sa mission à Paris, très vraisemblablement en bonne partie des subsides de Wickham, qui dépensait sans compter pour entretenir ses réseaux.

Mais après la chute de La Vauguyon, sa position devient singulièrement précaire. S'il dit avoir gardé des contacts avec le favori de Louis XVIII, d'Avaray, le nouveau principal ministre du Prétendant est une vieille connaissance, le comte de Saint-Priest, qui le tient en piètre estime depuis l'équipée à Constantinople. Du côté anglais, rien de mieux : Wickham l'utilisait en dépit des instructions de Londres d'avoir à se méfier d'un personnage un peu trop empressé à montrer aux Russes la route des Indes, mais il est rappelé en Angleterre. Paul n'a par ailleurs pas la possibilité de revenir en France comme certains émigrés qui ont fui la Terreur mais ne se sont pas compromis avec les Bourbon. Outre la dénonciation de Montgaillard et les dépêches des agents républicains en Suisse, son nom figure dans les papiers trouvés par les troupes de Moreau dans les fourgons du général autrichien Klinglin au cours de leur offensive en Allemagne. On y a trouvé la preuve des échanges entre Condé et le général républicain Pichegru, mais aussi une partie de la correspondance du réseau Wickham. Parmi celle-ci, les lettres de Wittersbach relatant la façon dont un certain Saint-Geniès espionnait l'ambassadeur Engström. Assez pour le faire fusiller.

A l'automne 1797 les puissances européennes, lasses de cinq ans de guerre, aspirent à la paix. La situation de l'Italie est réglée en octobre par le traité de Campo Formio négocié entre l'Autriche et Bonaparte. Reste à régler le sort de l'Allemagne. Fin 1797 un congrès s'ouvre à Rastadt pour rechercher un accord sur les bases suivantes : la France conserve ses conquêtes sur la rive gauche du Rhin mais dédommage les princes allemands spoliés de ce fait. Tout ce que l'Allemagne compte d'Etat se fait

représenter à Rastadt. Paul se rend sur place, à la recherche de nouveaux protecteurs<sup>202</sup>.

Bonaparte passe en coup de vent au congrès, juste le temps d'un accrochage cinglant avec le délégué du roi de Suède Axel de Fersen, naguère si cher à Marie-Antoinette.

En mars 1798 Fersen quitte Rastadt pour représenter son roi à Carlsruhe, capital du petit état de Bade sur lequel règne de façon débonnaire un vieux souverain, le margrave Charles-Frédéric. Il a fait éléver dans sa capitale un merveilleux palais baroque, mais ce Versailles d'une principauté s'échelonnant en trois parcelles le long du Rhin est à la merci du grand voisin français. Contre cette menace, Charles-Frédéric a un atout : les trois ravissantes filles de son fils aîné ont épousé le roi de Suède et les héritiers des trônes de Russie et de Bavière. La France ne se mettra pas ces puissances à dos tant que le margrave saura la ménager. Du coup la cour de Carlsruhe devient un lieu neutre où peuvent se rencontrer discrètement représentants républicains et envoyés des souverains d'Europe, pendant que les négociations officielles se poursuivent à Rastadt qui n'est qu'à une vingtaine de kilomètres.

Fersen est descendu dans un gasthaus, une de ces vastes auberges qui louent chambres et appartements. Comme par hasard Paul s'y installe également. Il y reçoit la visite d'un des principaux écrivains contre-révolutionnaires de l'époque, le genevois Mallet du Pan. C'est vraisemblablement Mallet du Pan qui le met en rapport avec Fersen.

A la mi-juillet l'ancien fermier général demande à être reçu par le Suédois et lui confie être l'instigateur d'une mystérieuse société anti-jacobine dont un journal de Francfort vient de faire état. Elle a à sa tête un comité secret de quatre personnes et est organisée en cellules où pour des raisons de cloisonnement chacun ne connaît que deux autres affidés. Pour développer la propagande contre-révolutionnaire, il lui faut recruter des rédacteurs, avoir une imprimerie et surtout un protecteur, entendez un financier. Ne pourrait-ce être le roi de Suède Gustave IV Adolphe ?

Fersen se dérobe en prétextant ne pas connaître assez son jeune souverain, majeur depuis peu, pour lui proposer un tel plan. Mais son interlocuteur ne se décourage pas. Les jours suivant il développe ses projets : répandre partout les idées « anti-jacobines », épier les « jacobins » (il ne désigne pas autrement les républicains français), contrer partout leurs projets, démasquer leurs agents dans toutes les cours d'Europe et gagner celles-ci à la contre-révolution. Il trace les grandes lignes d'une immense

---

<sup>202</sup> lettre à Montcabrier

société secrète jouant dans l'ombre un rôle semblable, mais en sens contraire, à celles qui dans les dernières années de l'Ancien Régime ont répandu les idées nouvelles. Fersen est bien entendu invité à devenir membre du comité directeur. Et petit à petit le Suédois se laisse convaincre.

Il a laissé dans son journal un portrait de celui dont il écrit le nom « Saint-Genié ». C'est pour lui un homme « que personne ne connaît vraiment ». « Il dit être de naissance espagnole, avoir eu une fortune en France et descendre de la famille royale. Il a été utilisé par Louis XVIII pour gagner des partisans et influencer les élections, a traité avec monsieur Wickham en Suisse, est allé en Angleterre, a été employé par l'Ancien Régime en Turquie, etc, etc... Il est allé partout et a gardé des contacts avec les jacobins en France <sup>203</sup> ».

Plusieurs éléments intéressants dans ce portrait. Passons sur la proximité des Varanchan avec la famille royale qu'ils servent depuis trois générations, transformée en lien de famille. Mais la naissance espagnole est encore une fois revendiquée et le sera par la suite. C'est une fidélité mais aussi une précaution : l'Espagne est alors neutre et un espagnol capturé par les autorités françaises ne peut être considéré comme un rebelle. Par ailleurs l'allusion à la préparation des élections apporte un éclairage complémentaire sur le contenu de la mission de Paul en France : elle s'est insérée dans la vaste campagne d'opinion développée par les royalistes dans la seconde partie de 1796 qui a conduit à leur victoire électorale au printemps 1797. Victoire éphémère auquel le coup d'état de fructidor a mis fin.

Au fil des jours Paul réussit à faire tomber les préventions et les méfiances de Fersen à son égard et à le convaincre de l'authenticité de ses opinions anti-jacobines. Il lui présente un personnage pittoresque, Auguste Danican, un ancien général républicain rallié à Louis XVIII, en fuite depuis qu'en octobre 1795 l'insurrection des royalistes parisiens a été écrasée au canon par Bonaparte sur les marches de l'église Saint-Roch. Il vient de publier « Cassandre », un pamphlet où il appelle au meurtre des membres du Directoire.

Finalement rallié à la cause du « comité », Fersen tente en vain de convaincre le baron de Görtz, représentant du roi de Prusse à Rastadt, d'accueillir Danican à Berlin où il se fait fort de démasquer les espions

---

<sup>203</sup> Cette citation, ainsi que beaucoup d'éléments de ce chapitre sont issus de H.A. Barton *Count Hans Axel von Fersen : aristocrat in an age of revolution* Boston 1975, avec de très complètes références. A noter que les textes de Fersen y sont donnés en anglais, ce qui conduit pour les restituer en français à une deuxième traduction.

jacobins. Aussi peu de succès avec le comte autrichien von Lehrbach, que Fersen rencontre en novembre 1798, pour une mission similaire en Bohème et en Allemagne du sud. Du coup Danican imagine de monter une provocation : un « jacobin » rencontrera un « modéré » dans une auberge de Stuttgart au Wurtemberg. Ils se prendront de querelle. Le « jacobin » s'enfuira et un « agent de police » visitera sa chambre où on trouvera dans un coffre de nombreux papiers, dont certains écrits à l'encre sympathique, apportant la preuve d'un complot républicain pour prendre le pouvoir au Wurtemberg et en Bavière. Pour faire bonne mesure le coffre contiendra aussi deux ou trois uniformes français et quelques cocardes tricolores. Avec cela Danican espère convaincre les princes de l'Allemagne du sud de l'intérêt de s'appuyer sur la société secrète anti-jacobine... et de financer ses activités.

Fersen semble avoir tenu en petite estime Danican, mais s'entend de mieux en mieux avec « Saint-Genié ». Les deux hommes partagent les mêmes codes de courtoisie et de bonnes manières acquis à Versailles et cela joue. Ils tentent ensemble de convaincre le margrave Charles-Frédéric d'appuyer la contre-révolution, mais le prince et son principal ministre le baron Edelsheim sont trop prudents pour risquer une brouille avec la France. Fersen fait rencontrer à Paul le duc de Brunswick, un cousin de celui de l'affaire des papiers, et le contact est excellent : manifestement l'ancien maître d'hôtel de Madame sait comment se concilier un prince. Il l'a montré avec Catherine II, il le montre avec Brunswick, il le montrera avec d'autres par la suite.

Axel de Fersen quitte Carlsruhe en mars 1799 mais reste en contact avec son nouvel ami. Il essaiera sans succès à son retour à Stockholm d'inciter le roi Gustave IV à prendre la tête de la société anti-jacobine qui semble n'avoir jamais dépassé le stade du petit réseau royaliste sans grande efficacité.

L'urbanité et la force de conviction de Paul continuent à le servir : il se lie avec le baron Edelsheim qui l'introduit dans les bonnes grâces du margrave de Bade auprès duquel son influence va aller croissant. A tel point que le Grand Maréchal de la cour lui fait d'importantes avances de fonds que le margrave couvre<sup>204</sup>.

Il a enfin trouvé un protecteur et un havre : il va rester plusieurs années sur les bords du Rhin.

---

<sup>204</sup> A.N. ET/LXXI/218, inventaire après décès du 27 octobre 1820 déjà cité.

## 11- La Cour de Bade

En 1799 Bonaparte prend le pouvoir à l'issu du coup d'état du 18 brumaire. Très vite le Premier Consul a toutes les cartes en main. A l'intérieur, sa police tient le pays. A l'extérieur sa victoire de Marengo conduit en juillet 1800 à l'armistice avec l'Autriche.

Certains royalistes rêvent alors de lui faire accepter le rôle de Monk. Louis XVIII lui écrit même en ce sens. La réponse tombe en septembre 1800 : « Vous ne devez plus souhaiter votre retour en France. Il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres. » L'attentat de la rue Saint-Nicaise vient en réplique mais son échec permet au ministre de la Police Fouché de liquider de concert les réseaux jacobins et royalistes.

La partie semble jouée et la cause royale perdue. L'Angleterre, dernier belligérant, renonce et signe à Amiens en mars 1802 une paix où elle reconnaît la France républicaine et ses conquêtes territoriales. Le pape abandonne les Bourbons et accepte le Concordat. Les émigrés rentrent par dizaines de milliers et obtiennent d'être rayés des listes de proscriptions en échange d'un serment de fidélité au régime. En avril 1802 un sénatus-consulte proclame une amnistie générale. Seuls en sont exclus les principaux responsables des menées contre la République, limités à un millier de noms. Bonaparte charge son administration de dresser un projet de liste de ces irréductibles.

Dans une première version de ce projet le nom de Saint-Geniès y est porté. Il y est précisé qu'il s'appelle Varanchan de Saint-Ginié, originaire du département de la Seine et qu'il a été maître d'hôtel de la reine. Son exception de l'amnistie est fondée sur une correspondance d'un colonel de l'armée de Condé, Firmas, qui l'a désigné comme « propre à seconder l'insurrection de l'Ouest à cause de ses liaisons <sup>205</sup> ». Mais dans une version suivante une surcharge d'une autre main précise qu'il n'a jamais eu de rapport avec la Vendée et les chouans et qu'il réside chez l'électeur de Bade. Du coup son nom n'apparaît plus dans les versions suivantes du projet de liste.

Deux ans plus tard un agent de la légation française à Carlsruhe signale la présence de « Saint-Geniès, ci-devant fermier général et grand maître d'hôtel chez la reine, natif espagnol. Je pense que son vrai nom est Valancin ou Valanchin, et qu'il a pris celui de sa femme <sup>206</sup> » A noter les

<sup>205</sup> F/7/4336 Liste des émigrés exclus de l'amnistie

<sup>206</sup> Même référence : Liste des émigrés amnistiés et non-amnistiés résidant à Carlsruhe, 19 thermidor an XII / 7 août 1804

informations erronées et l'origine probable de l'une d'entre elles: Paul devait se targuer d'avoir été maître d'hôtel de celle qui était devenue « la reine » pour les royalistes, Marie Josèphe de Savoie, épouse du prétendant Louis XVIII et ancienne « Madame ». Les espions transmettaient comme s'il s'était agi de Marie-Antoinette.

La vigilance républicaine ne se relâche pas au fil des ans : Talleyrand, ministre des affaires étrangères de Bonaparte, reçoit une lettre du 15 juin 1803 émise par son représentant à Munich signalant qu'« un intrigant, nommé Saint-Geniès, se tient habituellement à Carlsruhe. L'Electeur (de Bavière) m'en a parlé comme d'un homme très dangereux et m'a témoigné qu'il craignait que le citoyen Massias ne fut mystifié par lui<sup>207</sup>. » Massias est le chargé d'affaires français auprès du margrave de Bade. Le baron Edelsheim lui a indiqué que Saint-Geniès est espagnol. Il enquête sur lui et écrit à Talleyrand le 11 juillet que ce « M. de Saint-Geniès de Varauchamp » est un homme qui fait métier de ses intrigues de longue date ; qu'il a autrefois étudié pour Vergennes les moyens d'attaquer l'Inde ; que cela lui avait nui auprès des ministres anglais qui, malgré une certaine protection de Wickham, avaient refusé de l'employer ; et que renvoyé de Munich il vivait maintenant à Carlsruhe, se prêtant à l'occasion à lui fournir quelques renseignements et en vendant de plus abondants et d'autant médiocres à la Suède et à l'Autriche<sup>208</sup>.

Paul Varanchan de Saint-Geniès, redoutable espion ou piètre agent double tentant de faire financer de quelques renseignements éventés pour survivre ? Certains se posent aussi la question dans le camp royaliste. En mai 1801 la reine de Suède met au monde une fille. Le roi Gustave IV envoie un émigré français attaché à sa suite, Jean-Baptiste de Suremain, annoncer la bonne nouvelle à sa belle famille de Bade. Suremain reste dix jours à Carlsruhe et est l'objet d'avances empressées de Saint-Geniès. La suite est dans ses mémoires « Il me parla alors du comte de Saint-Priest qu'il avait, disait-il, connu à Constantinople. Effectivement j'ai su de monsieur de Saint-Priest qu'il était venu y chercher du service et n'en avait pas obtenu ; que ce Saint-Geniès s'appelait Varenchan de son nom de famille ; que, grâce à la protection d'une madame de Chalus, première femme de chambre de la Dauphine, il avait eu fort jeune un bon de fermier général, et qu'ayant mangé son bien, il avait fait beaucoup de fredaines et de métiers, ce qui l'avait naturellement conduit à celui d'espion ». Résumé cruel d'une vie aux nombreux avatars ! Suremain en conclut que ce soi-

<sup>207</sup> Boulay de la Meurthe *Les dernières années du duc d'Enghien (1801-1804)* Paris 1886. L'Electeur de Bavière est un fidèle allié de la France. Il avait expulsé Saint-Geniès de ses Etats.

<sup>208</sup> Boulay de la Meurthe *Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort* Paris, Picard et fils, 1904-1913, tome III.

disant gentilhomme espagnol n'est en fait qu'un espion du gouvernement français<sup>209</sup>.

Ce passage des mémoires de Suremain a manifestement inspiré des historiens qui s'expriment dans des termes très proches. Petiet : « Un certain Varanchan, se faisant appeler Saint-Geniès et se donnant comme gentilhomme espagnol, en réalité agent du gouvernement français<sup>210</sup> » Kunstler : « un certain Saint-Geniès, aventurier doublé d'un espion du gouvernement français<sup>211</sup> ». Mais des redites successives ne valent pas preuves supplémentaires. Les documents existant prouvent que Suremain s'est trompé : Saint-Geniès n'était pas contrôlé mais surveillé par Massias. Cela étant il est des plus vraisemblable que désireux de se faire valoir comme tout agent d'influence il a à l'époque multiplié les contacts, y compris avec la légation française qui exerce sur Bade un quasi protectorat (cette docilité envers son grand voisin vaut au margrave un titre d'électeur puis de Grand Duc et de larges gains territoriaux quand Napoléon réorganise l'Allemagne à sa guise).

Une nouvelle occasion de jouer un rôle se présente à Paul à l'été 1803 quand le roi de Suède Gustave IV vient longuement visiter sa belle-famille : il va passer un an à Carlsruhe. Gustave est un personnage fantasque et influençable qui rêve des époques où, sous Gustave Adolphe puis sous Charles XII, l'armée suédoise était l'arbitre des conflits européens. Saint-Geniès, sans doute recommandé par Fersen, lui est présenté et très vite prend sur lui une influence remarquée. Il sait décidément se gagner les princes.

Le roi a de longue date le projet d'annexer la Norvège, alors sous souveraineté danoise, en donnant à Copenhague des compensations en Allemagne. L'idée est loin d'être absurde : Bernadotte la réalisera pour son compte douze ans plus tard. Gustave IV souhaite avoir dans cette affaire l'appui de la France même s'il en déteste la Révolution. Une première mission en ce sens menée sous le Directoire par le baron de Staël n'avait pas abouti. Espérant avoir plus de chance avec le Premier Consul, le roi envoie en secret à Paris Saint-Geniès tâter le terrain, ce dont Massias rend compte à son ministre en novembre 1803<sup>212</sup>.

---

<sup>209</sup> Jean Baptiste de Suremain *La Suède sous la République et le premier Empire*.

*Mémoires du lieutenant général de Suremain* Plon 1902, déjà cité

<sup>210</sup> E.Petiet *Gustave IV Adolphe et la Révolution française* Paris 1914

<sup>211</sup> C.Kunstler *Fersen et son secret* Paris 1947

<sup>212</sup> Barton, op.cit. et Boulay de la Meurthe, op.cit.

On ignore ce qu'ont donné ces contacts préliminaires, mais un événement tragique vient tout remettre en question : l'enlèvement et l'exécution du duc d'Enghien.

Le duc, dernier héritier des Condé, vit paisiblement à Ettenheim, bourgade située à vingt lieues de Carlsruhe. Il a combattu dans l'armée des Princes mais depuis sa dissolution n'a plus d'activité politique, si on excepte quelques contacts discrets. Il communique ainsi avec Drake, successeur de Wickham à la tête des réseaux anglais, par le biais d'intermédiaires parmi lesquels Boulay de la Meurthe pense pouvoir compter Saint-Geniès « personnage assez louche qui rodait autour de la cour de Bade et y recueillait des renseignements pour le compte de l'Angleterre, de la Suède et de la Russie<sup>213</sup> ».

Impliqué à tort dans le complot de Cadoudal contre Bonaparte, le duc d'Enghien est arrêté par une unité française le 15 mars 1804, transféré à Vincennes et fusillé. Ce viol du territoire badois et ses conséquences font scandale dans toute l'Europe mais le gouvernement français riposte classiquement en se posant en victime. Talleyrand prétend la France menacée par les menées des émigrés et ordonne à ses représentants auprès des Etats allemands d'exiger leur expulsion. Dalberg, ambassadeur de Bade à Paris, en informe son ministre Edelsheim dans une lettre du 20 mars qu'il conclut par « M. de Saint-Genest n'en sera donc point excepté, si M. de Massias a reçu le même ordre<sup>214</sup> ». L'intéressé compte donc assez pour que son sort soit spécifiquement évoqué dans le courrier diplomatique.

Mais Saint-Geniès revendique la nationalité espagnole, ce qui donne un prétexte aux autorités badoises pour ne pas l'expulser comme émigré. Il en profite pour pousser à la guerre Gustave IV que la mort d'Enghien a fait résolument basculer dans le camp anti-français. Le roi refuse de reconnaître la proclamation de Napoléon comme empereur en mai 1804, quitte Carlsruhe en juillet suivant au grand soulagement de l'électeur son hôte et fait adhérer la Suède à la Troisième Coalition qui se noue contre la France.

Massias continue sa surveillance. Le 15 mars 1805 il envoie à Fouché, ministre de la Police, un nouveau rapport : « Monseigneur, dans un numéro du Journal des Débats (...) il est parlé de monsieur de Saint-Geniès qui, l'année précédente, fut envoyé à Paris comme espion du roi de Suède. J'ai dans le temps rendu compte à Son Excellence le Ministre des Relations

<sup>213</sup> Boulay de la Meurthe, op. cit.

<sup>214</sup> Capefigue *L'Europe pendant le consulat de Napoléon* 1840

Extérieures des motifs apparents et secrets de ce voyage ; à plusieurs époques j'ai donné des renseignements sur la conduite et le caractère de cet individu que Mr de Montgaillard dit dans ses mémoires avoir été l'agent du ci-devant prince de Condé. Il se trouve dans le moment à Carlsruhe, la qualité d'Espagnol qui lui est donné dans les papiers et passeports qu'il exhibe l'ayant empêché d'être compris dans la mesure générale adoptée contre les émigrés français »

Fouché répercute l'information le 23 mars dans le bulletin qu'il remet quotidiennement à Napoléon « Saint-Geniez, émigré, conspirateur dangereux, est à Carlsruhe (rapport de Massias) ».

Les mois qui suivent prouvent qu'il est décidément protégé par l'Electeur de Bade : non seulement les démarches officieuses de Massias pour obtenir son éloignement sont éludées, mais l'Electeur lui attribue en avril 1805 une pension annuelle de 800 florins.

En juin 1805 les hostilités reprennent entre l'Autriche et la France. Napoléon quitte le camp de Boulogne fin août et marche sur le Rhin. L'Electeur fournit son contingent à la Grande Armée. Cette fois Massias demande officiellement l'expulsion. Pas question de laisser dans l'entourage d'un prince allié un homme suspecté d'espionnage ! Le bulletin de Fouché du 1<sup>er</sup> octobre en informe l'Empereur : « Saint-Geniez : Massias demande à l'Electeur de l'éloigner de Carlsruhe ». Le 2 octobre Fouché est informé que la mesure a pris effet. Il en félicite Massias en relevant que « le caractère intriguant de cet homme ne permettait pas en effet que sa présence fut tolérée dans ce pays dans les circonstances actuelles <sup>215</sup> ».

Où l'expulsé s'est-il alors réfugié ? Fouché se demande un instant si un certain Serinchamp signalé à Bayreuth n'est pas « de Varenchamp, dit Saint-Geniez » mais semble avoir vite abandonné cette piste. Olivier Blanc le signale à Berlin en 1805 <sup>216</sup>. Barton suppose qu'il a rejoint l'armée russe. Charles Frédéric de Bade sait en tout cas où il se trouve puisqu'il lui fait part en août 1808 d'une majoration de sa pension. On le localise avec certitude en février 1811 : il achète alors une maison de campagne à Schaffhouse, capitale éponyme d'un petit canton suisse aux trois-quarts enclavé dans le Pays de Bade. Divers autres documents établissent sa présence à Schaffhouse en 1812 et 1813 <sup>217</sup>. Survient ensuite la « divine

<sup>215</sup> F/7/6458 n°9768 dossier Massias-Saint-Geniès et *La police secrète du premier Empire : bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur* par Ernest d'Hauterive Paris 1908-1922

<sup>216</sup> Olivier Blanc *Les espions de la Révolution et de l'Empire* Paris 1995

<sup>217</sup> Papiers recensés dans l'inventaire après décès du 27 octobre 1820 déjà cité.

surprise » de 1814 : la chute de Napoléon, le retour en France de Louis XVIII et pour Paul la fin de vingt ans d'exil.

## 12- Retour en France

L'émigration a fait éclater bien des familles. Les Varanchan n'ont pas échappé à ce sort. Pendant la période révolutionnaire le vieux Joseph François, frère du défunt fermier général Louis Varanchan, est resté en France. Ses deux enfants, Paul et Thoriba, comtesse de Lussan, ont émigré. L'épouse séparée de Paul, Anne Madeleine Mazoyer et son fils le petit Léonce de Saint-Geniès n'ont pas quitté Paris, comme le mari de Thoriba, le comte d'Esparbès de Lussan (un moment arrêté comme suspect et aristocrate) et ses quatre enfants, légataires universels de la fortune de leur grand oncle Louis.

Cette succession attire d'ailleurs les convoitises familiales, d'où une cascade de procès engagés contre les jeunes héritiers par leur grand-père Joseph François, leur tante Mazoyer, qui a obtenu le divorce dès 1794, et leur cousin Léonce. Le détail de ces procédures serait fastidieux à énumérer : il suffit de dire qu'on plaide de 1796 à 1830 ! A noter au passage un jugement de 1809 où les parties déclarent ignorer si Paul est toujours de ce monde<sup>218</sup>.

C'est pourtant un Paul Varanchan de Saint-Geniès bien vivant qui revient en France en 1814 dans le sillage des Bourbon restaurés. Mais comme le colonel Chabert de Balzac, il doit se faire reconnaître des siens après une longue absence. C'est alors qu'il écrit au comte Auguste de Montcabrier, son neveu par alliance depuis qu'il a épousé une des jeunes d'Esparbès de Lussan, la longue lettre donnée en annexe où est résumée sa vie. Il y évoque pèle mêle sa naissance en Espagne, la ferme générale, son grade de colonel en Hollande, ses missions pour Wickham, la perte de ses papiers qui auraient été bien utiles pour prouver qui il est. Pour étayer ses dires il renvoie aux almanachs d'avant la Révolution qui faisaient état d'un Varanchan de Saint-Geniès, fermier général adjoint à Chalut de Verin et maître d'hôtel ordinaire de Madame. Il semble qu'après cela son identité n'ait pas été contestée.

Mais il lui faut aussi des fonds pour vivre. Louis Varanchan lui a légué l'usufruit de 120.000 livres dont son fils Léonce a la nue-propriété. Si on calcule cet usufruit à 5%, soit 6.000 francs par an, son accumulation sur plus de vingt ans dépasse le capital ! Paul prend contact avec Léonce, qui se découvre soudain un père de près de soixante-dix ans aspirant à sa

---

<sup>218</sup> Note in Journal du Palais, 1826, p.269, sous Cour d'appel de Paris 21 avril 1815

fortune. Une tentative de transaction ayant échoué, Paul assigne son fils. Un jugement du tribunal civil de la Seine du 16 août 1814 lui donne raison et lui attribue 6.000 francs de provision en attendant que les comptes définitifs soient arrêtés entre les parties.

Léonce fait appel. Ce n'est pas un coureur d'aventures comme son père, mais un linguiste, traducteur de Goethe et de Pétrarque, qui publiera aussi quelques poèmes. Ce qui ne l'empêche pas de savoir défendre ses intérêts. Contre son père, son avocat présente l'argumentaire suivant : l'article 617 du Code civil prévoit que l'usufruit est prescrit s'il n'en a pas été fait usage pendant trente ans. Or le testament date de juillet 1779 et aucune demande n'a été présentée depuis cette date.

La Cour d'appel le suit et rend le 21 avril 1815 le jugement suivant : « Attendu que Varanchon père s'est absenté, et que cette absence a durée plus de trente ans ; que pendant ce temps il n'a exercé aucune poursuite ; est qu'ainsi son action en paiement du legs est prescrite ». La demande est donc considérée comme irrecevable.

Le nom de famille est une fois de plus écorthé mais le jugement est impeccable sur le plan du droit. Il sera longtemps cité comme exemple d'application de cet article 617 (toujours en vigueur de nos jours) dans les recueils de jurisprudence.

Il ne présente qu'un léger inconvénient : il ne correspond en rien aux faits ! En effet Paul était très officiellement à Paris moins de trente ans auparavant. Il lui suffirait pour le prouver de produire le pacte notarié qu'il a signé avec une bonne quinzaine de créanciers en 1789, où il est domicilié rue d'Anjou-Saint-Honoré. Par ailleurs le testament de Louis Varanchan n'est pas de 1779, mais du 17 juin 1789, et il n'est entré en vigueur qu'au décès de son signataire en novembre 1792. Léonce Varanchan ignore si peu la date de ce testament qu'il la donne avec exactitude dans un acte de prêt passé avec un certain Répond le 11 avril 1815, dix jours avant le jugement d'appel<sup>219</sup>!

A première vue il paraît totalement incompréhensible que Paul ait laissé passer sans réagir ces fantaisies de dates. On en est réduit aux supputations. Faut-il croire, la sentence étant rendue pendant les Cent-Jours, que les juges ont voulu sanctionner un partisan des Bourbon au prix d'un déni de justice ? Cela paraît peu vraisemblable. L'hypothèse d'un arrangement discret entre les parties est plus crédible. Si Paul avait gagné, ses créanciers du pacte de 1789 ou leurs ayants droit auraient aussitôt fait

---

<sup>219</sup> A.N. ET/XX/854, 11/4/1815

opposition sur la somme attribuée pour être réglés. Avec un débouté accompagné d'un dédommagement en dessous de table, ils sont floués.

Indemnisé ou non par son fils, Saint-Geniès présente à Louis XVIII de retour après Waterloo une demande de pension. La note rédigée par l'administration à cette occasion relève qu' « après avoir servi en France (il) paraît avoir servi en Russie, où il a sans doute acquis le grade de colonel dont il se qualifie ; ayant joint les princes à Coblenz, il paraît avoir été employé pendant tous le cours de la Révolution à des missions particulières et secrètes dans plusieurs cours d'Allemagne, même en France, pour les intérêts du Roi et des alliés, ce qui l'a exposé à des persécutions, comme l'attestent M.M. le duc de La Vauguyon, le comte de Polastron, le comte d'Esparbès, le duc de Duras et d'autres<sup>220</sup> ».

Passons sur la confusion entre la Russie et la Hollande pour le grade de colonel : en cette fin d'année 1815 il n'était peut-être pas opportun de se vanter d'avoir soutenu les Patriotes contre leur prince. Mais les deux « paraît » montrent que l'auteur de la note n'est pas sûr de ses renseignements. Heureusement Paul produit les attestations de son neveu Louis d'Esparbès de Lussan, de Denis de Polastron, veuf de Louise d'Esparbès, et de deux ducs ayant accompagné Louis XVIII dans son exil. Cela suffit pour lui faire accorder en janvier 1816 un secours de 1200 francs qui tardera à être versé, l'administration exigeant la production d'un acte de naissance que l'intéressé est bien en mal de fournir (l'Espagne est loin). Le comte de Pradel, en charge des pensions royales, l'en dispense par une lettre du 28 juin 1816. Ce secours est transformé en une pension annuelle de même montant à partir de janvier 1817<sup>221</sup>.

La vie aventureuse du petit officier espagnol passé de la ferme générale à l'espionnage se termine. Paul loue un appartement rue Saint-Honoré dans un immeuble où réside son neveu Auguste de Montcabrier. A soixante-dix ans passés il y subsiste assez chicement au milieu des épaves de sa vie : ses armes, des costumes de cour usés, de vieux papiers, le portrait d'une femme dont on ignore l'identité<sup>222</sup>. En septembre 1819, il a tellement décliné que sa pension est versée à Montcabrier qui en échange assure ses dépenses. Il s'éteint le 16 octobre 1820.

Un dernier rebondissement dérisoire : le 27 octobre 1820, à la demande d'Armand Léonce Varanchan, comte de Saint-Geniès, fils du défunt, le notaire André Cristy entame l'inventaire après décès des biens

<sup>220</sup> A.N. O/3/760 ; idem en O/3/2595/\*, où d'Esparbès est remplacé par le comte de Pradel comme attestant.

<sup>221</sup> A.N. O/3/2980 et inventaire après décès du 27 octobre 1820

<sup>222</sup> Inventaire après décès du 27 octobre 1820

de Paul Maxime Joseph Antoine de Varanchan, comte de Saint-Geniès, ancien colonel d'infanterie.

D'où vient ce titre de comte qui n'apparaît sur aucun document précédent ? Très vraisemblablement de Léonce, qui signe « comte de Saint-Geniès » au bas de chaque journée d'inventaire. Rien de tel pour donner une assise à un titre usurpé que de l'attribuer aussi à son père. Qui participe ainsi post-mortem à une ultime manigance.

**Annexe : lettre à Auguste de Montcabrier, telle qu'elle est transcrise sur le site Albipsy, y compris les points d'interrogation. En italique, correction de l'orthographe de certains noms cités.**

« Mon cher Auguste (de Montcabrier) Je vais vous retracer brièvement les événements de ma vie publique. A 15 ans comme Espagnol, je suis entré au service France comme sous lieutenant dans la compagnie colonelle du Régiment Royal Savoie (?) Mes parents, plusieurs années après m'ont fait quitter le service pour me faire rejoindre le (?) de fermier général de M. de Chalus, mon oncle. M. Necker ayant supprimé tous les adjoints, j'ai donc été forcé de quitter la ferme générale et de me raccrocher au militaire auquel j'étais plus proche que la finance. Voulant réparer le temps que j'avais perdu dans ce dernier état, j'ai cherché à me placer dans le militaire. Et comme la guerre ayant éclaté entre l'Autriche et la Hollande, j'ai obtenu de servir dans cette république et y ai servi en qualité de colonel adjoint au Général - jusqu'à la capitulation d'Amsterdam. Les persécutions que j'ai essuyées de la partie Orange (?) occasionnées par mon attachement au parti français... Ma réputation de bon officier j'ose le dire, me fait obtenir de l'emploi dans l'armée de Catherine seconde. J'ai quitté le service pour servir la cause de nos Princes. J'ai été envoyé de Flandres à Londres par le duc d'York, pour y demander la levée de troupes légères dont son armée manquait, et ai parfaitement réussi dans cette négociation. Malgré les préjugés que le ministère de la guerre anglais avait contre le genre de service qu'il ne connaissait pas. Dans les temps plus hasardeux de la Révolution, j'ai été envoyé à Paris par le ministre anglais Wickham voir s'il n'y a avait rien à faire avec les factieux. Je suis resté à Paris cinq mois de suite à négocier avec eux. Le moment était particulièrement d'autant plus terrible pour moi que je venais d'être signalé dans la correspondance interceptée et rendue publique par le Directoire du Général Guigolin (?) (*Klinglin*) et les mémoires de Mongaillard, comme un des plus actif et zélés partisans des Princes. Toutefois j'ai encore parfaitement réussi dans cette mission majeure. M. le duc de la Vauguyon, alors ministre du Roi ne refusera pas de l'attester, ayant départi pour cette mission périlleuse. La prudence me força de laisser mes papiers en dépôt à un ami nommé Mr

d'Eveyeau. Cet ami mourut pendant que j'étais à Paris. À son lit de mort il chargea son curé Massenet qui l'assistait dans ses derniers moments de se charger de son dépôt pour ne le remettre qu'à moi seul. Et surtout de faire attention.... que ces papiers ne fussent pas mis sous scellé. À peine de retour de France Mr de Wickham me fit repartir sur le champ pour aller rejoindre le Roi qui était à l'intérieur de l'Allemagne... y rendre compte de ma mission. Ce fut dans cet entrefaites que l'armée française sous les ordres de Moreau envahit la Souabe, partie de cette armée remontant jusqu'à Constance, mis en fuite tous les Émigrés qui y étaient et le curé Massenet fort embarrassé de sa personne et encore plus de son dépôt, croyant qu'il ne pouvait sans risque emporter avec lui mes papiers les confia à titre aussi de dépôt à une dame Suisse nommée la baronne de Redin (*vraisemblablement la baronne de Reding*) qui s'en chargea avec promesse de les remettre à moi-même (cette dame existe encore à Constance et elle attestera que tout ce que je dis est conforme à la plus exacte vérité). L'ancien ambassadeur de France en Russie Salon de Junier approuve le... que Madame la baronne de Redin lui fait penser des français et dans sa haute sagesse en décide à brûler tous mes papiers sans les voir ni les examiner - autodafé qui a consommé en un instant tous mes papiers de famille, mes correspondances avec le duc d'York, les Princes et le personnages les plus marquants de l'Allemagne, tous mes papiers de famille, mes capitulations, tous mes brevets militaires, celui de maître d'hôtel ordinaire de Madame, des lettres patentes d'Aix la Chapelle que j'avais obtenues dans l'affaire où j'étais impliqué bien injustement par le duc de Brunswick Lunel long (?) (*Brunswick- Lunebourg*) lorsqu'il me fut obligé de quitter les service de Hollande, des reconnaissances de quelque argent qui m'était dû, tout a été la proie des flammes, il n'est resté que des cendres. Le duc de la Vauguejon (?) (*La Vauguyon*) quitte le Roi (?) son ministère. Sa Majesté passe à Varsovie et je continue ma correspondance avec Mr Darvasey (*d'Avaray*) et Courvoisier. Enfin tout espoir est perdu. Le congrès de Ractchstad... J'y vais pour... les Princes de l'Allemagne qui me voulaient du bien, qui s'y retrouvaient en personne ou par leurs ministres. A la première invasion de l'Allemagne par Bonaparte ; son ministre de la Police Fouché me fait quitter les bords du Rhin malgré la protection manifeste que m'accordaient les Princes riverains qui tous connaissent le zèle sans borne que j'ai toujours mis en servant la cause à laquelle je me suis voué. Je ne suis rentré en France qu'avec le Roi et ses Alliés... Je n'ai demandé que la Croix que j'avais gagnée en Hollande à la pointe de mon épée.... Oui je le dis honnêtement partout où j'ai été j'ai servi honorablement, personne n'a le plus petit reproche à me faire, en servant le Roi je l'ai fait par tous les moyens permis et honnête que tout galant homme peut avouer en face de l'Univers entier. Vous me faites plaisir en me disant que Polastron a obtenu le Commandement. A propos, ceux qui vous objecteront que je vous suis pas connu sous le nom de Varanchan,

dites leur que le nom de Saint-Geniès que mon père et moi ont toujours porté dans le monde est un nom de (?) adopté dans notre famille pour nous distinguer du Varanchan fermier général, et d'une autre branche de Varanchan qui existe en Provence sous le nom de Varanchan Esteve ? Ce nom de Varanchan n'est pas inconnu à la famille Royale qui nous a toujours honoré de leur magnanime protection. Qu'on jette les yeux sur les anciens almanach Royaux. On y verra à l'article la maison de Madame, épouse de Louis XVIII le sieur Varanchan de Saint-Geniès, maître d'hôtel ordinaire, son père en survivance. À l'article des mêmes almanach pour les fermiers Généraux, on trouvera de Versin (ou Veresin) (*de Verin*), Fermier Général : Varanchan de Saint-Geniès, son adjoint. Je ne suis donc pas tombé des nues et les miens ne sont pas inconnus de la famille Royale qui a eu la bonté de nous protéger de père en fils. Adieu, très cher Auguste. »

## **Post-scriptum**

Simples marchands provençaux à la fin de la Régence, les Varanchan ont entamé sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI une ascension sociale que la Révolution a soudainement interrompue. Ils sont aujourd’hui totalement oubliés, sauf peut-être des historiens d’art du XVIII<sup>ème</sup> siècle quand ils citent les Boucher et les Fragonard de la vente Varanchan de Saint-Geniès de 1777.

Ce livre a essayé de les faire revivre. Il ne reste plus qu’à évoquer leurs dernières traces.

Ultime survivant des enfants de la nourrice royale, Joseph François a du s’éteindre en 1797. On trouve son nom dans des procédures relatives à la succession de son frère Louis jusqu’à cette année, mais il en disparaît à partir de 1798. Outre ses deux enfants légitimes il avait eu d’une dame Jeanne Poullain un fils, Pierre Joseph, dont il est plus longuement parlé en annexe.

Thoriba meurt en émigration, comme meurt aussi sa belle-fille la vicomtesse de Polastron, laissant le futur Charles X inconsolable. Ses quatre enfants, les petits d’Esparbès de Lussan, ne récupéreront que des miettes de la succession de Louis Varanchan, au terme d’une cascade de procès entre les différents légataires. Armand Léonce Varanchan de Saint-Geniès, leur cousin germain, plaide encore contre eux en 1830 entre deux traductions de Goethe. Armand n’a pas laissé de postérité connue. En revanche Thoriba est souche d’une très nombreuse descendance, où figurent Camille et Madeleine d’Ayguevives, les fameuses « Petites Filles Modèles » de la comtesse de Ségur.

Pour conclure par la littérature, Marmontel survit à la Révolution et meurt en 1799. La comtesse de Sabran finit par épouser en émigration son cher Boufflers qui rentre en France sous le Consulat et retrouve son fauteuil à l’Académie. Et la charmante Aurore de Saxe, sous le nom de madame Dupin, consacre ses vieux jours à l’éducation de sa petite-fille Aurore qui ne se fait pas encore appeler George Sand.

## Annexe : de Varanchan à Beaumanoir

*Le personnage qui va suivre est un peu hors sujet, n'ayant eu de son vivant aucun lien connu avec la Ferme générale ou avec la Cour. Il n'apparaît pas non plus dans les actes des autres membres de la famille Varanchan. Une famille qu'il a d'abord renié avant de s'y rattacher tardivement. La principale raison pour qu'il soit évoqué ici appartient à l'auteur : c'est à partir de cet aïeul au sixième degré qu'ont débuté ses recherches sur les Varanchan.*

(les notes sont en fin d'article)

Le 11 septembre 1757 madame Chardet, maîtresse sage-femme rue Saint Séverin à Paris, aide à la délivrance d'une de ses clientes, Jeanne Poullain. Le nouveau-né est un garçon, baptisé Pierre Joseph le jour même en l'église Saint-Séverin. Le parrain est Pierre Constantin, domestique, la marraine Jeanne Le Tellier, veuve de Robert Poullain, officier sur les côtes de Normandie. Tous deux habitent paroisse Saint-Eustache, sur l'autre rive de la Seine. Le père est absent mais son nom est cité dans l'acte de baptême : il s'agit de Joseph François Varanchan, capitaine d'infanterie<sup>1</sup>

Il a déjà beaucoup été question de Joseph François Varanchan de Saint-Geniès, en particulier pour sa collection d'œuvres d'art dans la partie consacrée à son frère Louis, « le fermier libertin », ou à propos de sa charge de maître d'hôtel de Madame. On ne sait rien par contre de Jeanne Poullain, dont le nom est seulement cité dans l'acte de baptême et les deux actes de mariage de son fils.<sup>2</sup> L'absence de référence à un lien de mariage entre les parents dans l'acte de baptême, le rang médiocre du parrain et beaucoup d'autres éléments permettent de privilégier l'hypothèse d'une filiation naturelle. Autre indice en ce sens, quand le fermier général Louis Varanchan laisse faute d'enfant légitime sa fortune à ses neveux et petits neveux, les deux premiers enfants de son frère Joseph François reçoivent des legs considérables. Pierre Joseph n'est même pas cité.

Quel nom porta-t-il dans son enfance ? Celui de son père, celui de sa mère, un troisième ? On l'ignore absolument. Comme on ignore pratiquement tout de lui jusqu'à son premier mariage. Seuls éléments : une lettre de 1814 où il dit s'être engagé dans l'armée à 17 ans, donc vers 1774, mais ses états de services dans son dossier de Légion d'honneur ne débutent qu'en 1790 . Il y est indiqué, dans une proposition d'affectation du 14 prairial an III, qu'il est ingénieur civil.

Une fausse piste : son dossier militaire aux archives militaires de Vincennes contient une lettre adressée « au citoyen ministre de la guerre » du 21 prai(rial) sans indication d'année. L'auteur, qui signe Beaumanoir, dit avoir trente-sept ans, être entré aux mousquetaires à 16 ans puis avoir été capitaine au régiment Dragons-Dauphin . Il demande une nouvelle affectation. Vérification faite, il y a bien eu dans ce régiment avant la Révolution un capitaine Emmanuel de Beaumanoir né en 1754. La présence de cette lettre dans le dossier de Pierre Joseph doit résulter d'une erreur de classement due à l'homonymie.

Premier élément sûr depuis son acte de baptême : en 1784, Pierre Joseph habite Angers et épouse le 25 mai dans le bourg voisin de Vihiers Marie Thérèse Grand Adam. Le marié a pour témoin un capitaine de la Ferme, ce qui peut constituer un lien, mais bien ténu, avec les oncles fermiers généraux. Du côté de la mariée les témoins sont son père Jean-Baptiste, concierge du château de Vihiers, et Jeanne Girardeau. La nouvelle épousée mettra au monde un fils trois mois seulement après les noces. Ses deux témoins se marient à leur tour peu de temps après, d'où en janvier 1785 une autre naissance « prématurée », avec une petite Thérèse Jeanne Grand Adam dont la nouvelle madame Beaumanoir sera marraine<sup>3</sup>.

L'acte de mariage rappelle l'identité des parents de Pierre Joseph, telle qu'indiquée sur l'acte de baptême, mais alors que son père s'appelle Varanchan et sa mère Poullain lui porte le nom de Beaumanoir.

D'où vient ce patronyme ? Il fleure bon ces noms de guerre que s'attribuaient à l'époque beaucoup de militaires. Etait-ce le cas pour le jeune marié ? Curieusement l'acte ne fait pas état de sa profession, alors que celle de son père (ou plutôt son ancien grade de capitaine), celle de son nouveau beau-père et celles des témoins sont citées.

Il faut attendre les débuts de la Révolution pour pouvoir enfin suivre la carrière de Pierre Joseph grâce aux archives de l'Armée. Il est nommé en septembre 1790 capitaine commandant l'artillerie de la garde nationale d'Angers. Cela tend à confirmer une expérience militaire antérieure, voire une formation scientifique : on ne s'improvise pas officier d'artillerie.

Il reste deux ans et demi à ce poste et est blessé en mars 1793 lors d'un des premiers combats contre les Vendéens. Son supérieur, le général Dehoux, le nomme sur le champ de bataille adjudant général, c'est-à-dire colonel d'état-major. Mais Pierre Joseph doit prendre plusieurs mois de

convalescence et à son retour la protection de Dehoux ne suffit pas à le faire confirmer dans son nouveau grade, d'autant que le général est devenu suspect, certains de ses parents combattant du côté des Blancs. Pierre Joseph doit se contenter de reprendre du service comme capitaine de hussards, avant d'être chargé en juillet 1793 de diriger la remise en état des fortifications d'Angers. Les Vendéens ayant levé le blocus de la ville, il retourne au 11<sup>ème</sup> Hussard en décembre 1793 et prend la tête d'un escadron.

En janvier 1794, il se remarie avec une jeune fille de vingt et un an, Urbaine Gouppil. Elle est issue d'une famille de négociants d'Angers ayant compté sous l'Ancien Régime des juges consuls et des échevins, mais a aussi un cousin germain membre du comité révolutionnaire de la ville. Pierre Joseph fournit bien entendu à l'occasion de ce mariage un extrait d'acte de baptême. Et là, surprise : son père y est devenu Joseph François Beaumanoir, capitaine d'infanterie<sup>4</sup>.

Plus question de Varanchan. L'extrait a du être trafiqué pour des raisons aisées à expliquer : on est en pleine Terreur, tous les fermiers généraux viennent d'être arrêtés et seront exécutés en mai après un procès sommaire. Louis Varanchan est décédé de mort naturelle un an plus tôt, mais son héritage est saisi. Le vieux Joseph François se terre à Paris, ses deux autres enfants ont émigré. Au moment où la répression est particulièrement féroce dans les départements de l'Ouest, Pierre Joseph a toutes les raisons de couper les liens pouvant le rattacher à cette famille de suspects.

Son état-civil est désormais établi pour longtemps. Le même extrait attestant de la même paternité Beaumanoir est présenté aux instances de son régiment de hussards à Chinon début 1795. Quand il doit fournir en juillet de la même année au Comité de Salut Public une fiche de renseignements pour être confirmé dans son brevet de capitaine du 11<sup>e</sup> hussards, il précise que son père est un capitaine d'infanterie mort pendant la guerre d'indépendance américaine. Peu de risque ainsi qu'on remonte jusqu'à Joseph François Varanchan ! Ce conformisme prudent paie : il est relevé dans le même document que « le patriotisme, l'intelligence, les talents militaires et la bravoure qu'il a déployé à la tête des hussards de son détachement le rendent digne de la confiance de la République »<sup>5</sup>.

Le petit Adolphe qui lui naît d'Urbaine peu après s'appelle bien entendu uniquement Beaumanoir.

En mai 1796, une refonte de son régiment supprime son escadron. Il présente une démission qui est refusée et monte à Paris pour obtenir une nouvelle affectation mais ses démarches échouent. Il reçoit l'ordre de quitter sans retard la capitale pour regagner Angers. A sa feuille de route est joint un signalement qui recoupe un autre de 1790. Il est de taille moyenne (environ un mètre soixante douze), yeux bruns, cheveux et sourcils châtais, menton rond, visage ovale, bouche moyenne, rien de particulier si ce n'est un gros nez épataé.

Dans les trois années qui suivent il n'est pas affecté à une unité mais, d'après ses états de service « toujours employé par les généraux Hoche, Hédouville et Bernadotte à cause de ses connaissances locales». S'il faut traduire, il est attaché aux généraux chargés successivement de maintenir l'ordre dans un Ouest resté en grande partie royaliste et mal soumis même si les combats ont cessé.

Il lui faut attendre octobre 1799 pour retrouver un poste opérationnel, toujours comme capitaine, à la tête d'une compagnie de chasseurs à cheval de la légion du Maine-et-Loire. Un mois plus tard il reçoit le commandement de la légion d'infanterie du même département et est enfin promu chef de bataillon. Son unité ayant été fondue avec d'autres, il est finalement mis en disponibilité le 1<sup>er</sup> janvier 1801 avant que son nouveau grade ait pu être régularisé. Il va le rester plus de onze ans.

Qu'est-il devenu à cette époque, entre ses quarante-trois et ses cinquante-quatre ans ? Il n'en reste pas de trace. Il a vraisemblablement résidé à Angers avec Urbaine, sa seconde épouse, élevant Adolphe qui restera fils unique. Et ne faisant pas fortune, sinon la suite de l'histoire aurait été différente.

En 1812, il reprend du service dans la garde nationale d'Angers. Il est chargé à titre provisoire du commandement de la 68<sup>ème</sup> cohorte. Ses tentatives pour se faire titulariser dans cette fonction échouent, les lettres adressées à ce propos à Napoléon à Moscou en septembre 1812, puis à Dresde en mars 1813, se perdant en route. Fin mars 1813 sa cohorte est intégrée dans le 150<sup>ème</sup> régiment de ligne qui se forme en Allemagne. Considéré comme trop âgé pour faire campagne, il rentre en France et est affecté comme chef de bataillon au deuxième régiment maritime de Brest. A la même période son fils Adolphe entre malgré son jeune âge dans la garde d'honneur, ce corps créé par Napoléon en 1813 et ouvert à des jeunes gens de bonne famille équipés et montés à leurs frais.

Il est encore à Brest quand la défaite est suivie de la Restauration. Un Bourbon remplace un Bonaparte aux Tuilleries. La paix règne enfin après vingt ans de guerres. Il y a du coup beaucoup trop d'officiers pour les besoins de l'armée. Comme bien d'autres, Pierre Joseph écrit en avril 1814 au ministre de la guerre pour solliciter une affectation. Il invoque à l'appui « une longue liste d'aïeux illustrés dans la carrière des armes », « son attachement à son prince » et « son zèle pour le service ». Si le dernier point semble avéré, les deux autres sont un peu plus problématiques : les ancêtres de son père étaient des financiers et des marchands, et le royalisme de cet ancien chasseur de chouans paraît bien neuf. Mais il n'est pas le seul à l'époque à retourner sa veste. Vainement d'ailleurs : en mai 1814, il est avec des milliers d'autres mis en demi-solde.

Dans une nouvelle lettre écrite le 2 août au duc d'Angoulême, deuxième dans l'ordre de succession au trône, il sollicite une affectation dans un régiment de ligne et une lieutenance de cavalerie pour Adolphe. Il y rappelle qu'il sert depuis l'âge de dix-sept ans, sans s'appesantir sur les interruptions, et triche un peu sur son âge en ne se donnant que cinquante-quatre ans. Il demandera en outre en octobre à être admis dans l'Ordre de la Légion d'honneur. La première requête n'aboutira pas, la seconde si, et c'est un chef de bataillon toujours sans affectation qui reçoit en janvier 1815 la croix de chevalier.

Pierre Joseph n'a pas attendu cette distinction pour ajouter une particule à son nom. Dès août 1814 les documents l'appellent monsieur de Beaumanoir et après sa Légion d'honneur il n'hésitera pas à signer « le chevalier de Beaumanoir ».

Voilà qui peut être un peu imprudent. Le 1er mars 1815 Napoléon débarque à Golfe-Juan et prend la route de Paris. La Restauration bat le rappel de ses fidèles et Pierre Joseph est appelé à l'état-major du général Maison qui commande en région parisienne. Il va y rester exactement onze jours, le temps pour Napoléon d'arriver aux Tuilleries pendant que Louis XVIII file à Gand, Maison sur ses talons. Pierre Joseph est de nouveau sans emploi.

L'Europe mobilise contre Napoléon. Une fois de plus Pierre Joseph demande à reprendre du service, mais les bureaux du ministère découvrent que son grade de chef de bataillon n'a jamais été entériné dans les formes. Pour eux, il est toujours capitaine. Divers officiers supérieurs soutiennent la confirmation de sa promotion et recommandent qu'il soit affecté dans l'Ouest, où les royalistes s'agitent, comme ayant été « employé pendant

longtemps dans la Vendée et ayant une connaissance particulière du pays et de l'esprit de ses habitants ». Demi-succès : le 13 juin 1815 il est bien nommé à l'état-major de l'armée de Loire, mais comme capitaine. Ce qui lui donne un excellent prétexte pour refuser de rejoindre à ces conditions dans une lettre du 22 juin. Il ne prend par là aucun risque : c'est le jour de la seconde abdication de Napoléon, vaincu le 18 à Waterloo.

Grâce à la paperasserie des bureaux, Pierre Joseph peut se vanter de ne pas avoir servi l'Usurpateur et d'être resté sagement à Paris pendant les Cent-Jours. Il le fera même attester par des voisins. A noter que pendant cette période, il est redevenu dans certains documents militaires Beaumanoir tout court. La partie repousse définitivement avec la deuxième Restauration.

Bien entendu, dès le retour de Louis XVIII il sollicite de nouveau une affectation comme chef de bataillon en mettant en avant son intangible fidélité. Mais il y a huit cent autres chefs de bataillons en attente d'être employés. En octobre 1816 le ministère accepte de le réintégrer dans l'état-major d'une place forte, son âge excluant qu'il serve dans un régiment de ligne, mais à un poste de capitaine. Cette fois, il se résigne. Et le chevalier de Beaumanoir se retrouve adjudant de place, c'est-à-dire officier de garnison, au château de Vincennes. Il va y rester près de quatorze ans.

A lire les rapports d'inspections annuels, il sert pendant toute cette période avec zèle. Il sera d'ailleurs proposé en 1827 par son chef de corps pour la croix de Saint-Louis, sans succès il est vrai. Mais ces rapports contiennent deux singularités : il y est d'abord indiqué qu'il a le grade de chef de bataillon mais un emploi de capitaine adjudant de place ; et surtout il y est porté qu'il est né à Paris le 11 septembre 1767. Il ne s'agit pas d'une erreur de plume, la même mention revenant à chaque inspection. Pierre Joseph s'est rajeuni de dix ans ! Sans doute avait-il besoin de sa solde pour vivre et craignait-il d'être mis à la retraite s'il avouait son âge réel.

Autre surprise dans ces rapports : l'officier inspecté en 1828 s'appelle de Beaumanoir. En 1829 il est devenu Varanchan de Beaumanoir. Pierre Joseph a pris ou repris le nom paternel auquel il a adjoint le pseudonyme qu'il porte depuis si longtemps. Pour régulariser la situation de ses dossiers, il produit un nouvel extrait du registre des actes de naissance de Saint-Séverin où son père est bien nommé Varanchan. D'où tout une série de rectificatifs en marge de ses papiers militaires et cette phrase dans le procès-verbal d'individualité que lui délivre la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur : « le nom de Beaumanoir étant le seul sous lequel il a

été connu, on avait omis le nom de famille, Varanchan, par oubli ». Dans l’annuaire militaire de 1830 le « capitaine de Beaumanoir » des années précédentes est carrément devenu « capitaine Varanchon (sic) dit Beaumanoir ».

Il faut attendre septembre 1830 pour que Pierre Joseph Varanchan de Beaumanoir prenne enfin à soixante-treize ans sa retraite de l’armée. Il aura connu peu auparavant la Révolution de Juillet et le retour du drapeau tricolore.

Au cours de sa longue carrière les régimes auront passé, son nom aura varié. Il n’y aura finalement eu que son emploi de capitaine à rester désespérément immuable, quarante ans depuis 1790.

Il se retire dans un domicile proche du château de Vincennes. Sa femme Urbaine habite Angers. On ne sait rien des rapports entre les deux époux, mais Pierre Joseph a gardé des liens avec son fils Adolphe, à présent marié et médecin à Saint-Georges-sur-Loire. Il est à Vincennes quand son père y meurt le 7 avril 1840. Il signe l’attestation du décès à l’âge de quatre-vingt deux ans de « Pierre Joseph Varanchan de Beaumanoir, capitaine retraité, chevalier de la Légion d’honneur »

Adolphe n’a pas suivi son père dans ses avatars patronymiques. Il est Beaumanoir sans Varanchan ni particulier à la naissance de sa fille Laure en 1820, et toujours seulement Beaumanoir quand il la marie en 1839 à un géomètre-expert angevin, Séréné Faugeron. Deux des filles de ce couple épouseront deux frères Blondel, d’une famille d’architectes de Versailles à laquelle j’appartiens par ma mère.

<sup>1</sup> L'acte de baptême ainsi que de nombreux éléments sur la carrière militaire de Pierre Joseph, en particulier la liste de ses affectations de 1790 à 1830, se trouvent dans son dossier de Légion d'honneur (base Leonore, en ligne), au nom « Varanchan de Beaumanoir ». Autre source, les Archives de l'Armée à Vincennes, dossiers Beaumanoir 2 YE 207 et 3 YF 58580

<sup>2</sup> Elle doit être parente du Robert Poullain cité dans l'acte de baptême, ce qui ouvre une piste de recherche en direction des officiers des côtes de Normandie.

<sup>3</sup> Mariage de Pierre Joseph Beaumanoir avec Marie Thérèse Grand Adam : registre de Vihiers (Notre-Dame) 25/5/1784 ; baptême de leur fils Jean Baptiste Beaumanoir Vihiers N-D 4/8/1784 ; mariage de Jean Baptiste Grand Adam et de Jeanne Girardeau Vihiers St-Nicolas 23/11/1784 ; baptême de leur fille Thérèse Jeanne Vihiers St-Nicolas 25/1/1785 (elle a pour marraine sa demi-sœur Marie Thérèse devenue madame Beaumanoir).

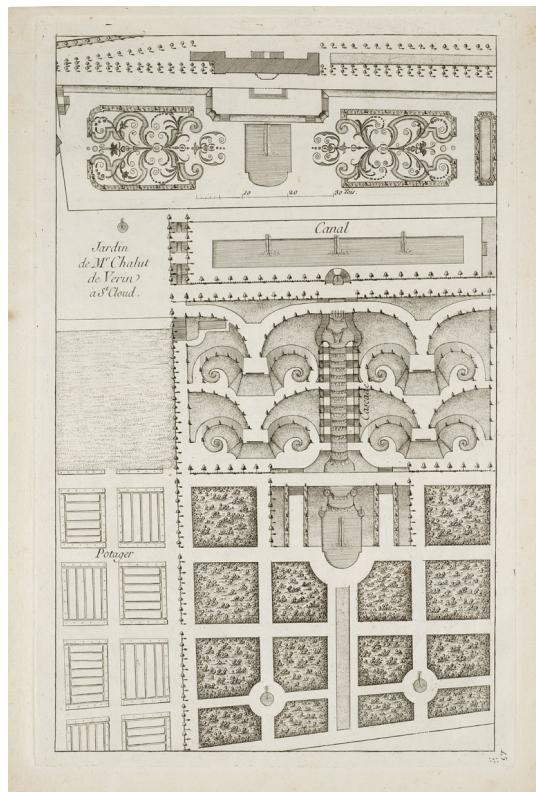
<sup>4</sup> Acte de mariage Angers 2<sup>ème</sup> arrondissement, 1<sup>er</sup> pluviose an II

<sup>5</sup> Comité de Salut Public, brevet de capitaine au 11<sup>ème</sup> régiment de hussards pour Beaumanoir, AN AF/II/322 registre 2648

La nourrice royale



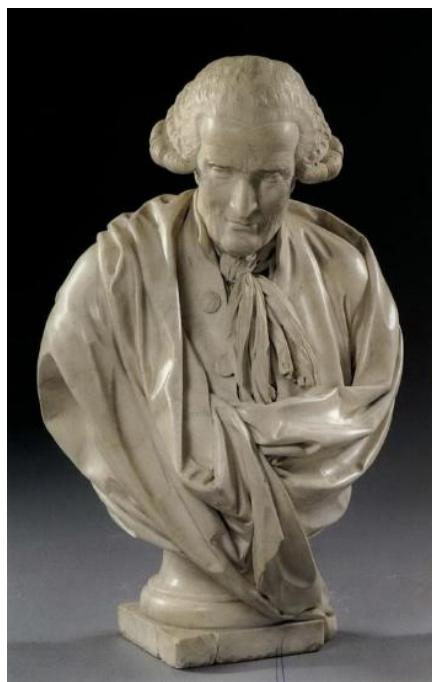
La Maison de l'Electeur à Saint-Cloud. Pavillon et jardins.



Elisabeth Varanchan, épouse de Geoffroy Chalut de Verin, par Carmontelle.



Geoffroy Chalut de Verin par Carmontelle et par Houdon



Lucile



Eléonore Dejean de Manville, comtesse de Sabran

